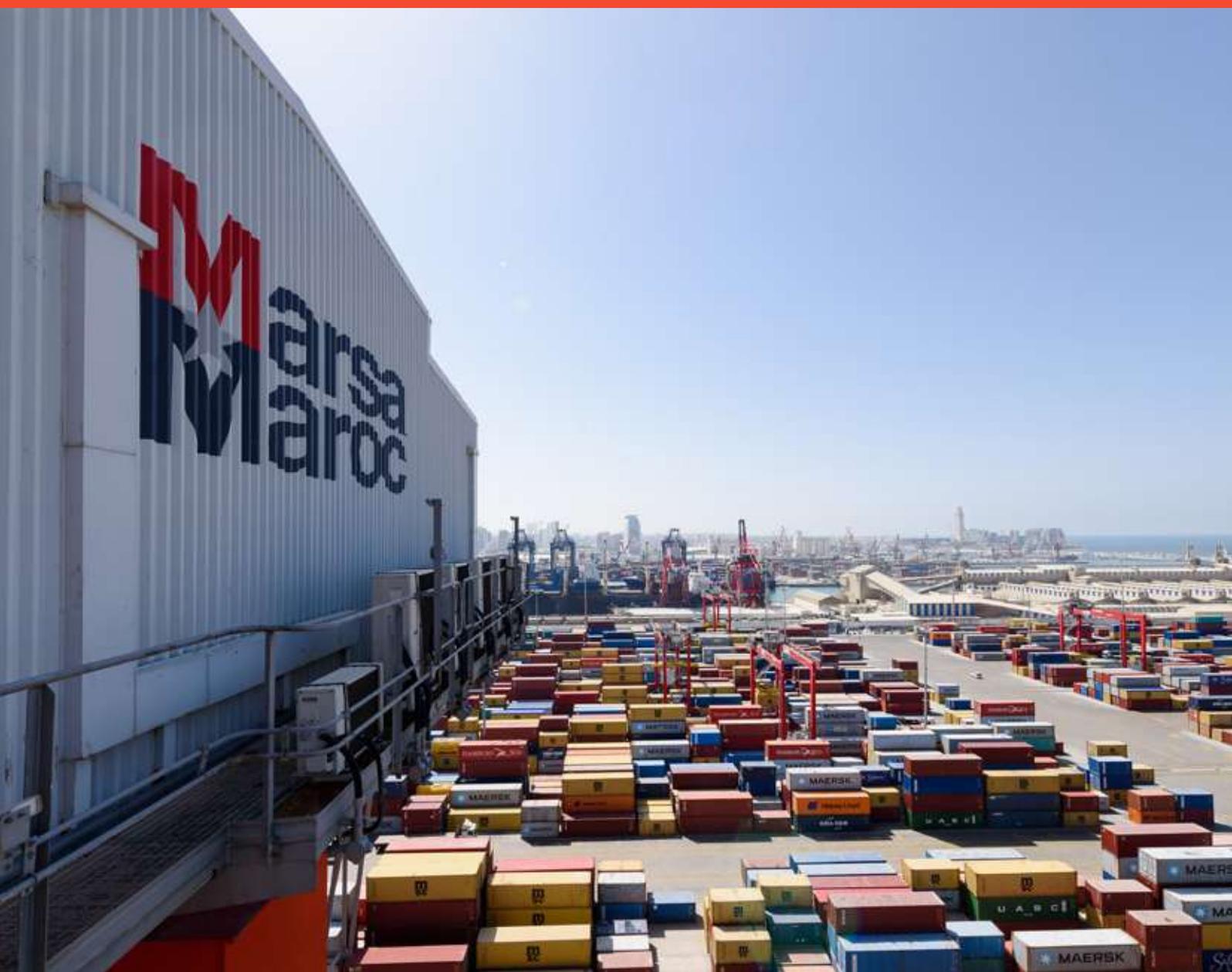


---

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022



# Sommaire

01

## RAPPORT ESG



- Préambule
- Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité
- Développer une culture commune des services portuaires
- Optimiser l'impact de nos terminaux
- Annexes

02

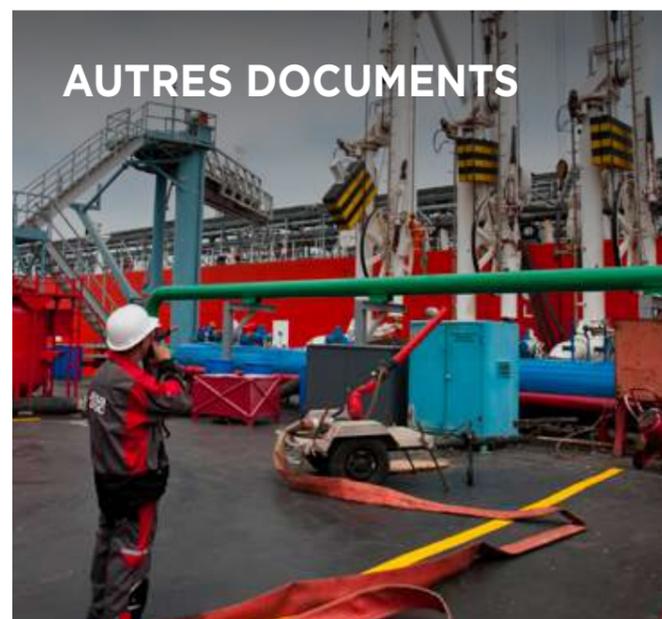
## RAPPORT DE GESTION



- Présentation de Marsa Maroc
- Faits marquants
- Réalisations de trafic
- Réalisations financières

03

## AUTRES DOCUMENTS



- Comptes consolidés et sociaux
- Rapport spécial des commissaires aux comptes
- État des honoraires versés aux contrôleurs de comptes
- Liste des communiqués de presse publiés en 2022

04

## CONTACTS





# 01

RAPPORT ESG

# 01

## Préambule

- Mot du Président du Directoire
- À propos de ce rapport
- Le profil du Groupe
- Notre modèle d'affaires
- Le dialogue avec les parties prenantes
- L'étude de matérialité
- Notre démarche RSE
- Les risques extra-financiers

# Mot du Président du Directoire

“

Conscients que la pérennité de notre performance financière devra être portée par des réalisations environnementales et sociales fortes, nous avons consacré la définition de notre nouvelle stratégie de responsabilité sociale comme l'un des chantiers clés de l'année 2022. La mobilisation transversale de nos fonctions et la consultation de nos parties prenantes ont abouti à une stratégie RSE fortement imbriquée dans notre modèle économique.

”



L'année 2022 était attendue comme le début d'une « ère post covid » pleine de promesses de renouveau. Elle aura été l'année de bouleversements géopolitiques profonds, venant à rappeler, s'il le fallait, que l'imprévu peut surgir à tout moment et bousculer les prévisions les plus robustes. L'agilité est naturellement devenue la qualité première attendue de Marsa Maroc, du fait de la connexion étroite de ses opérations avec le commerce international. Cette même agilité que nous avons affermie depuis la crise sanitaire grâce, notamment, aux premiers chantiers de digitalisation et à la démarche de performance opérationnelle ITQAN, entamés en 2020 et portés par une forte mobilisation de nos équipes en faveur de l'excellence opérationnelle.

Une résilience qui se traduit aujourd'hui dans les chiffres, avec une croissance et un bénéfice en hausse, que nous sommes fiers d'avoir réalisés collectivement dans un contexte des plus exigeants.

Conscients que la pérennité de notre performance financière devra être portée par des réalisations environnementales et sociales fortes, nous avons consacré la définition de notre nouvelle stratégie de responsabilité sociale comme l'un des chantiers clés de l'année 2022.

La mobilisation transversale de nos fonctions et la consultation de nos parties prenantes ont abouti à une stratégie RSE fortement imbriquée dans notre modèle économique. Entérinée en Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance, suite aux recommandations du Directoire, elle sera incarnée par la définition d'un plan d'actions tangible dès 2023, qui viendra renforcer notre récente intégration de l'indice boursier MASI ESG en tant que « Top Performer ».

L'année 2023 sera aussi celle de la prise en compte de cette nouvelle stratégie RSE dans la mise à jour de notre projet d'entreprise AFAK 2025, mais aussi dans la mise à jour de notre cartographie des risques qui couvre les risques extra-financiers. Le déploiement de notre feuille de route digitale, définie en 2022, se poursuivra, facilitant le parcours client et optimisant notre performance opérationnelle.

Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs de Marsa Maroc et de nos partenaires pour leurs énergies collectives, au service de projets structurants, qui hissent nos pratiques aux meilleurs standards internationaux.

**Très bonne lecture,**

**Said ASBAI**

Pour le Président du Directoire

# À propos de ce rapport

## Nom du rapport

Rapport Environnemental, Sociétal et de Gouvernance (ESG), 2022

## Date de publication

Avril 2023

## Description du rapport

Le Groupe Marsa Maroc documente dans le présent rapport ses performances environnementales, sociétales et de gouvernance, relatives à l'exercice 2022. Ce rapport répond aux exigences des circulaires 03-19 et 02-20 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC).

## Période de reporting

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

## Référentiel utilisé

Le présent rapport a été préparé en réponse à la circulaire n°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, ainsi qu'à la circulaire n°02/20 du 22 décembre 2020 modifiant et complétant la circulaire n°03/19, et en référence à la mise à jour des standards de reporting internationaux Global Reporting Initiative (GRI), publiée en 2021 et qui concerne les rapports publiés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous avons sélectionné les informations spécifiques GRI selon nos enjeux matériels (cf. table de correspondance en annexes).

Par ailleurs, la contribution de Marsa Maroc à la réalisation des Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD) a été identifiée, à travers une analyse en amont, cible par cible. La correspondance entre nos engagements RSE et les ODD est communiquée dans la partie Préambule du rapport.

## Méthodologie de reporting

La collecte d'informations qualitatives a été effectuée sur la base d'entretiens menés avec les membres du Directoire et du Comité de Direction par un tiers expert, en s'appuyant sur des guides d'entretiens personnalisés selon la revue documentaire, les informations réglementaires ainsi que les informations pertinentes ou indiquées par les standards GRI. Cette phase a permis de recueillir les informations liées à l'approche managériale pour chacun des enjeux matériels, ainsi que les informations qualitatives réglementaires ou en lien avec GRI.

Une collecte quantitative, auprès des relais RSE au sein des différentes fonctions concernées, a complété cette première étape.

Ces informations ont été collectées dans la limite de leur disponibilité.

## Périmètre de reporting et de consolidation des données

Le périmètre de reporting couvre l'ensemble des activités du Groupe Marsa Maroc dans la totalité des sites de présence (Siège social à Casablanca, Ports de Nador, Al Hoceima, Tanger Med, Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laâyoune et Dakhla) ainsi que l'activité de ses 3 filiales TC3PC, SMA, et Tanger Alliance, sauf précision contraire.

Les données qualitatives communiquées concernent majoritairement l'année 2022 et la plupart des données quantitatives sont relatives à la période 2020-2022. Les différents indicateurs quantitatifs calculés et transmis par les fonctions ont été contrôlés par l'équipe projet quant à leur cohérence. Il est aussi à préciser que toutes les informations présentées ont été revues et validées par les membres du Comité de Direction.

## Rapports précédents

Les précédents rapports ESG publiés par Marsa Maroc sont consultables sur le lien suivant : <https://www.marsamaroc.co.ma/fr/rapports-esg>

## Contact

Pour toute question ou proposition d'amélioration concernant le présent rapport, prière vous adresser au Département Communication Financière et Relations avec les Investisseurs via l'adresse e-mail suivante : [investisseurs@marsamaroc.co.ma](mailto:investisseurs@marsamaroc.co.ma)

# Profil du Groupe

Marsa Maroc est un opérateur portuaire multitrafic, occupant la place de leader de l'exploitation portuaire au Maroc, avec une présence significative dans l'ensemble des ports de commerce du Royaume.

Mue par le souci permanent de la qualité du service, grâce à ses ressources humaines qualifiées et à son parc d'équipements performants, Marsa Maroc s'emploie à offrir des prestations aux meilleurs standards internationaux dans l'ensemble des ports nationaux où elle opère.

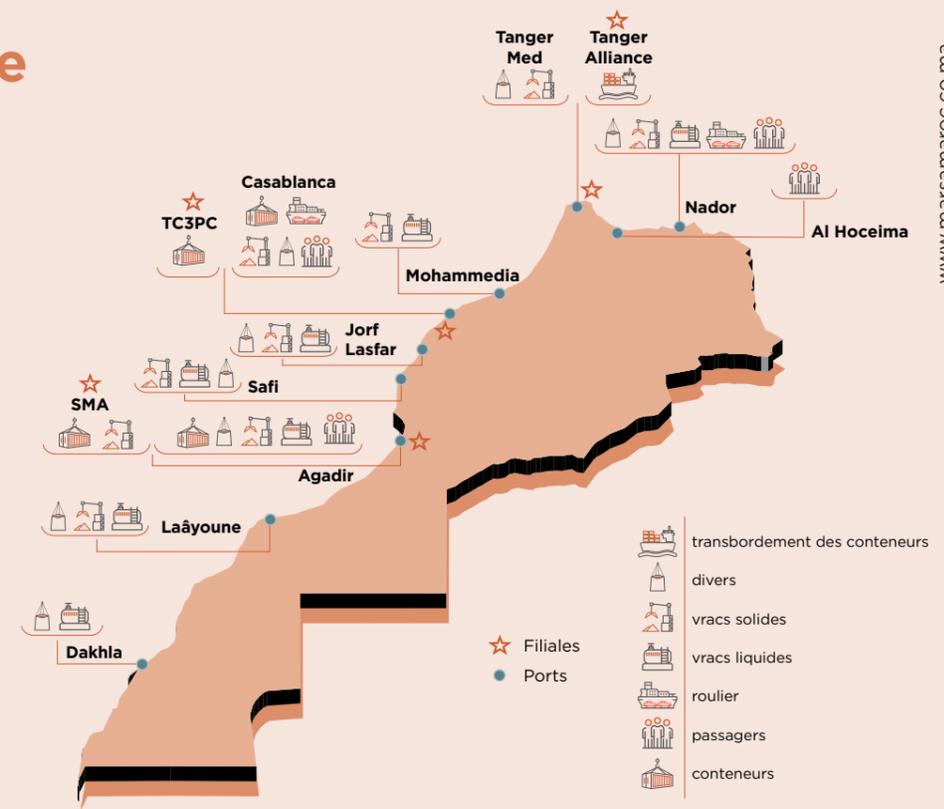
Marsa Maroc est une société anonyme de droit marocain à Directoire et Conseil de Surveillance, constituée en octobre 2006 suite à la réforme portuaire mise en place au Maroc.

Marsa Maroc, cotée à la Bourse de Casablanca depuis juillet 2016, ambitionne via sa nouvelle politique de développement de se positionner dans les prochaines années en tant qu'opérateur portuaire régional performant et agile, participant proactivement à l'amélioration logistique du Maroc.

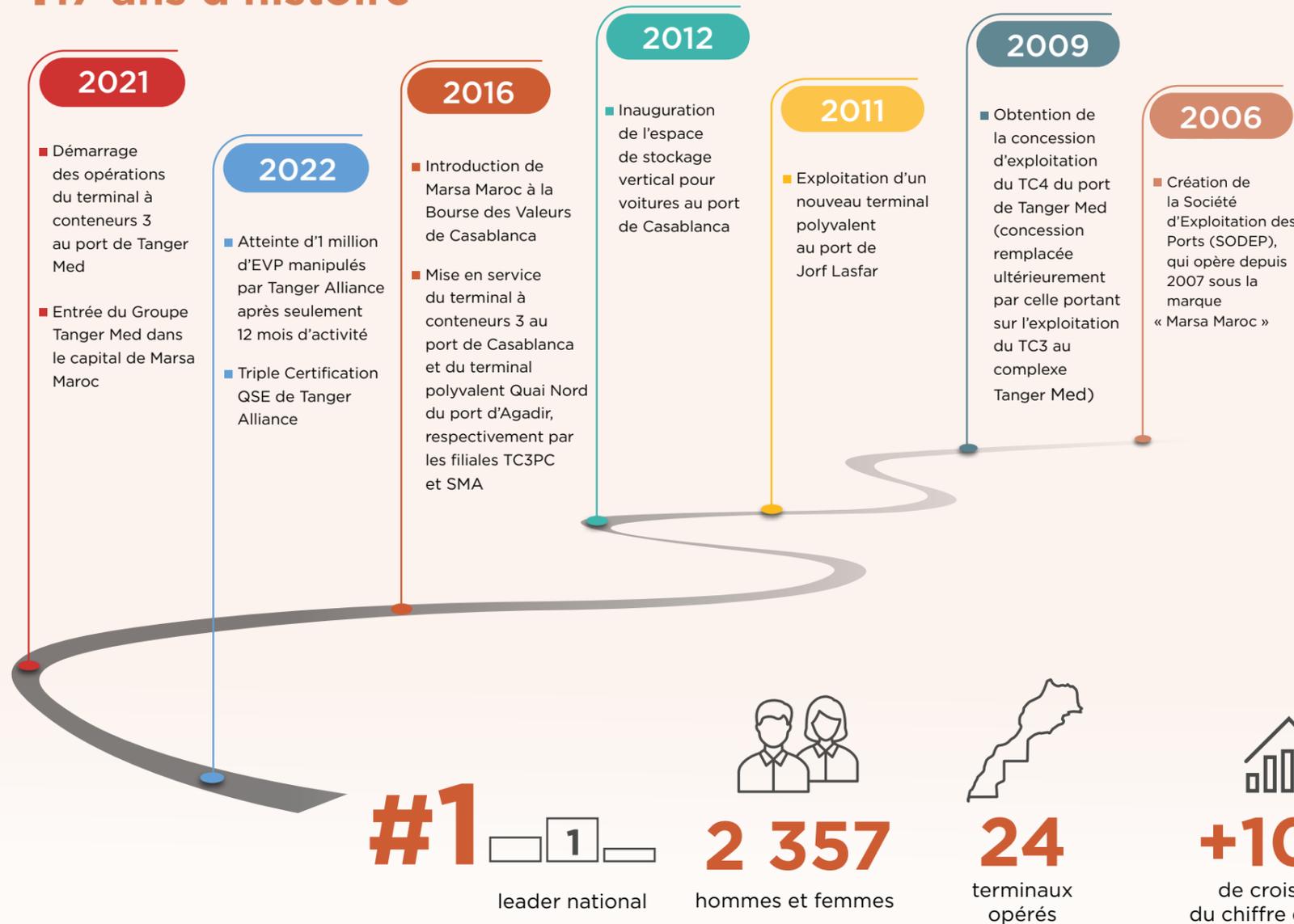
## Une présence multisite

Marsa Maroc opère 24 terminaux à travers 10 ports dans tout le Maroc, dans le cadre de contrats de concession avec les autorités portuaires.

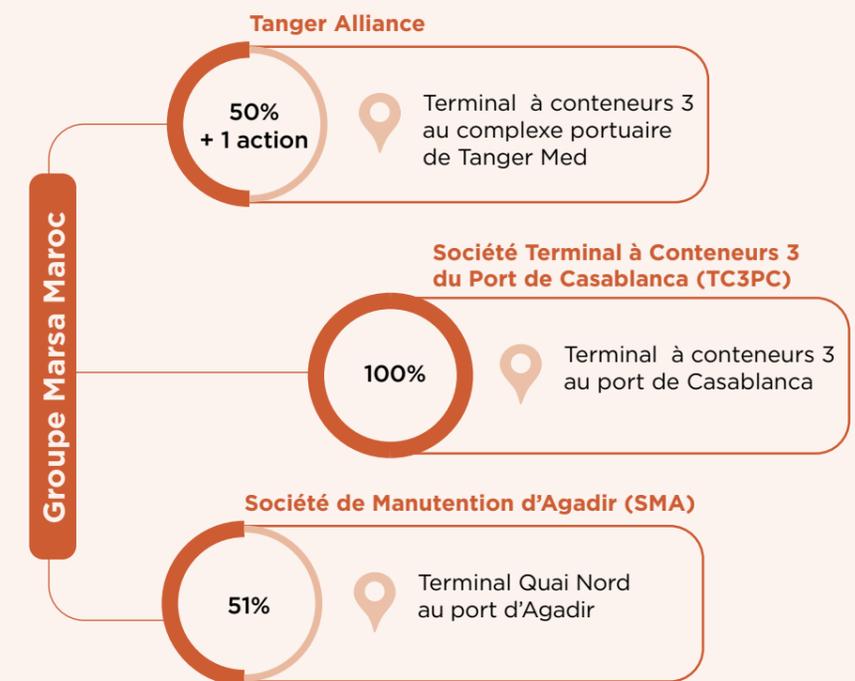
Le Groupe offre aux importateurs, exportateurs et compagnies maritimes, un ensemble de services liés à la logistique au sein des quais et terminaux portuaires exploités.



## 117 ans d'histoire



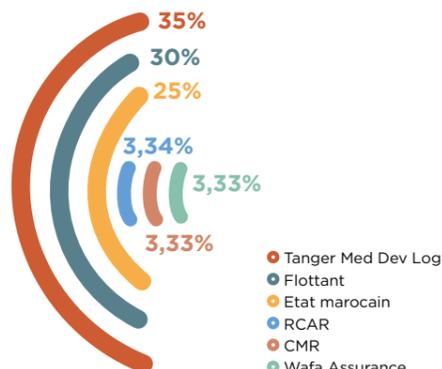
## Des filiales au service du développement du Groupe



# Un modèle d'affaires créateur de valeur

## NOS RESSOURCES ET ATOUTS

- Des collaborateurs engagés**  
2 357 collaborateurs dont plus de 67% sur le terrain
- Une transformation aboutie**  
Création de la SODEP en 2006 et de la marque Marsa Maroc en 2007
- Des équipements modernes**  
477 millions de MAD de dépenses d'investissement en 2022
- Une digitalisation en marche**  
Nouvelle feuille de route digitale en 2023
- Une expertise unique**  
dont bénéficient 1 310 clients
- Une solidité financière**  
16,2 milliards de MAD\* de capitalisation totale et 2,4 milliards de MAD de dettes de financement
- Structure de l'actionariat**



## NOTRE BUSINESS MODEL

Une démarche RSE au cœur de nos activités

Façonner des ports résilients et durables



## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

- Collaborateurs**  
Plus du 1/3 ont une ancienneté > 25 ans  
Rémunération attractive et turnover bas
- Clients**  
+80% de taux de satisfaction  
Maximum de 7 jours pour la résolution des réclamations client
- Fournisseurs**  
96% d'achats locaux  
1,1 MMAD de paiements aux fournisseurs
- Actionnaires**  
565 MMAD de dividendes versés
- Autorités publiques**  
444 MMAD de charges sociales et fiscales  
Accompagnement de projets structurants
- Communautés**  
20 projets soutenus

## NOTRE CONTRIBUTION AUX ODD



(\*) Au 28 décembre 2022

## À propos du Groupe Tanger Med

Le Groupe Tanger Med opère et développe des plateformes portuaires, logistiques et industrielles. Il gère le complexe portuaire Tanger Med, 1er port en Méditerranée et en Afrique. À travers sa participation de référence dans « Marsa Maroc », il est impliqué également dans les opérations de neuf autres ports du Royaume. Le volume total traité par le Groupe est de 146 millions de tonnes de marchandises et 8,5 millions de conteneurs EVP.

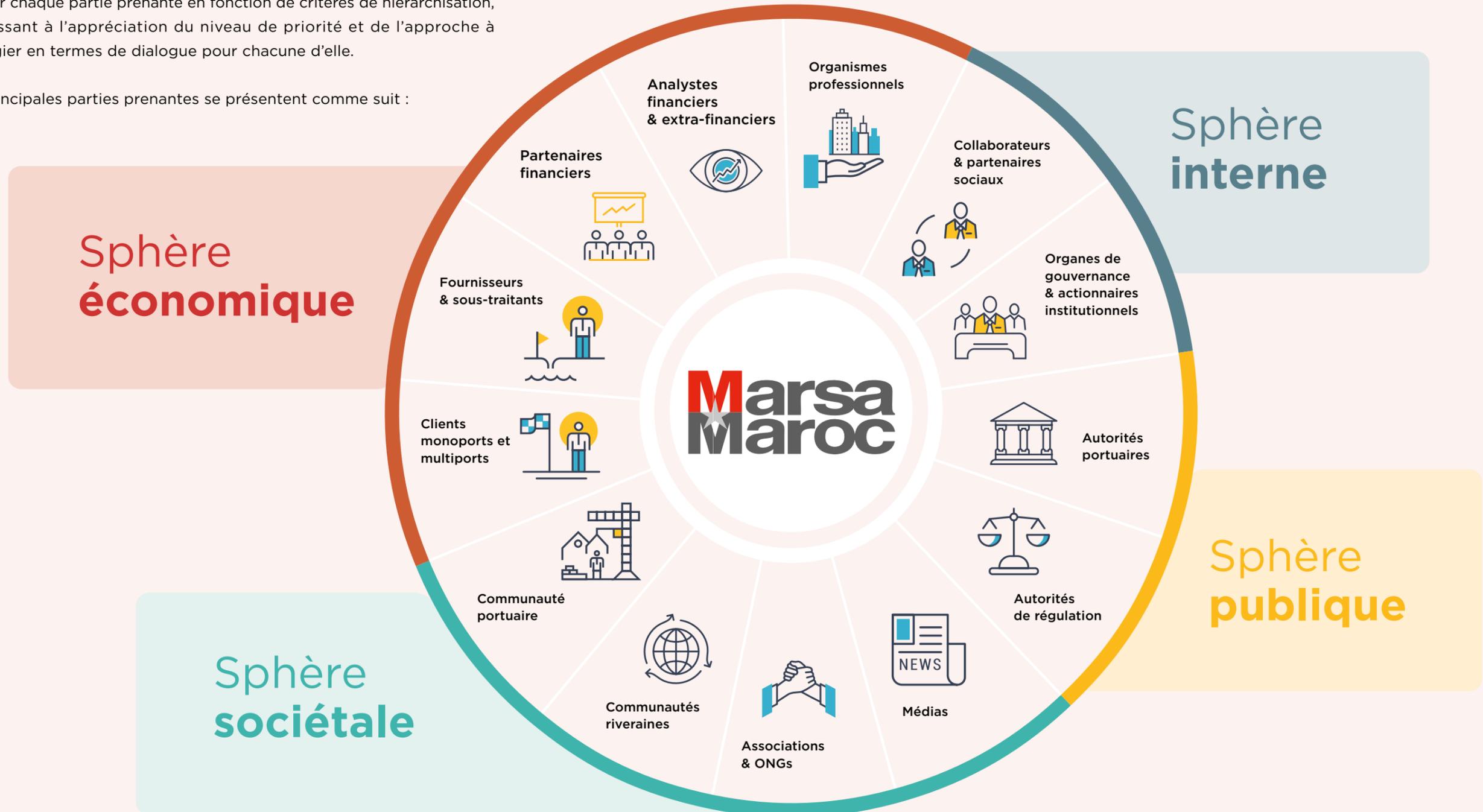
Le Groupe a également aménagé plus de 2.000 Ha de zones d'activités économiques qui accueillent plus de 1.200 entreprises et près de 100.000 emplois dans les secteurs de l'industrie automobile, l'aéronautique, le textile, l'agro-alimentaire et la logistique.



# Le dialogue avec les parties prenantes

Dans le cadre de la préparation de notre étude de matérialité, nous avons identifié les différentes parties prenantes avec qui nous entretenons un haut degré de relation. Un travail approfondi de nos relais RSE a permis de qualifier chaque partie prenante en fonction de critères de hiérarchisation, aboutissant à l'appréciation du niveau de priorité et de l'approche à privilégier en termes de dialogue pour chacune d'elle.

Nos principales parties prenantes se présentent comme suit :



# Les modes de dialogue

L'écoute et le dialogue avec nos parties prenantes rythment notre conduite courante des affaires. Divers canaux de communication se complètent ainsi, en faveur d'une prise en compte des différentes attentes.

	Réunions	Dialogue social	Communication interne	Instances de gouvernance & assemblées générales	Reporting financier, déontologique et ESG	Études de satisfaction	Site internet, publications et brochures	Service et espace client	Portail achats	Événements et rencontres
<b>Collaborateurs &amp; partenaires sociaux</b>	●	●	●		●					●
<b>Organes de gouvernance &amp; actionnaires institutionnels</b>				●	●					●
<b>Clients monoports et multiports</b>	●				●	●	●	●		●
<b>Fournisseurs &amp; sous-traitants</b>	●				●	●			●	
<b>Partenaires financiers</b>	●				●		●			●
<b>Analystes financiers &amp; extra-financiers</b>					●		●			●
<b>Organismes professionnels</b>	●				●					●
<b>Autorités portuaires</b>	●									
<b>Autorités de régulation</b>					●		●			
<b>Communauté portuaire</b>	●				●		●			●
<b>Communautés riveraines</b>	●				●		●			
<b>Associations &amp; ONGs</b>	●				●		●			
<b>Médias</b>					●		●			●

# L'étude de matérialité

Au deuxième semestre 2022, nous avons mené une étude de matérialité avec l'assistance d'un tiers expert. Cet exercice, faisant appel à une consultation interne et externe, nous a permis de mieux cerner nos impacts environnementaux et sociaux, et d'identifier les enjeux qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. De cette étude, découlent notre stratégie RSE et notre feuille de route associée.

## La méthodologie

La revue documentaire et l'entretien de cadrage avec le Président du Directoire, renforcés par une revue des bonnes pratiques sectorielles, ont fait ressortir 20 enjeux potentiellement pertinents, classés en quatre thématiques.

Les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et du Comité de Direction ont évalué, à travers une consultation en ligne, les niveaux de performance, de risques et d'opportunités de chacun de ces enjeux potentiels. En même temps, les collaborateurs ont pu faire part, individuellement et de façon anonyme, de leur appréciation du niveau de performance des enjeux puis ont procédé à la sélection de ceux au sujet desquels ils ont le plus d'attentes. Une sélection de parties prenantes externes entretenant un haut niveau de relation avec Marsa Maroc a également été consultée afin de faire part de leur perception de notre niveau d'engagement et des enjeux qui leur sont prioritaires.

Une vingtaine d'entretiens avec des parties prenantes externes et les partenaires sociaux ont été menés afin de compléter l'approche quantitative.

Catégorie	Intitulé court sur la matrice	Intitulé complet
<b>Gestion des affaires &amp; processus</b>	Relation client	Qualité de la relation client
	Éthique & transparence	Éthique et transparence
	Gouvernance	Bonnes pratiques de gouvernance
	Achats responsables	Achats responsables
	Sécurité des activités et terminaux	Sécurité des activités et terminaux
	Innovation et terminaux	Innovation et terminaux intelligents
<b>Capital Humain</b>	SST & bien-être	Santé, Sécurité et bien-être au travail
	Développement des compétences	Développement des compétences et gestion de carrières
	Dialogue social	Dialogue social
	Diversité	Diversité et égalité des chances
	Culture de la performance	Culture de la performance
<b>Environnement</b>	Atténuation changement climatique	Contribution à l'atténuation du changement climatique
	Adaptation au changement climatique	Adaptation au changement climatique
	Préservation océans	Préservation des océans et de la biodiversité marine
	Gestion des déchets	Gestion des déchets et économie circulaire
	Gestion de l'eau	Gestion de l'eau
<b>Société &amp; développement</b>	chaîne logistique durable	Contribution au développement d'une chaîne logistique plus durable
	Attractivité des régions	Développement de l'attractivité et de la compétitivité des régions d'implantation
	Sécurité d'approvisionnement	Contribution à la sécurité d'approvisionnement
	Communautés	Soutien aux communautés locales

# I Le traitement des données

Les données issues des différentes consultations ont été traitées en cinq étapes :

**1 Vérification de la qualité des données**

- Analyse du profil des répondants
- Revue de cohérence des réponses
- Entretiens avec les parties prenantes externes et les partenaires sociaux

**2 Organisation des données**

- Consolidation des données du Top Management
- Redressements statistiques des données le cas échéant
- Consolidation des données par catégorie de parties prenantes

**3 Calculs et scores**

- Calcul de l'impact sur le business à partir des notations du Top Management
- Calcul des scores pondérés des notations des différentes catégories de parties prenantes

**4 Analyse et hiérarchisation**

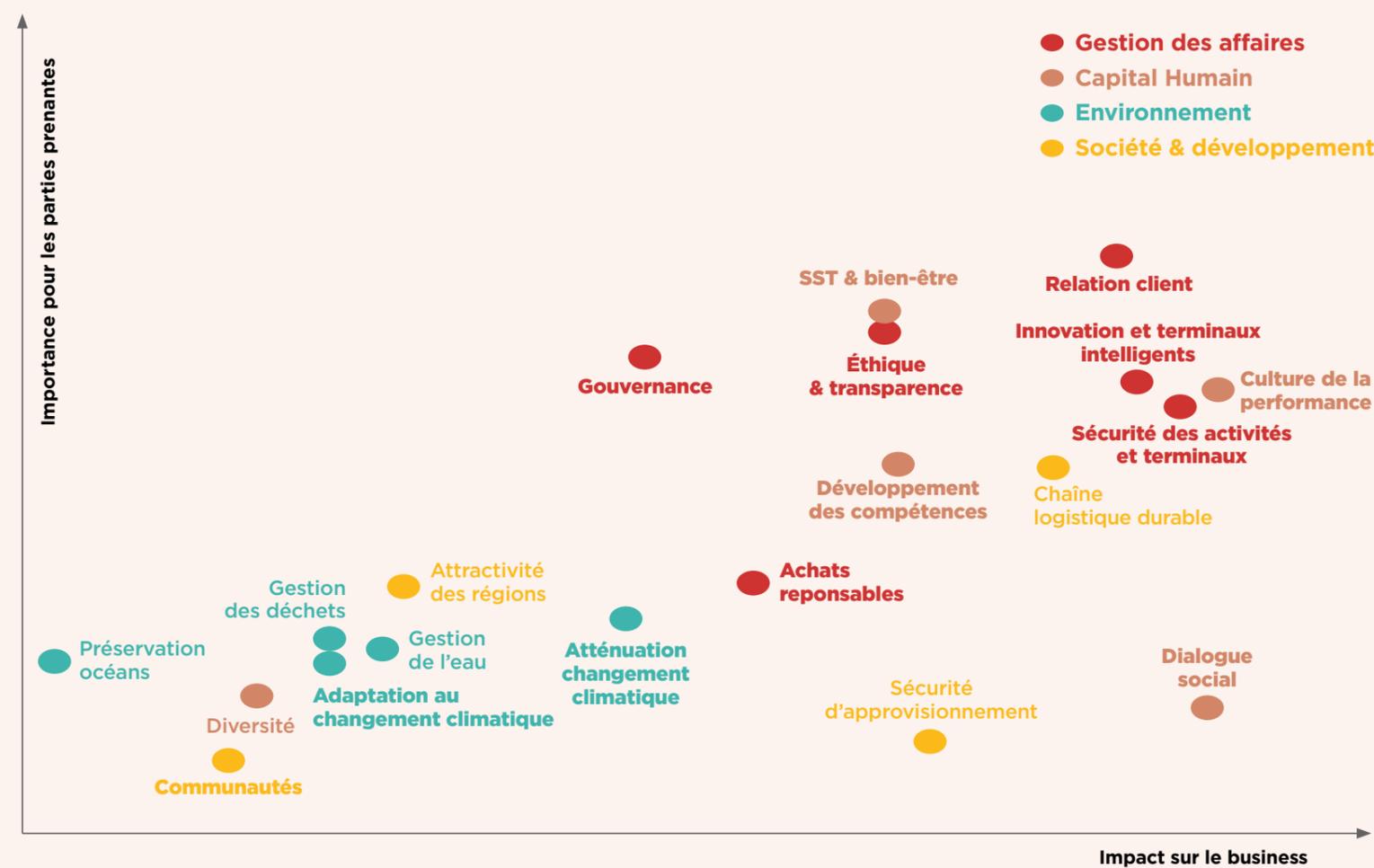
- Identification de quatre catégories d'enjeux : enjeux à forte importance pour le business et les parties prenantes, enjeux assez importants pour les deux, enjeux très importants pour l'un ou l'autre
- Confrontation des résultats avec la performance

**5 Validation**

- Présentation au Directoire de la matrice de matérialité et des enseignements pour étude des résultats et pré-validation

# II La matrice de matérialité

Les **20 enjeux potentiels** se positionnent comme suit sur la matrice de matérialité :



Suite à la présentation aux instances de gouvernance, 13 enjeux matériels ont été retenus, dont quatre faisant consensus, un enjeu à fort impact business, trois enjeux prioritaires pour les parties prenantes et deux enjeux à importance moyenne.

Trois enjeux, jugés à faible importance ont été retenus, du fait de la nécessaire contribution de Marsa Maroc à l'effort national en la matière : le soutien aux communautés locales, la contribution à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces deux derniers enjeux ont été regroupés au moment de construction de la stratégie RSE qui découle des enjeux matériels.

# Les risques extra-financiers

Notre démarche globale de management des risques s'inscrit dans un processus continu visant l'amélioration et le renforcement de la gestion et maîtrise des risques inhérents aux activités de Marsa Maroc.

Cette démarche implique les deux dimensions stratégique et opérationnelle et son déploiement est réalisé à travers :

- ★ la mise en place d'un dispositif dynamique de pilotage et suivi des risques avec une approche proactive d'identification, d'analyse et de gestion des risques ;
- ★ Le déploiement d'une organisation et d'un mode de fonctionnement hybride avec une entité "Risk Management" au niveau central et des "Correspondants risques" au niveau de toutes les entités (Siège et DEPs) ;

- ★ la réalisation des plans d'actions issus des missions d'audit interne ayant pour objectif entre autres, de donner une assurance sur le degré de maîtrise des risques encourus par Marsa Maroc ;
- ★ la mise en œuvre des recommandations du Comité Audit et Risques qui s'assure de l'efficacité des différents dispositifs et plans d'actions mis en place pour atténuer et maîtriser les risques présentant une criticité élevée.

Sont présentés, ci-dessous, nos risques extra-financiers les plus importants, nos enjeux matériels et les liens entre les deux.



# Notre démarche RSE

Souhaitant asseoir sa performance financière sur de forts engagements environnementaux et sociaux, le Groupe Marsa Maroc s'est engagé, en 2022, dans un projet structurant visant à définir sa nouvelle stratégie de responsabilité sociale. Reposant sur une démarche collaborative, cette stratégie a été construite sur la base d'une analyse de matérialité impliquant management et parties prenantes. Nous avons organisé plusieurs ateliers et lancé un questionnaire en ligne à destination de nos collaborateurs, clients et fournisseurs et partenaires divers afin de recueillir leur vision concernant la conduite RSE de la Société.

Conscients que les ports jouent un rôle fondamental dans la compétitivité de notre économie, nous avons comme ambition de **façonner des ports résilients et durables**. Cette stratégie est articulée autour de trois piliers et douze engagements stratégiques.



## Les trois piliers de notre stratégie RSE

01

Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité



Marsa Maroc érige l'éthique en principe fondamental guidant la conduite des affaires.

Le Groupe veille à s'appuyer sur les meilleurs standards de gouvernance et à entretenir des relations pérennes et transparentes avec ses parties prenantes, en particulier avec ses clients.

02

Développer une culture commune des services portuaires



Marsa Maroc propose un environnement de travail propice au développement de la performance à la fois opérationnelle et globale. Le Groupe prête également une attention particulière à la santé de ses collaborateurs, au développement de leurs compétences et à la qualité du climat social.

Souhaitant agir sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, Marsa Maroc s'engage également auprès de ses fournisseurs en les accompagnant dans la mise en place de pratiques responsables et en veillant à intégrer dans son carnet de commandes des petites et moyennes entreprises de manière à soutenir l'existence d'un large vivier de fournisseurs dans ses régions de présence.

03

Optimiser l'impact de nos terminaux



Marsa Maroc souhaite contribuer activement à la transition numérique de son secteur d'activité afin d'améliorer la compétitivité des places portuaires nationales et mieux servir ses clients. La transformation digitale de nos activités s'impose aujourd'hui comme un levier stratégique d'amélioration de notre performance mais aussi comme levier incontournable pour la création de la valeur et l'amélioration de l'expérience des utilisateurs.

Le Groupe s'engage également à réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Il agit dans l'intérêt social des communautés et crée de la valeur dans les régions où il est implanté.

# Nos douze engagements stratégiques



## Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité

1

### Gouvernance

Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur



2

### Éthique et transparence

Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes



3

### Sécurité des activités et terminaux

Assurer la sécurité de nos activités et terminaux



4

### Relation client

S'inscrire dans une démarche de partenariat avec nos clients



## Développer une culture commune des services portuaires

5

### Dialogue social

Consolider notre dialogue social



6

### Culture de la performance

Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients



7

### Développement des compétences

Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs



8

### Santé, sécurité et bien-être au travail

Protéger les travailleurs de nos différents sites



9

### Achats responsables

Faire grandir et engager nos fournisseurs



## Optimiser l'impact de nos terminaux

10

### Innovation et terminaux intelligents

Faire de la transition numérique un moteur d'optimisation des processus et de l'expérience client



11

### Adaptation/Atténuation du changement climatique

Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes



12

### Communautés

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines



# Notre contribution aux ODD

Nous avons défini 12 engagements stratégiques, organisés en trois piliers et liés par une vision fixant le cap pour les trois à cinq années à venir. Nous avons également étudié la contribution de chacun de ces engagements à la réalisation des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Dix de nos engagements présentent une contribution forte ou partielle aux ODD.

Pilier	Engagement	ODD à contribution forte	ODD à contribution partielle	
 <p>Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité</p>	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur			
	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes			
	Assurer la sécurité de nos activités et terminaux			
	S'inscrire dans une démarche de partenariat avec nos clients			
 <p>Développer une culture commune des services portuaires</p>	Consolider notre dialogue social		 	
	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients		  	
	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs			
	Protéger les travailleurs de nos différents sites		 	
	Faire grandir et engager nos fournisseurs			
 <p>Optimiser l'impact de nos terminaux</p>	Faire de la transition numérique un moteur d'optimisation des processus et de l'expérience client		    	
	Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes			
	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines		 	

# 02

## Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité

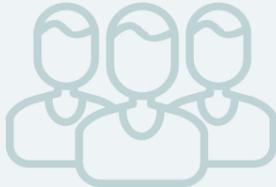
- ▮ **Engagement n°1** : Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur
- ▮ **Engagement n°2** : Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes
- ▮ **Engagement n°3** : Assurer la sécurité de nos activités et terminaux
- ▮ **Engagement n°4** : S'inscrire dans une démarche de partenariat avec nos clients

# 01 Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité

Engagement n°1

## Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur

Nos instances de gouvernance font appel à l'expérience et l'expertise de nos administrateurs et dirigeants qui concourent à la définition de notre mission et de notre stratégie RSE. Nous souhaitons porter ces organes aux meilleurs standards de gouvernance, par leur évaluation régulière, la promotion de la parité et la nomination d'administrateurs indépendants.



## Notre mode de gouvernance

L'entrée en Bourse de Marsa Maroc en 2016 a marqué son passage de société d'Etat à celui de filiale publique à participation directe de l'État, avant de devenir en 2021, suite à l'entrée au capital de Tanger Med Special Agency (TMSA), une filiale publique à participation indirecte de l'État.

Au sein de Marsa Maroc, la gouvernance est basée sur une structure dualiste qui permet de distinguer le pouvoir de surveillance et de contrôle attribué au Conseil de Surveillance et le pouvoir de gestion dévolu au Directoire.

Notre structure dualiste respecte les recommandations formulées par le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise et le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Établissements Publics, qui préconisent la dissociation des fonctions de direction et de surveillance. Cette approche permet une meilleure répartition des responsabilités et une transparence accrue dans la prise de décision.

Trois Comités spécialisés, issus du Conseil de Surveillance, viennent compléter ce dispositif.

### Le Conseil de Surveillance



### Nomination des membres

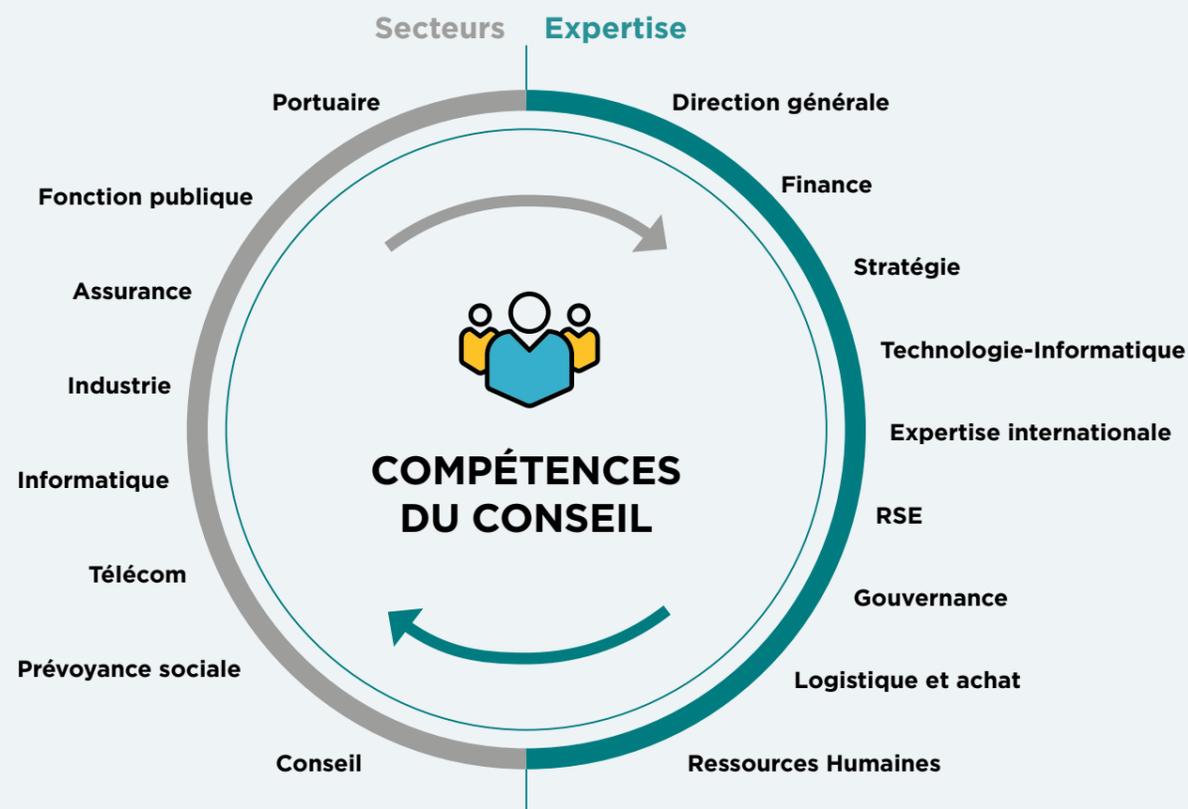
Le Conseil de surveillance est présidé par M. Fouad BRINI. Ses membres, tous non-exécutifs, représentent l'actionnaire majoritaire, l'État et les institutionnels ayant signé un pacte d'actionnaires lors de l'entrée en Bourse.

la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes, à savoir, « la proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque sexe, ne peut être inférieure à 30% dans les sociétés faisant appel public à l'épargne ... », et ce, selon l'échéancier fixé par ladite loi.

Les règles en termes de parité au sein du Conseil de Surveillance sont conformes aux exigences de la loi 19-20 modifiant et complétant

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés selon leur expérience à des hautes fonctions managériales et leurs compétences stratégiques et financières. Certains membres font preuve d'une fine connaissance des métiers portuaires et logistiques au sein d'entreprises publiques.

### Des expériences et des compétences variées et complémentaires



### Mission et fonctionnement

Le Conseil de Surveillance approuve les grandes orientations stratégiques proposées par le Directoire et exerce un contrôle permanent de la gestion de Marsa Maroc par ce dernier.

Le Conseil de Surveillance autorise, également, les actes qui lui sont soumis en vertu de la convention de contrôle conclue entre Marsa Maroc et l'Entreprise-mère, conformément à la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes.

Le Conseil de Surveillance traite des sujets critiques qui lui sont remontés, en s'appuyant, si besoin, sur les différents Comités spécialisés. À ce titre, aucune préoccupation critique ne lui a été remontée en 2022.

### L'indépendance

Au titre de l'exercice 2022, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'est Administrateur Indépendant selon les critères définis par la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes.

En 2021, le Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance (CNRG) a arrêté les critères pertinents et les principales caractéristiques devant être remplis par le futur Administrateur Indépendant, tenant compte des dispositions légales applicables, ainsi que des besoins de la Société en termes de compétences et de valeur ajoutée.

### Membres

Nom	Date de début de mandat	Année de fin de mandat (Approbaton des comptes par l'Assemblée Générale)	Taux de présence effective au Conseil de Surveillance	Membres du Comité Stratégie et Investissements	Membres du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance	Membres du Comité Audit et Risques
<b>M. Fouad BRINI</b>	10/05/2022	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%			
<b>M. Mehdi TAZI RIFFI</b>	10/05/2022	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%	Président	●	
<b>M. Tarik EL AROUSSI</b>	10/05/2022	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%		●	●
<b>Mme Loubna GHALEB</b>	28/07/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	100%	●		
<b>Tanger Med Dev Log représentée par M. Mehdi TAZI RIFFI</b>	10/05/2022	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%			
<b>L'Etat Marocain représenté par Mme Najat SAHER</b>	10/05/2022	AGO 2027 qui statue sur les comptes 2026	100%	●		Présidente
<b>RCAR représenté par Mme Ouafae MRIOUAH</b>	30/06/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	100%	●	Présidente	●
<b>Wafa Assurance représentée par M. Ramses ARROUB</b>	30/06/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	66,66%	●	●	●
<b>CMR représentée par M. Mohammed Jaber KHEMLICHI</b>	30/06/2021	AGO 2026 qui statue sur les comptes 2025	100%	●	●	●

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2022.

## Le Comité Stratégie et Investissements (CSI)



### Nomination des membres

Les membres du CSI sont désignés par le Conseil de Surveillance sur avis du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance.

### Mission et fonctionnement

Le CSI émet un avis sur la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées par le Directoire et rend compte périodiquement au Conseil de Surveillance, de l'état d'avancement de la mise en œuvre desdites orientations.

Le Comité examine également, les projets de développement présentés par le Directoire, en matière de croissance interne et externe, ainsi que les opérations de financement significatives.

Le Comité donne, par ailleurs, son avis sur les programmes d'investissements pluriannuels et leurs financements et examine les budgets annuels et leurs mises à jour.

## Le Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance (CNRG)



### Nomination des membres

Les membres du CNRG sont désignés par le Conseil de Surveillance, sur avis dudit Comité.

### Mission et fonctionnement

Le CNRG analyse les propositions relatives aux nominations au sein du Directoire, et celles émanant des actionnaires, pour les postes de membre du Conseil de Surveillance ou de membre des Comités spécialisés.

Le Comité a, également, pour mission d'examiner et d'émettre un avis sur la politique de gestion des Ressources Humaines, ainsi que sur les dispositions du Statut du personnel et sur la rémunération des membres du Directoire et des Administrateurs de la Société, en ce inclus, la rémunération des Administrateurs Indépendants.

Par ailleurs, le Comité suit les questions relatives à la gouvernance d'entreprise et assiste le Conseil de Surveillance dans l'adaptation du système de gouvernance et dans l'évaluation périodique de son fonctionnement.

Courant l'année 2022, les résultats de l'étude de matérialité et les recommandations du Directoire en termes de stratégie RSE ont été présentés au CNRG.

Le CNRG réalise, également, une évaluation biannuelle de la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil de Surveillance et des Comités, au regard des missions qui leur sont assignées, conformément au Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et à la Charte du CNRG.

En outre, conformément à sa Charte, le CNRG supervise et suit l'évaluation externe relative au fonctionnement du Conseil de Surveillance, réalisée tous les quatre ans.

## Le Comité Audit et Risques (CAR)



### Nomination des membres

Les membres du CAR sont désignés par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité Nomination, Rémunération et Gouvernance.

### Mission et fonctionnement

Le CAR apprécie le dispositif de contrôle interne au sein de la Société et a, notamment, pour missions de :

- ★ examiner la charte de l'audit interne ;
- ★ examiner les plans d'actions et les rapports de l'audit interne et externe ;
- ★ valider le programme de l'audit interne ;
- ★ faire prescrire des audits externes ;
- ★ évaluer les travaux des auditeurs internes et externes ;
- ★ émettre un avis sur le choix des auditeurs externes ;
- ★ apprécier les principes et méthodes comptables ;
- ★ prendre connaissance de l'importance des risques éventuels.

Dans le domaine lié à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, le Comité a pour mission d'analyser les états financiers semestriels et annuels établis par le Directoire à l'occasion de l'arrêté des comptes, avant leur publication.

Le Comité examine, également, les questions relatives aux comptes et documents financiers présentant un intérêt méthodologique ou susceptibles de générer des risques potentiels.

Le Comité examine la politique de distribution des dividendes présentée par le Directoire. Le Comité valide, par ailleurs, le processus de sélection des Commissaires aux Comptes et soumet au Conseil le résultat de cette sélection. Il examine les rapports des Commissaires aux Comptes, apprécie les résultats de leur vérification et recommandations et assure le suivi des suites qui y sont réservées.

Concernant le domaine relatif à la gestion des risques, le Comité acquiert une compréhension générale des risques auxquels le Groupe est exposé et la façon dont ils sont mesurés et gérés. Il s'assure de la mise en œuvre des pratiques en matière d'identification et de gestion des risques pouvant avoir des incidences importantes sur les performances de la Société ou sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Il assiste le Conseil de Surveillance lorsque celui-ci apprécie l'efficacité du système de gestion des risques et valide les plans d'actions permettant d'atténuer et de maîtriser les risques majeurs identifiés.

## Le Directoire

Le Directoire constitue l'organe collégial qui assure la gestion de Marsa Maroc. Il est investi du pouvoir de représenter la Société et de prendre toute décision, dans la limite des attributions qui lui sont fixées par la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, par les statuts de la Société, ainsi que par la convention de contrôle prévue par la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'État sur les entreprises publiques et autres organismes, telle que modifiée et complétée.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui confère à l'un d'eux les pouvoirs du Président du Directoire.

## La rémunération des membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance. Cette rémunération est en phase avec celle des autres salariés et suivant la même composition du statut du personnel (échelle/échelon, etc), et bénéficient, en conséquence, d'une prime variable liée à leur performance annuelle par rapport aux objectifs qui leur sont fixés. Leurs prestations de retraite suivent le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) au même titre que l'ensemble des salariés, avec la possibilité de souscrire à une part volontaire en sus. Ils bénéficient, en sus, d'une indemnité spéciale dite « de Directoire ».

L'enveloppe globale brute allouée au Directoire pour l'année 2022, incluant les bonus (gratifications et primes de performance), est de 6,8 millions de DH. Les avantages en nature, à l'instar des autres directeurs, incluent une voiture et un logement pour ceux ne bénéficiant pas de l'indemnité de logement.

### Said BENJELLOUN TOUIMY

Directeur des Systèmes d'Information

### Abdelhak BEN DAHMANE

Directeur des Affaires Juridiques, du Corporate et de la Gouvernance

### Said ASBAAI

Directeur des Ressources Humaines et attributaire des pouvoirs du Président du Directoire

### Rachid HADI

Directeur de l'Exploitation au Port de Casablanca

### Lahcen OUJJA

Directeur de la Performance Opérationnelle



# Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes

Marsa Maroc érige l'intégrité en principe fondamental de la gestion des affaires, en veillant à la prévention de la corruption active et passive, des conflits d'intérêts et des délits d'initiés. Le Groupe Marsa Maroc veille à la protection des données personnelles des parties prenantes avec lesquelles il entretient des relations empreintes de transparence et de respect des règles déontologiques.



## Politique

Marsa Maroc perpétue la culture d'éthique et de déontologie et veille au respect des lois en vigueur et des réglementations du marché. Par ailleurs, la Société s'efforce, également, de lutter contre les pratiques illicites de fraude, de corruption et autres, par la mise en place de processus clairs et rigoureux au niveau de chaque activité exercée par le Groupe, ainsi que par la mise en garde des prestataires externes contre le recours à de telles pratiques, dans le cadre de leur collaboration avec le Groupe.

Marsa Maroc dispose d'un corpus de documents qui rappellent les règles d'éthique et de déontologie régissant les relations avec ses parties prenantes. Ces documents se présentent comme suit :

- ★ Le Code de Déontologie Boursière communiqué aux personnes initiées ;
- ★ Le Règlement des Achats et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Travaux (CCAGT), publiés sur le site web de la Société ;
- ★ Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance ainsi que la Charte de l'Administrateur et les Chartes des Comités spécialisés y annexées, mis à la disposition des administrateurs et des membres du Directoire à travers l'Espace Administrateur.

### La prévention du délit d'initié

La Société porte une grande importance à la prévention du délit d'initié, de par sa cotation à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Pour cela, la Société se réfère aux dispositions nationales qui régissent les pratiques de bonne gouvernance, notamment, le Code Marocain de Bonnes Pratiques de Gouvernance d'Entreprise et les Circulaires de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC).

Le Code de Déontologie Boursière de la Société, mis à jour en 2021, a pour objectif de « définir les règles d'intervention des collaborateurs sur les titres de la Société et de décrire les règles qui s'imposent à eux, dans la mesure où lesdits collaborateurs sont susceptibles, de par leurs fonctions, d'avoir accès de manière régulière, occasionnelles ou fortuites à des informations privilégiées relatives à la Société ».

Ce Code est diffusé régulièrement aux personnes identifiées comme étant « initiées » permanentes ou occasionnelles, de par leurs positions ou fonctions à Marsa Maroc, qui gèrent ou disposent, directement ou indirectement, d'informations privilégiées pouvant avoir une influence significative sur le cours en bourse du titre de la Société.

La fonction de responsable de la Déontologie Boursière est assurée par la Chef de Département Communication et Relation avec les Investisseurs qui se porte garante du respect permanent des règles déontologiques par les initiés. Sa position hiérarchique permet de garantir son indépendance par rapport aux autres fonctions opérationnelles de la Société.

## Mise en œuvre

Les engagements éthiques s'appliquent à tous les niveaux et à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qui sont imprégnés d'une véritable culture de respect des procédures.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces engagements est portée au plus haut niveau de l'organisation, à savoir le Directoire, qui prend connaissance des rapports d'audit interne et les vise. En cas de doute, par un collaborateur interne de la Société, sur un sujet éthique, le Code de Déontologie Boursière prévoit de se référer à sa hiérarchie.

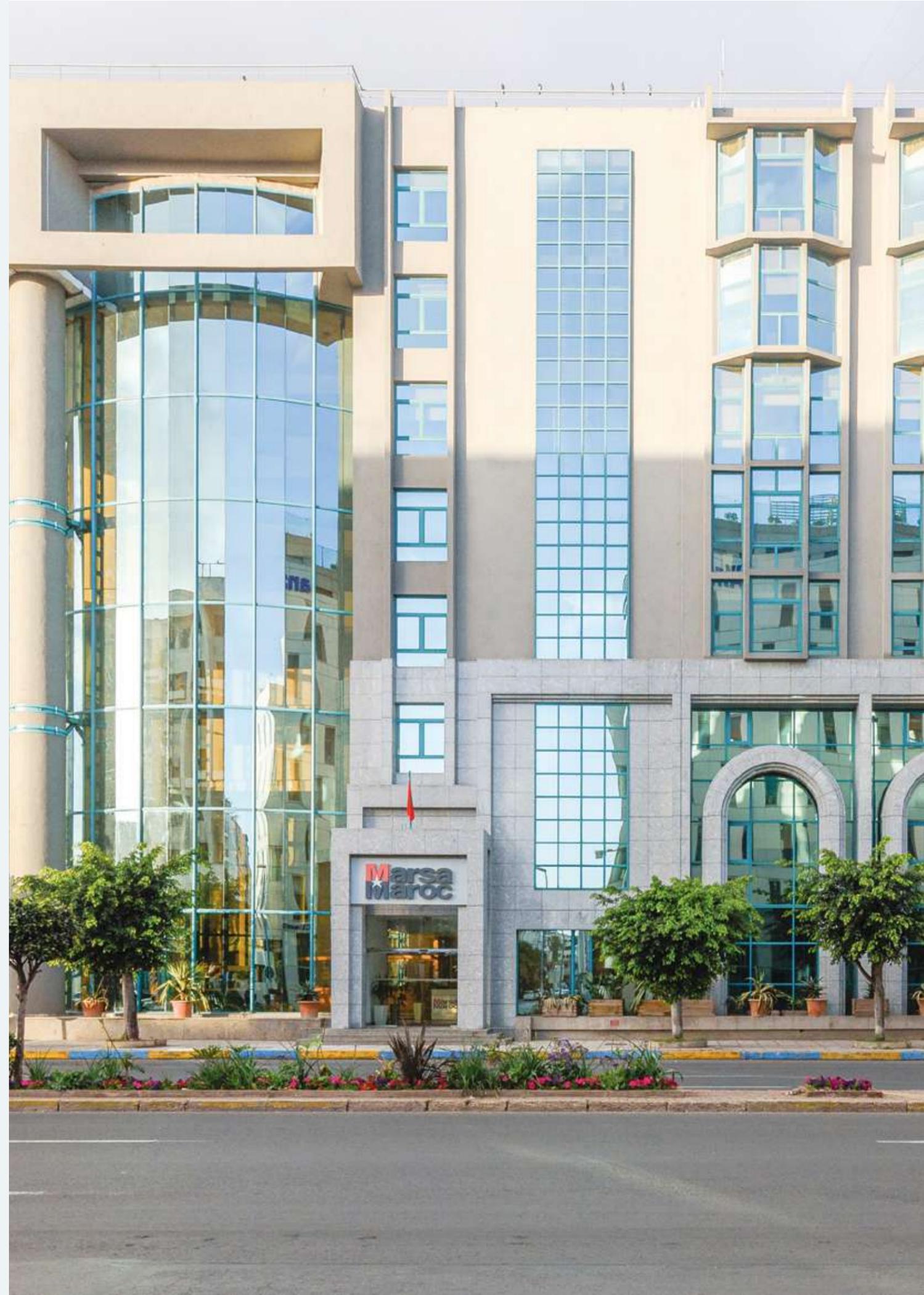
## Performance

Aucun incident de corruption n'a été relevé ces trois dernières années. Aucun cas significatif de non-conformité aux lois et réglementations et aucune amende associée n'a été payée par la Société ces trois dernières années.

Enfin, aucune fuite, vol ou perte de données clients n'a été identifié par la Société et aucune plainte n'a été reçue par elle, à ce sujet.

## Perspectives

Le Déontologue prévoit de déployer, en 2023, une formation sur les stipulations du Code de Déontologie Boursière, destinée aux personnes initiées.



# Assurer la sécurité de nos activités et terminaux

La sécurité de nos activités et terminaux constitue un levier stratégique du fait de son incidence directe sur la performance globale de l'entreprise. Notre démarche systémique, intégrant la prise en compte de cet enjeu dans toutes nos opérations et processus, implique la mise en place d'une politique active de prévention des risques et des vulnérabilités liées aux trafics, à la cybersécurité et au terrorisme. Une priorité est également donnée à l'application de mesures préventives des risques relatifs à la manipulation des marchandises dangereuses et/ou polluantes.



## Politique

Marsa Maroc dispose d'un plan d'opérations interne et d'un plan de sûreté pour chaque infrastructure portuaire, afin d'exercer sa responsabilité sur les volets suivants :

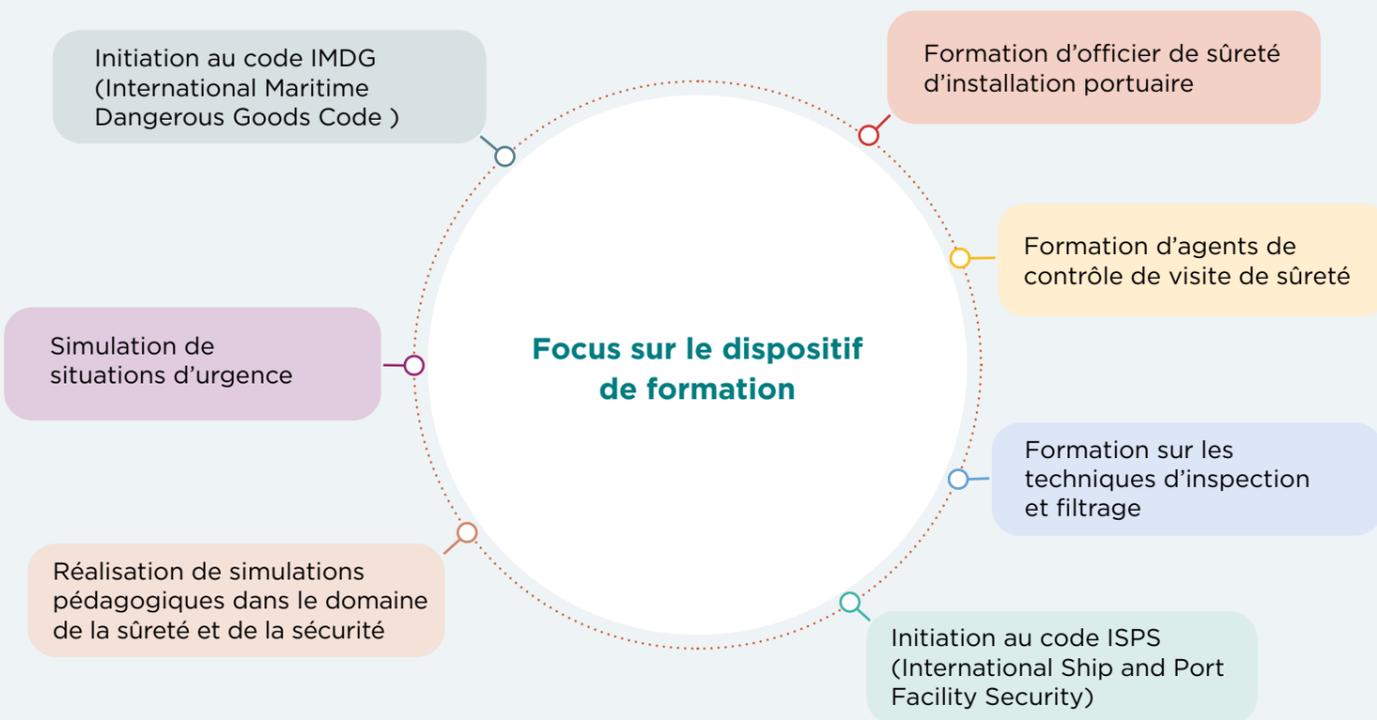


## Mise en œuvre

Le déploiement de notre politique de prévention et de gestion des risques s'appuie sur un ensemble d'actions complémentaires visant le renforcement et la maîtrise de la sécurité des installations portuaires, des bâtiments, des navires et des marchandises.

Actuellement déployées au niveau de certains terminaux, ces actions sont amenées à être généralisées à court terme :

- ★ mise en place d'une solution numérique de gestion des rondes et d'un système de détection anti-intrusion ;
- ★ recrutement d'agents de sécurité supplémentaires chargés du gardiennage de nos zones de stockage et déploiement d'une brigade de sécurité opérant 24h/24 et 7j/7 ;
- ★ renforcement du contrôle et des restrictions d'accès aux terminaux ainsi qu'aux zones de travail et de stockage ;
- ★ mise à jour du système de vidéo surveillance des locaux et des terminaux avec l'affectation d'opérateurs spécialisés pour la gestion sans interruption des postes de surveillance ;
- ★ mise en conformité des moyens mobiles de lutte contre les incendies et leur maintenance préventive et curative ;
- ★ formation et sensibilisation aux normes QSE.



S'inscrivant dans le cadre de notre politique de sécurité et de prévention des risques, la formation est un élément essentiel au succès de nos engagements. Nous avons initié un dispositif de formation exhaustif couvrant différentes thématiques et faisant appel à des simulations.

## Performance

Une baisse du nombre d'avaries de marchandises et une meilleure maîtrise de la sinistralité ont été constatées suite aux actions de formation ci-dessus.

## Perspectives

L'année 2023 sera marquée par le lancement d'un projet structurant d'audit de sûreté permettant d'évaluer les forces et les faiblesses de nos différentes installations et procédures, en vue de l'élaboration d'un plan d'actions.

Nous projetons, par ailleurs, de renforcer nos équipements numériques par des systèmes de détection anti-intrusion avancés afin de généraliser le contrôle périmétrique à l'ensemble des terminaux, une solution numérique de géolocalisation dédiée au suivi des affectations de nos employés et au contrôle des agents de sous-traitance ainsi que des caméras thermiques. De même, nous prévoyons d'automatiser le contrôle des badges d'accès via la plateforme Portnet. Pour encore plus de réactivité, le suivi et la gestion des incidents de sûreté et sécurité feront l'objet d'une digitalisation.

Enfin, et afin d'améliorer notre capacité à faire face aux incendies dans nos terminaux de Casablanca, une solution numérique de gestion des moyens d'extinction mobiles sera déployée.

## La lutte contre les incendies : Cas du port de Mohammedia

Marsa Maroc a déployé auprès de sa Direction Générale et de ses ports les mesures nécessaires pour la lutte contre les incendies, suivant un schéma clairement défini. Ce schéma s'intègre dans le cadre d'un Plan d'Opération Interne (POI), faisant ressortir l'ensemble des scénarii probables et les intervenants en cas d'incendie. Les équipes locales réalisent régulièrement et conjointement avec les autorités portuaires et les équipes de la protection civile, des exercices de simulation afin de se préparer au préalable en cas d'incendie.

Au regard de la nature des produits traités au niveau du port de Mohammedia (DEPM), l'enjeu sécurité, en particulier la sécurité incendie, est d'une importance cruciale.

### ★ Classification ATEX

Conformément aux réglementations et normes en vigueur, les zones d'exploitation de la DEPM sont considérées comme des zones à atmosphères explosibles (ATEX).

Au regard de cette classification, des mesures restrictives s'imposent :

- les équipements électriques qui y sont installés sont de type ADF ;
- les sources d'énergie et d'inflammation y sont interdites ;
- le contrôle d'accès y est rigoureux ;
- les travaux y sont soumis à permis.

### ★ Étude de dangers et POI

Une étude de dangers a été conduite afin de déterminer l'ensemble des risques auxquels est exposé le site, qu'ils soient naturels ou liés à l'activité.

Les risques ainsi déterminés ont été évalués afin d'identifier les scénarii significatifs retenus et par la suite, décider des mesures de maîtrise à mettre en place dans un Plan d'Opération Interne (POI).

L'objectif de ce POI est de définir les mesures de mitigation à mettre en œuvre face à chaque scénario retenu au niveau de l'étude de dangers.

Il s'agit notamment des éléments suivants :

- les équipements mobiles et fixes de lutte contre l'incendie ;
- le besoin en liquide émulseur ;
- les dispositifs de détection de fuite de gaz ;
- les dispositifs de détection et d'extinction automatiques des feux ;

- le zoning ATEX ;
- les exigences en termes d'équipements ATEX ;
- la mise en œuvre du planning des exercices.

L'étude de dangers et le POI sont soumis à la validation de l'autorité portuaire conformément aux exigences réglementaires portuaires.

### ★ Sur le plan opérationnel

La DEPM dispose de moyens spécifiques de lutte contre l'incendie.

Il s'agit notamment de :

- un réseau incendie alimenté avec deux pompes de 500 m<sup>3</sup>/h chacune à une pression de 12 bars ;
- des hydrants implantés sur ce réseau incendie. Chaque hydrant fournit quatre sorties : 1xDSP100, 2xDSP70 et 1xDSP45 ;
- un groupe motopompe incendie de secours de 800 m<sup>3</sup>/h ;
- un camion incendie FPT ;
- deux remorqueurs haute-mer équipés pour assurer l'intervention en cas d'incendie. Ils sont équipés de pompes incendie de 1200 m<sup>3</sup>/h et d'une réserve de 6 000 L d'émulseur chacun ;
- des canons incendie fixes, mobiles et semi fixes ;
- un rideau d'eau fixe au niveau du Terminal Pétrolier ;
- des unités à poudre fixes et mobiles.

Rappelons que le système de management de la sécurité de la DEPM, est certifié ISO 45001 version 2018, présentant ainsi les garanties de conformité nécessaires aux exigences légales, réglementaires et autres.

La DEPM a également conclu une convention de partenariat avec la Protection Civile visant à installer un poste de secours portuaire au niveau des zones de Marsa Maroc.

# S'inscrire dans une démarche de partenariat avec nos clients

Nous avons inscrit la satisfaction de nos clients au centre de nos priorités. Nous mettons ainsi tout en œuvre pour répondre à leurs attentes et entretenir avec eux des relations de partenariat pérennes basées sur l'écoute, l'accompagnement, la proximité et la transparence.



## Politique

Le Groupe œuvre au quotidien à améliorer les performances et l'efficacité de son système de management de la qualité, tout en veillant à l'implication et à la mobilisation des collaborateurs autour de la « culture client ».

À cet effet, une nouvelle politique commerciale a vu le jour fin 2022 et s'articule autour des sept axes suivants :



Cette nouvelle politique consacre l'approche partenariale de la relation entre Marsa Maroc et ses clients, à travers une connaissance fine de ces derniers et de leurs marchés, la diversification de l'offre pour mieux répondre à leurs besoins, l'adaptation des solutions logistiques à leurs attentes, la fluidification des échanges grâce au digital et une communication de proximité coordonnée.

### Focus sur la démarche Key Account Management

La démarche Key Account Management initiée par Marsa Maroc en 2021 a permis d'améliorer la gestion de la relation client à travers une amélioration continue du parcours client et l'accompagnement des clients dans leur développement.

En 2022, nous avons ancré cette démarche dans nos pratiques, en renforçant la prise en charge de nos clients. Nous avons ainsi dispensé une formation à nos Key Account Managers ainsi qu'aux commerciaux en contact permanent avec les clients au niveau des ports et au niveau de la Direction Générale afin de leur permettre de continuer à améliorer leur expertise dans ce domaine.

## Mise en œuvre

Fin 2020, a été lancée la démarche « ITQAN » visant l'amélioration de la performance opérationnelle du Groupe. La mise en place de cette démarche a nécessité une première phase de diagnostic des attentes des clients en matière de qualité de service, basée sur l'écoute de ces derniers et les remontées terrain à travers un diagnostic opérationnel des flux et trafics traités. Un benchmark a ensuite été effectué afin d'identifier les meilleures pratiques auprès d'entreprises ayant réussi la mise en place de leur système d'amélioration de la performance opérationnelle.

Trois principales attentes sont ressorties concernant le volet de « satisfaction clients » :

- ★ la maîtrise des opérations portuaires et l'accélération des flux ;
- ★ l'obtention d'une information fiable et en temps réel sur l'état d'avancement des opérations portuaires ;
- ★ la préservation de l'intégrité de la marchandise et de la sûreté des navires.

Chaque port, à travers son mandat, met en œuvre la démarche sur un certain nombre de flux et de périmètres et évolue, au fur et à mesure de l'obtention de résultats, jusqu'à couvrir l'ensemble des flux et trafics traités par le port.

Les chantiers et gisements identifiés pour améliorer notre performance opérationnelle, une fois explorés et menés à bien graduellement, nous permettront d'optimiser nos processus opérationnels et de tendre vers l'excellence opérationnelle.

Sur un autre volet, nous avons poursuivi, en 2022, notre démarche de digitalisation de la documentation clients, à l'instar du lancement du bon à délivrer électronique au 1<sup>er</sup> septembre, accélérant l'émission de facture et faisant suite au lancement de l'e-facturation et de l'e-paiement. La digitalisation permet, en accélérant les procédures, de réduire les délais de séjour des marchandises au port et par conséquent le coût du transit et d'améliorer la compétitivité de nos clients. Cette réduction des coûts est particulièrement opportune en cette période de crise inflationniste.

## Performance

Depuis 2015, tous nos sites opérationnels sont certifiés ISO 9001. Ceci récompense les efforts déployés pour répondre aux attentes de nos clients et satisfaire leurs exigences. Ces derniers peuvent saisir leurs interlocuteurs au niveau des ports ou du siège pour toute réclamation. En 2022, le nombre de réclamations s'est élevé à 735 (versus 577 en 2021). Nous tâchons d'y répondre dans des délais courts, compris entre deux et sept jours en 2022, selon les ports.



Par ailleurs, nous menons régulièrement des enquêtes de satisfaction dans tous nos sites opérationnels afin de nous assurer que nos prestations de services soient conformes aux attentes de nos clients. En 2022, les taux de satisfaction de nos clients ont oscillé entre 80% à 96%, selon les ports.

## Perspectives

Poursuivant notre chantier de digitalisation et de refonte du parcours client, nous avons entrepris un projet visant à diminuer les déplacements de nos clients en remplaçant le processus physique par un processus digitalisé. Un premier pilote a été déployé à Casablanca permettant aux clients de récupérer et de régler leurs factures en ligne. Ces actions seront généralisées par la suite pour l'ensemble des ports. En 2023, les déplacements pour la facturation ne seront plus nécessaires.

Sur un plan opérationnel, les clients, qu'ils soient chargeurs ou réceptionneurs, ont une forte exigence en termes d'informations sur le parcours de leurs navires, notamment sur le suivi, la planification, l'exécution des escales et le traitement de la marchandise.

Afin de fournir davantage d'informations en temps réel et répondre à leurs besoins, un projet dédié au suivi des escales des navires et du nombre de camions circulant au port sera initié à Casablanca.

# 03

## Développer une culture commune des services portuaires

- Nos collaborateurs
- **Engagement n°5** : Consolider notre dialogue social
- **Engagement n°6** : Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients
- **Engagement n°7** : Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs
- **Engagement n°8** : Protéger les travailleurs de nos différents sites
- **Engagement n°9** : Faire grandir et engager nos fournisseurs

# Nos collaborateurs

Ce sont 2 357 femmes et hommes liés par des valeurs communes d'engagement, de performance, de responsabilité et de transparence qui constituent le capital humain de Marsa Maroc. Consciente du rôle important de ses ressources humaines en tant que levier de compétitivité et de performance, Marsa Maroc adopte une politique de gestion des ressources humaines dynamique, basée sur une connaissance des compétences et des attentes des collaborateurs et axée sur la mise en valeur des talents ainsi que la garantie d'un dialogue social constructif.



## Notre politique de recrutement

Afin d'accompagner notre croissance, nous avons mis en place une politique de recrutement performante axée sur l'adéquation entre les profils et les besoins actuels et futurs de l'entreprise.

Cette démarche est basée sur une présence active dans les différents forums et « espaces emploi » au Maroc et à l'étranger. Elle repose également sur des partenariats avec les grandes écoles marocaines. À ce sujet, chaque année, Marsa Maroc décerne des prix aux étudiants les plus méritants dans certaines écoles.

Afin de faciliter la prise de fonction et l'adaptation des nouvelles recrues, nous avons mis en place un processus d'intégration fluide et structuré permettant l'assimilation rapide des enjeux des différents métiers et des divers projets transverses.

En 2022, nous avons accueilli 140 collaborateurs. La plupart de ces nouvelles recrues sont des statutaires.

## La diversité

Au sein du Groupe, la diversité et l'égalité des chances sont considérées comme des prérequis fondamentaux. En effet, toute forme de discrimination basée sur le sexe, l'âge, le handicap, la religion, l'apparence physique, l'ascendance familiale ou sociale, l'origine régionale, les opinions politiques ou l'appartenance syndicale est formellement interdite.

Toutes les étapes du processus, y compris le recrutement, la formation, la mobilité et l'évaluation des collaborateurs, ainsi que les

systèmes de rémunération et d'avantages sociaux, reposent sur le respect du principe fondateur de non-discrimination.

En totale conformité et cohérence avec les valeurs de l'entreprise, la politique de rémunération de Marsa Maroc est fondée sur un ensemble de droits garantis à tous les collaborateurs par le statut du personnel, parmi lesquels un principe d'équité entre salariés et l'absence de discrimination fondée sur le genre, l'âge, le handicap, etc.

## La parité

En 2022, les femmes représentent 10% de notre effectif et sont, pour plus du tiers d'entre elles, des cadres supérieurs. Ces parts sont en quasi-stagnation depuis trois ans et sont en lien avec la nature des postes occupés par les femmes, dans les métiers supports (versus 11% pour les hommes). La Société est cependant consciente de l'enjeu de féminisation de ses métiers portuaires, traditionnellement occupés par les hommes.

Ventilation de l'effectif féminin par grade



## Les personnes à besoins spécifiques

Afin de favoriser le recrutement des personnes à besoins spécifiques et de faciliter leur insertion professionnelle, Marsa Maroc œuvre à mettre en place les démarches nécessaires en vue d'optimiser l'accessibilité de ses locaux.



# Consolider notre dialogue social

Pour Marsa Maroc, le dialogue social est un enjeu prioritaire qui se matérialise par la mise en œuvre d'un dialogue constructif entre le Président du Directoire et la Direction des Ressources Humaines, d'une part, et les partenaires sociaux et collaborateurs d'autre part. Nous veillons à la représentation de toutes les catégories de collaborateurs dans les négociations, les consultations et les échanges autour de sujets d'intérêt commun.



## Politique

Notre démarche d'amélioration continue du dialogue social est basée sur le respect de la liberté syndicale, sur la promotion de la négociation collective et sur des valeurs fortes qui favorisent la création d'un climat de travail sain et productif. Nous impliquons les partenaires sociaux dans tous les échanges liés à la politique sociale de l'entreprise et les décisions ayant un aspect stratégique pour les salariés. Le dialogue couvre des thématiques variées telles que les avantages sociaux, les besoins en formation ou encore les conditions de travail.

## Mise en œuvre

La consultation, la coordination et la concertation avec les partenaires sociaux se concrétisent via plusieurs canaux. En effet, en plus des réunions systémiques et planifiées du dialogue social, les partenaires sociaux s'adressent directement et à chaque fois que c'est nécessaire, soit à la Direction des Ressources Humaines de la Direction Générale, soit aux responsables des Ressources Humaines et Directeurs de l'Exploitation aux Ports, vu que la politique de la porte ouverte est culturellement considérée par le management de la Société comme le meilleur moyen d'entériner une communication et un dialogue sains, considérés comme étant la base de la paix sociale.

Aussi, cette politique de la porte ouverte se trouve couronnée par un certain nombre d'espaces de concertation dont nous énumérons, à titre indicatif et non limitatif, les plus importants d'entre eux comme suit :

Fréquences annuelles minimum et types de rencontres



## Focus sur la formation des partenaires sociaux

Les formations dispensées au profit des représentants syndicaux et délégués du personnel s'inscrivent dans une démarche de mise à niveau de leurs connaissances en tant que membres du CSH :

- ★ formation sur le CSH qui a, notamment, pour objectif de faire connaître aux membres du CSH le cadre légal et réglementaire de leur mission afin de devenir acteur de la prévention ;
- ★ détection et évaluation des risques d'hygiène et de sécurité au travail : les objectifs de cette formation sont entre autres : identifier, cartographier et gérer les risques, comprendre la terminologie et les principes du management des risques ;
- ★ sauvetage et secourisme au travail ;
- ★ évacuation en cas d'urgence ;
- ★ première intervention incendie ;
- ★ journée de formation / débat sur l'Arbitrage et Modes Alternatifs de Règlement des Conflits (MAROC) ;
- ★ formation aux métiers « Achats » ;
- ★ organisation et gestion du temps de travail.

A ces formations thématiques, s'adjoint un séminaire organisé au profit des partenaires sociaux sur la mission réglementaire et légale des représentants syndicaux et délégués du personnel dans les instances représentatives du personnel.

## Performance

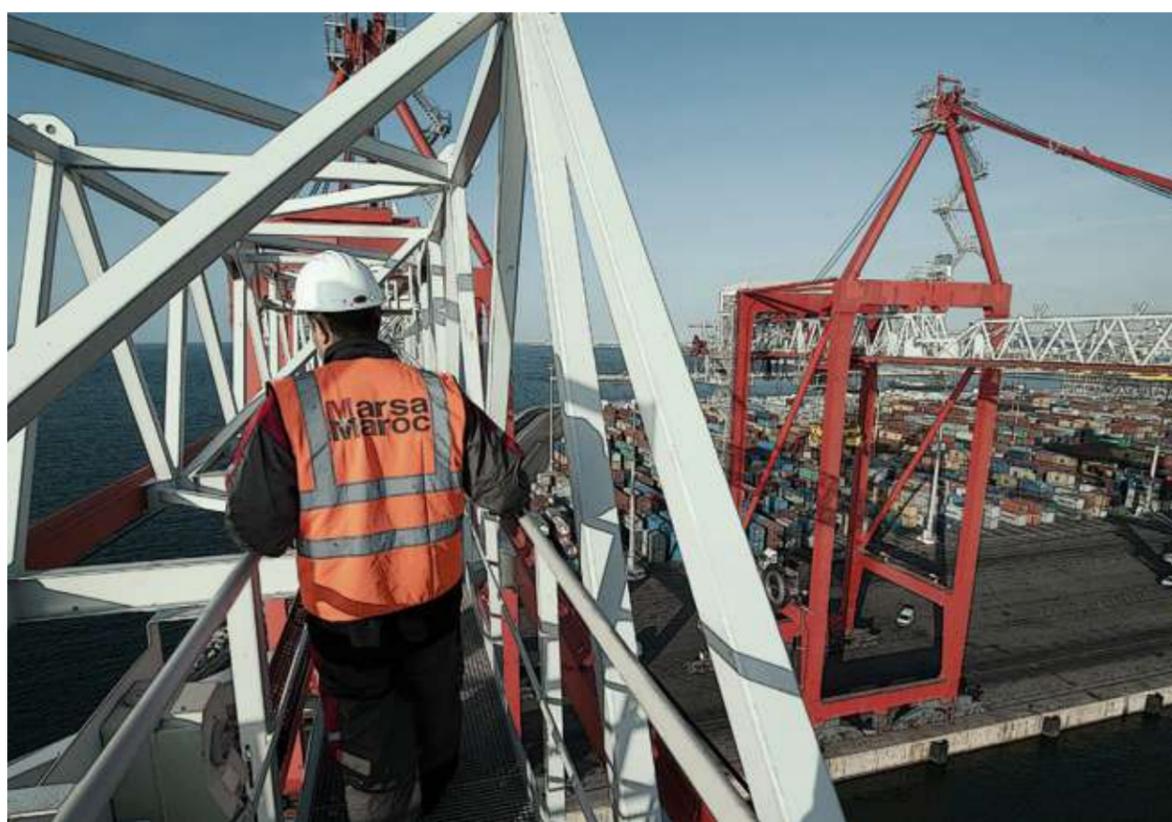
En 2022, Marsa Maroc compte 52 représentants du personnel.

L'ensemble des collaborateurs statutaires sont couverts par les accords de négociation collective. Aucun jour de grève n'est à déplorer ces trois dernières années. En 2022, 7 litiges individuels sont à noter.

	2020	2021	2022
<b>Nombre de représentants du personnel</b>	<b>72</b>	<b>53</b>	<b>52</b>
<b>Nombre de jours de grève</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Nombre et nature des litiges sociaux</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
Contestation des modalités de calcul de l'indemnité du départ volontaire	0	1	0
Contestation de licenciement	1	3	6
Accidents de Travail ou Maladies Professionnelles	2	1	1
Demande de régularisation de la situation administrative et/ou financière assortie ou non de dommages-intérêts	0	1	0
<b>Le pourcentage du nombre total d'employés couverts par des accords de négociation collective</b>	<b>97,16%</b>	<b>95,07%</b>	<b>93,96%</b>

## Perspectives

L'année 2023 sera marquée par le renouvellement du protocole tri-annuel, fruit des négociations entre les partenaires sociaux et la Direction Générale.



# Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients

Chez Marsa Maroc, nous sommes résolument engagés dans l'amélioration de la qualité opérationnelle, pour répondre au mieux aux besoins de nos clients. Afin d'ancrer l'excellence opérationnelle dans notre culture d'entreprise, nous l'intégrons dans nos systèmes d'évaluation et de rémunération et favorisons la prise d'initiatives.



## Politique

Trois axes majeurs de notre politique de Gestion des Ressources Humaines contribuent à favoriser une culture axée sur la performance :

- ★ l'adoption d'une communication fédératrice, garante de la cohésion et de la motivation des collaborateurs (axe 5 de la politique GRH) ;
- ★ l'encouragement de l'innovation collective à travers les idées novatrices des collaborateurs (axe 4 de la politique GRH) ;
- ★ le déploiement d'un système d'appréciation des performances et de rémunération qui reconnaît et récompense, à leur juste valeur, les efforts de chacun.

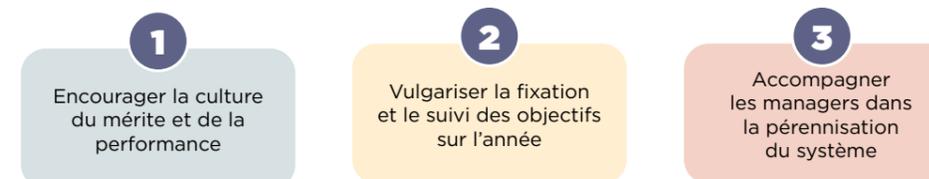
### La démarche ITQAN

La démarche d'amélioration de la performance opérationnelle ITQAN, dont le déploiement a été initié fin 2020 dans l'ensemble de nos terminaux, promeut le développement de l'intelligence collective et de l'innovation au sein de l'entreprise.

Cela se fait à travers l'implication du personnel terrain et du management de proximité dans l'animation régulière (une fois par semaine) de chantiers d'amélioration, par percée KAIZEN, articulés autour de thèmes sur la fluidification et la rapidité des opérations de manutention, la préservation de l'intégrité de la marchandise des clients, la fiabilité des engins, le respect et l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité, de sûreté et d'environnement.

### L'évaluation des performances

Le dispositif d'appréciation des performances s'articule autour de trois axes :



Nos collaborateurs bénéficient d'un système d'évaluation personnalisé qui tient compte de leur performance, savoir-faire, capacité d'adaptation au changement, intelligence émotionnelle et expérience. Ces différentes dimensions sont évaluées au regard des objectifs fixés, qu'ils soient collectifs, individuels ou spécifiques (objectifs opérationnels versus objectifs support).

## La rémunération

Nous veillons à l'application de principes de rémunération équitables et transparents qui tiennent compte de la performance individuelle et collective de nos collaborateurs. Les plus méritants se voient récompensés de leur capacité à assurer avec succès leurs missions et leurs responsabilités, eu égard aux enjeux de l'entreprise et à la maîtrise des compétences nécessaires.

Les parts fixes et variables sont définies selon les principes suivants :

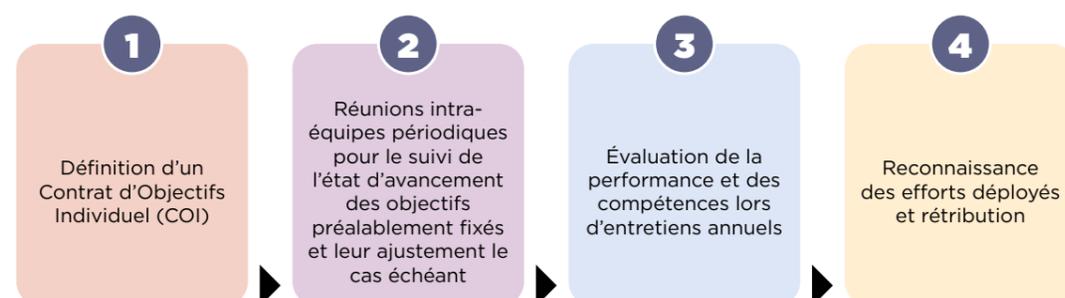
- ★ transparence et équité en faveur d'une rétribution de chacun selon des critères objectifs, conformément à la grille de salaires de l'entreprise, notamment mise à jour à l'occasion des accords sociaux ;
- ★ compétitivité et intéressement aux résultats de l'entreprise à travers une rémunération variable liée à la réalisation des objectifs.

## Mise en œuvre

### L'évaluation des performances

Sur le terrain, plusieurs indicateurs opérationnels de performance sont définis en lien avec le rendement, le temps de séjour, le temps de déchargement, la réduction des charges et les coûts de revient de la tonne. Au niveau du siège, les objectifs sont personnalisés selon le type de métier support. Plus généralement, chaque nouveau projet est assorti d'objectifs qui permettront d'en mesurer le succès.

La prise en compte de l'excellence opérationnelle se retrouve dans l'évaluation et le suivi de la performance RH. Le processus d'évaluation annuel pour les cadres supérieurs est l'aboutissement d'une « boucle managériale » en quatre étapes :



Nos collaborateurs non-cadres sont évalués selon les deux dimensions suivantes :

- ★ le niveau de maîtrise de l'emploi occupé, c'est-à-dire les compétences techniques et comportementales ;
- ★ le niveau d'implication, à savoir l'assiduité et la discipline.

## La rémunération

La rémunération variable des cadres supérieurs est constituée d'une gratification de fin d'année qui est calculée selon l'atteinte des objectifs annuels et le salaire fixe. Une prime mensuelle d'encadrement est en outre accordée aux cadres supérieurs selon la note moyenne des trois dernières années.

Nos collaborateurs non-cadres bénéficient de trois types de primes variables : la prime de rendement pour les agents dont la fonction est liée au traitement des navires, la prime d'organisation selon l'activité du port et une gratification de fin d'année selon le résultat de chacun à l'évaluation annuelle.

## Performance

L'ensemble de nos collaborateurs statutaires bénéficie d'une revue annuelle de performance et d'évolution de carrière. Pour les cadres supérieurs, cette évaluation a lieu à l'occasion d'un entretien individuel.

Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) est de 4 ces trois dernières années.



# Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs

Le développement des compétences et la gestion de carrières de nos équipes sont des leviers essentiels à leur mobilisation et à leur fidélisation. Ils constituent, dans un contexte d'évolutions technologiques et sociétales rapides, des outils nécessaires à l'exercice de notre métier.



## Politique

Le développement des compétences et la gestion de carrières permettent au Groupe de disposer des compétences pour assurer son rôle de leader national de la gestion de terminaux portuaires. Cet enjeu majeur constitue, à la fois le troisième axe de notre politique de Gestion des Ressources Humaines intitulé « un accompagnement soutenu du développement des compétences et de la gestion de carrières », et un objectif important de notre politique QSE « développer les compétences de nos collaborateurs en lien avec les évolutions technologiques et managériales. »

### La formation

Outre l'exercice quotidien du métier, le développement des compétences passe aussi par des programmes de formation dont bénéficient l'ensemble de nos collaborateurs. Les besoins sont définis à travers des ingénieries de formation et les entretiens annuels d'évaluation où les collaborateurs peuvent exprimer leurs attentes. Pour être au plus près des besoins opérationnels, les ingénieries de formation sont arrêtées avec les Directions d'Exploitation pour chaque port ou au niveau du siège lorsque cela concerne plusieurs sites.

### La gestion de carrières

Nous sommes convaincus que la motivation de nos collaborateurs est étroitement liée à leur capacité à se projeter en matière d'évolution professionnelle et à comprendre les prérequis nécessaires pour évoluer d'un emploi à un autre.

Notre stratégie de gestion des talents s'articule, par conséquent, autour de trois axes :

- ★ permettre à chacun de nos collaborateurs de piloter son parcours professionnel, en collaboration étroite avec les managers ;
- ★ professionnaliser la mobilité interne à travers une approche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de développement des parcours professionnels ;
- ★ assurer la relève pour les postes critiques et stratégiques à travers un processus spécifique aux hauts potentiels, afin de mieux les identifier, les accompagner et les préparer à leurs rôles futurs.

## La politique de mobilité

La diversité des implantations de Marsa Maroc et la variété de ses expertises offrent de nombreuses opportunités de mobilité à nos collaborateurs.

Tout en répondant aux besoins du Groupe en matière de renforcement des effectifs, la mobilité horizontale (redéploiement, reconversion) ou verticale (promotion) participe à la montée en expertise des collaborateurs, à l'enrichissement de leurs compétences individuelles et au développement de leur potentiel. Pour Marsa Maroc, la mobilité est au service de la rétention des talents et de leur développement.

La gestion de carrières des cadres est basée sur un référentiel d'emplois et de compétences défini à partir d'une étude GPEC. Les emplois sont organisés par domaine, incluant le cœur de métier de Marsa Maroc, à savoir : la manutention, la maintenance et le maritime, ainsi que les fonctions support telles que les achats, les ressources humaines, le juridique, le commercial, la QHSSE, les finances, etc. Les chemins de carrière sont formalisés par des passerelles inter et intra-domaines, dans le cadre de mobilités horizontales ou verticales.

## Mise en œuvre

### La formation

Nous proposons à nos collaborateurs des formations métiers organisées en partenariat avec des ports et des organismes nationaux, ainsi que des formations transversales dispensées par des partenaires nationaux et internationaux. Nous finançons également, de manière partielle ou totale, des formations diplômantes telles que des MBA, des Masters, etc, afin d'accompagner

nos collaborateurs dans la concrétisation de leurs aspirations d'évolution professionnelle.

En 2022, plusieurs formations aux thématiques variées ont pu être dispensées à nos collaborateurs :

Métier	Sécurité	Qualité	Finance, indicateurs et risques	Autres fonctions support
<ul style="list-style-type: none"> <li>Règlement de contrôle et normes des engins de levage</li> <li>Assistance maritime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sauveteur et secouriste du Travail</li> <li>Évacuation en cas d'urgence</li> <li>Détection et évaluation des risques d'hygiène &amp; de sécurité au travail</li> <li>Comité Hygiène &amp; Sécurité</li> <li>Première intervention incendie et Code SSIAP1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IRCA (International Register of Certificated Auditors)</li> <li>Lean Six Sigma Green Belt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loi de finances</li> <li>Contrôle de gestion</li> <li>Excel - Créer et gérer une base de données, extraire les statistiques et les indicateurs nécessaires</li> <li>Formation des correspondants Risk : la démarche de Management globale des risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Key Account Managers Dirigeants</li> <li>Élaboration des stratégies et plan d'actions familles Achats</li> <li>Anglais</li> <li>Gestion et organisation du temps de travail</li> <li>Cycle Assistante et Assistante de Direction</li> </ul>

## La gestion de carrières

Globalement, les règles du système d'évolution sont définies dans nos statuts et des notes internes spécifiques expliquent les passages d'échelle et d'échelon.

Les promotions sont régies selon un système complémentaire comme suit :

- ★ sélection de salariés non-cadres par concours internes pour les postes vacants ;
- ★ sélection de cadres supérieurs selon le Référentiel des Emplois et Compétences et cinq critères (niveau hiérarchique minimum requis, formation initiale, expérience professionnelle, compétences techniques, comportementales et managériales requises, performance annuelle) ;
- ★ nomination en tant que Directeur de l'Exploitation au Port ou de Chef de Département par appel à candidature piloté par les membres du Directoire ;
- ★ nomination pour le poste de Directeur Central sur la proposition des membres du Directoire après validation du Président du Directoire.

## Performance

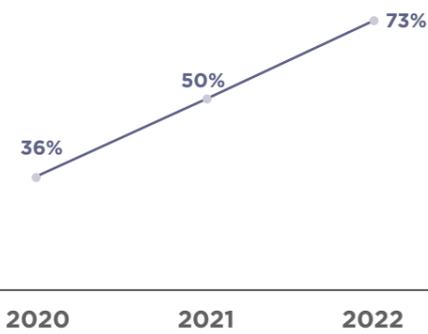
Près des trois quarts des salariés ont bénéficié d'une formation en 2022. Après deux années en net recul sous l'effet de la pandémie de Covid-19, les formations ont repris à un rythme normal et la part des salariés concernés retrouve son niveau de 2019.



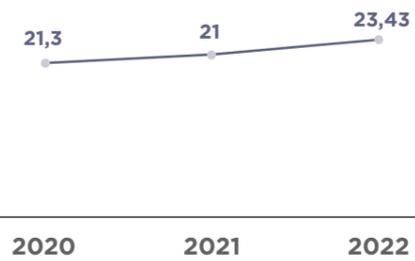
Le nombre d'heures de formation suivies en moyenne est en légère hausse par rapport à 2021 (+3h) et globalement stable par rapport à 2020.

Les formations sont accueillies de manière extrêmement positive par les salariés : elles ont enregistré un taux de satisfaction supérieur à 95% en moyenne en 2022.

Part des salariés ayant bénéficié d'une formation



Nombre moyen d'heures de formation suivies par les employés



## Perspectives

Nous projetons de continuer à développer l'offre de formation destinée à nos collaborateurs, en phase avec les ambitions de notre plan de développement.

Sur le volet formation continue, des formations métiers seront proposées à nos agents d'entretien et à nos conducteurs pour leur permettre de maîtriser l'évolution technique du matériel. Par ailleurs, en 2023, nous mettrons en place une formation d'insertion pour nos nouvelles recrues afin de faciliter leur intégration. Les recrues du siège bénéficieront, en outre, d'un parcours rotatif dans différents départements ou sur le terrain.

Toujours en 2023, dans le cadre de la mise en service de notre digital factory, une formation au digital verra le jour. Nous organiserons aussi, pour l'ensemble des collaborateurs concernés, des formations aux soft skills sous forme d'ateliers et de réunions sur l'intelligence relationnelle, le leadership, la négociation et sur d'autres compétences sociales et comportementales.



# Protéger les travailleurs de nos différents sites

La protection des travailleurs de nos différents sites est une priorité pour Marsa Maroc qui veille à la préservation de la santé et de la sécurité de l'ensemble des collaborateurs et du personnel sous-traitant. Outre la prévention des risques professionnels, une importance particulière est accordée à la médecine du travail et à l'ergonomie des postes de travail. En outre, et afin de favoriser la qualité de vie au travail, la Société mène une politique sociale avantageuse au profit de ses collaborateurs et de leurs familles.

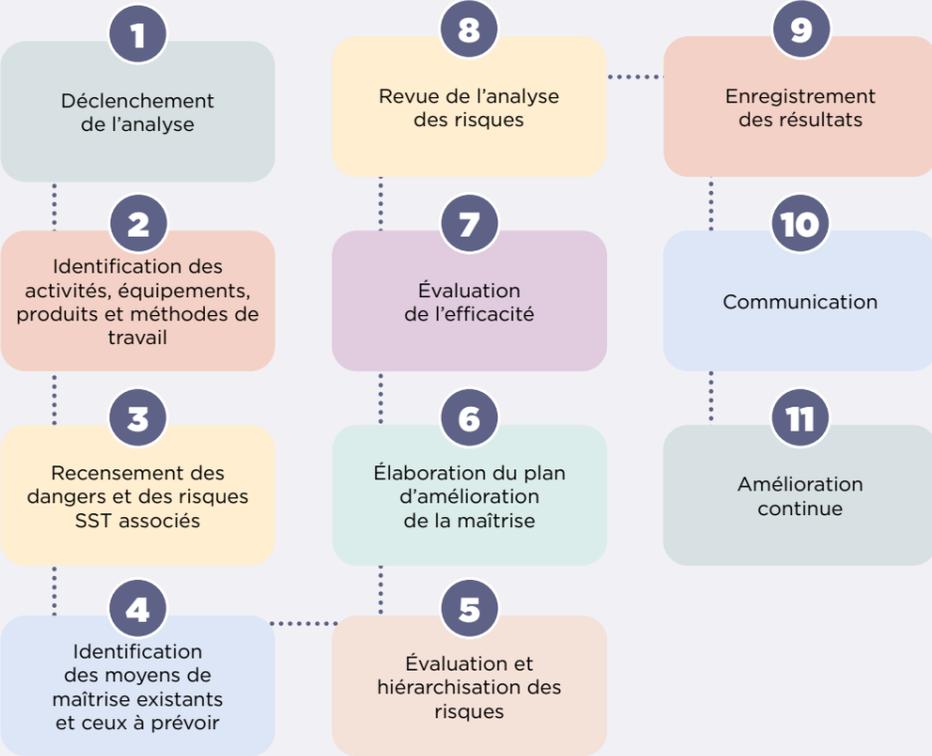


## Politique

Mise à jour en 2020, la politique Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) de Marsa Maroc compte parmi ses objectifs d' « assurer des conditions de travail sûres et saines permettant de préserver la santé et la sécurité du personnel sous la responsabilité ou sous le contrôle de Marsa Maroc » et d' « assurer la consultation et la participation du personnel et de ses représentants dans la gestion du Système de Management de la santé et la sécurité au travail ». Sa responsabilité est portée au plus haut niveau de l'entreprise, à savoir le Comité de Direction et le Comité d'Audit et des Risques.

Notre système de management intégré QSE suit les exigences des normes ISO 9001 V2015, ISO 14001 V2015 et ISO 45001 V2018. Marsa Maroc dispose d'une procédure d'identification des dangers et d'analyse des risques associés, en matière de Santé et de Sécurité au Travail (SST). Cette procédure qui a pour objectif de définir les modalités d'identification des dangers auxquels peuvent se trouver exposés le personnel de Marsa Maroc ainsi que les personnes intervenant dans son domaine d'activité, évalue également par la suite les risques associés auxdits dangers, ainsi que les moyens de maîtrise afin de mettre en place les mesures de contrôle nécessaires.

Cette procédure est définie comme suit :



L'analyse des risques qui en découle est mise à jour annuellement, permettant d'avoir une approche préventive de la démarche SST et d'identifier les risques les plus significatifs.

Une veille légale et réglementaire en matière de santé et de sécurité au travail est assurée afin de se conformer, à la fois aux textes applicables aux activités du Groupe, mais aussi aux exigences des autorités portuaires. Les équipes de la Direction Générale et locales de chaque port, effectuent périodiquement, sous la supervision de la Direction de la Performance Opérationnelle au niveau central, des audits internes et externes pour s'assurer de

la mise en œuvre effective des dispositions du système.

Une procédure de gestion des sinistres liés aux accidents de travail vient compléter ce dispositif. Elle décrit les formalités et démarches à accomplir par les entités concernées, en cas d'accident de travail et/ou de trajet survenu au personnel. Elle a pour objet également d'assurer la prise en charge et la déclaration de ces accidents, tant aux autorités locales qu'aux assureurs.

Enfin, des prescriptions spécifiques aux travaux au sein des ports sont exigées aux prestataires en termes d'hygiène et de SST.

Ces plans de formation font partie d'un plan d'actions annuel plus global, visant la maîtrise des risques identifiés par port ainsi qu'au niveau de la Direction Générale, selon la nature de l'activité et les dangers y afférents.

À cet égard, le plan d'actions SST 2022 intègre une multitude d'actions qui concourent à couvrir la majorité des risques auxquels les collaborateurs et les prestataires externes sont exposés, telles que :

- ★ la mise à jour des processus et des consignes de travail ;
- ★ l'organisation de sessions de sensibilisation au profit des collaborateurs et du personnel sous-traitant ;
- ★ l'amélioration continue de la qualité des Équipements de Protection Individuelle (EPI) des collaborateurs ;
- ★ le renforcement des dispositifs de lutte contre les incendies ;
- ★ l'entretien systématique des installations électriques et des dispositifs de sécurité ;
- ★ l'éclairage adéquat des espaces de travail, bâtiments, quais et terre-pleins ;
- ★ le contrôle réglementaire annuel des engins de levage et des installations électriques.

## Mise en œuvre

Le déploiement de nos objectifs SST s'appuie en grande partie sur la communication et la sensibilisation véhiculées à travers le Comité Sécurité et Hygiène (CSH) ainsi que la formation. Le CSH a pour but d'asseoir une culture de la sécurité et de l'hygiène et d'améliorer les conditions de travail et se compose de :

- ★ le représentant de la Direction des Ressources Humaines, président du comité ;
- ★ le responsable Qualité, Hygiène, Sûreté, Sécurité et Environnement (QHSSE), animateur sécurité et santé au travail ;
- ★ le médecin du travail dans l'entreprise ;
- ★ deux délégués du personnel ;
- ★ des représentants du syndicat.

Véritable espace de communication entre les salariés et la direction sur les sujets relatifs à l'hygiène et la SST, il se réunit quatre fois par an et en cas de survenue d'un accident grave.

Les plans de formation SST sont actualisés chaque année par la Direction des Ressources Humaines (DRH) en concertation avec les responsables QHSSE des différents ports.

Marsa Maroc a déployé auprès de sa Direction Générale et de ses ports les mesures nécessaires pour la lutte contre les incendies, suivant un schéma clairement défini. Ce schéma s'intègre dans le cadre d'un Plan d'Opération Interne (POI), faisant ressortir l'ensemble des scénarii probables et les intervenants en cas d'incendie. Les équipes locales réalisent régulièrement et conjointement avec les autorités portuaires et les équipes de la protection civile, des exercices de simulation afin de se préparer au préalable en cas d'incendie.

La médecine du travail est un point important de notre démarche SST. En effet, un service médical central avec une dizaine de relais, réalise des prestations médicales sur l'ensemble des villes où nous opérons (bilans sanguins, radiologies, vaccins et visites médicales auprès des médecins spécialistes, et un accompagnement personnalisé lorsque cela est nécessaire par des assistantes sociales).

En dehors du cadre professionnel, l'ensemble de nos collaborateurs bénéficient d'une protection sociale qui va au-delà des obligations réglementaires et qui couvre plusieurs aspects :

- ★ **régime de retraite autonome** : assuré par le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) pour les statutaires, la Caisse Marocaine de Retraite (CMR) pour les détachés et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les contractuels ;
- ★ **régime de retraite complémentaire** : il s'agit de la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance (CNRA) pour les collaborateurs statutaires ;
- ★ **couverture médicale** : assurée par La MODEP et compte deux secteurs. Un régime de base, dit secteur commun, et un régime complémentaire, dit secteur mutualiste.



## La démarche ITQAN en faveur de la SST

L'amélioration des conditions SST est l'un des trois piliers de la démarche d'amélioration de la performance opérationnelle de Marsa Maroc. La démarche ITQAN vise notamment à fédérer le personnel autour de l'amélioration des conditions de travail, ergonomies des postes et l'application des règles de sécurité.

La démarche constitue un cadre permettant d'identifier les pistes d'amélioration SST dans le cadre de chantiers d'amélioration continue 'KAIZEN' et encourage la montée en compétence participative à travers le partage des bonnes pratiques remontées par les différents ports.

Plusieurs solutions à fort impact SST ont déjà fait leurs preuves aux ports, comme :

- ★ le remplacement du bâchage manuel par un bâchage mécanique plus fluide et sécurisé pour les conducteurs des camions. Cette action a été adoptée par un nombre grandissant de clients à travers l'ensemble des terminaux ;
- ★ la mise en place de cabines dédiées aux postes d'opérateurs de trémies aux ports de Jorf Lasfar et de Casablanca ;
- ★ la mise en œuvre des 5S aux postes de travail ;
- ★ l'amélioration du management visuel au niveau des terminaux et des ateliers.

A noter également, l'amélioration d'un grand nombre de modes opératoires notamment au niveau des opérations de manutention, des opérations maritimes et de la maintenance des engins. Toutes ces mesures ont permis un gain considérable en termes d'ergonomie et de sécurisation des postes de travail.



★ **enfants primés** : les enfants des collaborateurs ayant obtenu d'excellents résultats sont primés via des bons d'achat distribués à l'issue de chaque année scolaire ;



★ **prêts et conventions avec les banques** : Marsa Maroc contribue au financement de l'accession au logement de ses collaborateurs, en prenant en charge une partie des intérêts sur les prêts immobiliers. Marsa Maroc a également établi un ensemble de partenariats avec des établissements bancaires, au profit de ses collaborateurs, leur permettant ainsi de bénéficier de conditions préférentielles ;



★ **sorties culturelles et sportives** : tout au long de l'année, Marsa Maroc fait profiter ses collaborateurs et leurs familles de tickets gratuits pour assister à des manifestations culturelles et sportives (cinéma, pièces théâtrales, spectacles pour enfants, matchs de football, tournois de tennis, etc) ;



★ **colonies de vacances** : les enfants des collaborateurs de Marsa Maroc bénéficient, lors des vacances scolaires d'été, de séjours en colonies de vacances dans diverses régions du Royaume ;



★ **estivage** : Marsa Maroc contribue à l'épanouissement de ses collaborateurs à travers des séjours dans ses centres d'estivage et/ou complexes touristiques dans diverses villes du Royaume.

## Le bien-être au travail

Nos collaborateurs bénéficient d'un certain nombre d'avantages sociaux qui participent à leur bien-être :



★ **omra et pèlerinage** : chaque année, une partie des collaborateurs bénéficie d'un voyage aux lieux saints. La majeure partie des frais de voyage inhérents à la « Omra » est financée par l'entreprise. Quant au pèlerinage aux lieux saints, les collaborateurs concernés bénéficient d'une allocation financière et d'un congé supplémentaire pour effectuer le voyage dans les meilleures conditions ;



★ **salles/clubs de sport** : Marsa Maroc participe aux frais d'abonnement de ses collaborateurs à un large choix de salles et clubs de sport. Les enfants du personnel bénéficient également de prix avantageux pour pratiquer certaines disciplines sportives telles que le judo, la natation et le basketball. Marsa Maroc dispose également d'un club omnisport « l'Océanic Club de Casablanca » ouvert aux collaborateurs et à leurs familles, moyennant une cotisation annuelle symbolique ;

## Performance

L'ensemble des ports opérés par Marsa Maroc ainsi que la Direction Générale sont certifiés selon le référentiel international ISO 45001 version 2018 « Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail ». Nos collaborateurs et ceux de nos sous-traitants sont couverts par notre système de management SST ayant fait l'objet d'un audit interne et externe.

**38**  
Accidents  
de travail  
enregistrés  
en 2022

## Perspectives

Nous prévoyons d'étendre l'organisation de la « Semaine de Sensibilisation à la Santé et Sécurité au Travail », menée aux ports de Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar et Agadir à l'ensemble des terminaux, sous un format adapté à la taille de chacun des ports.

## Faire grandir et engager nos fournisseurs

L'impact social et environnemental de nos achats de produits est une préoccupation grandissante de nos acheteurs. Nous sommes conscients de la nécessité d'accompagner nos fournisseurs dans l'intégration de pratiques responsables à leur activité, pour une minimisation des risques sociaux et environnementaux tout au long de notre chaîne de valeur.

Nous mesurons aussi notre responsabilité envers le tissu de petites et moyennes entreprises locales à qui nous tâchons de confier des projets de plus en plus importants.



## Politique

Les priorités de la fonction Achats incluent la simplification et l'harmonisation des procédures, la standardisation des documents, une relation équilibrée avec les fournisseurs basée sur une communication ciblée et enfin la conformité de la chaîne de valeur aux normes sociales et environnementales.

La simplification des procédures s'appuie en partie sur une digitalisation des processus d'achat grâce à un portail internet dédié, à travers lequel les fournisseurs répondent aux appels d'offres, aux consultations et peuvent poser des questions ou encore transmettre leurs réclamations.

Une relation fournisseurs équilibrée passe, en premier lieu, par une transparence des critères de choix et de classement des offres, une impartialité du traitement des offres des fournisseurs et un comportement déontologique des acheteurs. Une attention particulière est, en outre, portée à la réduction des délais de règlement des factures.

Au-delà des échanges digitaux à travers la plateforme, la démarche de communication ciblée s'appuie sur la tenue de réunions de coordination, lorsque le besoin se présente, entre les représentants du fournisseur ou du sous-traitant et les équipes de Marsa Maroc. Ces réunions sont l'occasion de discuter des différents aspects liés à l'exécution d'un marché ainsi que des éventuels axes d'amélioration à apporter à la politique d'achat du Groupe.

Marsa Maroc veille à la conformité de sa chaîne de valeur aux standards sociaux et environnementaux. Nous intégrons des critères sociaux dans la gestion de la relation fournisseurs. Ces critères incluent la conformité réglementaire concernant les déclarations et les salaires minimums, l'adhésion aux organismes de sécurité sociale ainsi que la souscription à une assurance contre les accidents de travail.

## Mise en œuvre

Nous exigeons de nos fournisseurs le respect de mesures rigoureuses en matière d'hygiène, de santé et de sécurité du personnel sous-traitant. Nos exigences, qui varient en fonction des risques associés aux produits et/ou services achetés, portent aussi sur la préservation de l'environnement, notamment du milieu maritime, par une gestion responsable des déchets dangereux et une propreté du voisinage.

En effet, des clauses sont systématiquement incluses dans les contrats passés avec les fournisseurs. Les marchés des travaux font en ce sens l'objet d'une attention particulière.

## Les clauses d'hygiène, sécurité et environnement des marchés de travaux

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-T) s'applique aux marchés de travaux et définit les mesures que l'entrepreneur doit prendre pour assurer la sécurité et l'hygiène dans le chantier. Ces mesures se rapportent notamment :



Pour s'assurer de la qualité du travail et du respect des clauses contractuelles, chaque fournisseur sélectionné est évalué après la réception de sa prestation. Cette évaluation, réalisée par le métier, concerne l'ensemble des familles d'achats ainsi que tous nos sites.

Nos neuf critères d'évaluation se présentent comme suit :



La note est transmise à la fin de l'évaluation aux fournisseurs et une synthèse est présentée au Président du Directoire. En 2022, 94% ont obtenu une bonne note (au-delà de la note de 70 sur 100). Les fournisseurs qualifiés de « moyens ou médiocres » bénéficient d'un plan de progrès.

## Performance

Nous nous efforçons de maintenir un délai de paiement raisonnable pour soutenir la trésorerie de nos fournisseurs, avec une moyenne de moins de 46 jours sur les trois dernières années.

Délai de paiement des fournisseurs (en jours)

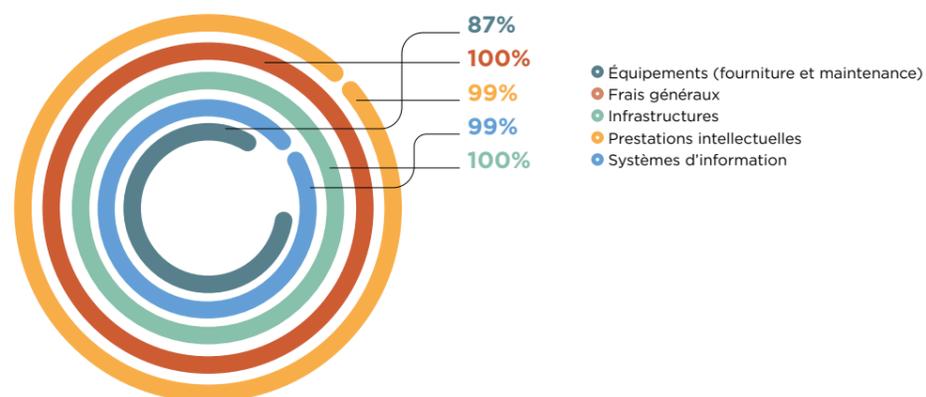


En 2022, la majorité des fournisseurs a été analysée à l'aide de critères environnementaux (91%) et sociaux (92%). L'analyse fait ressortir un seul fournisseur ayant des impacts sociaux négatifs et aucun ayant des impacts environnementaux négatifs, sans que la relation n'ait été résiliée mais avec qui a été convenu un plan de progrès. En 2020, on en dénombrait 7, ce qui témoigne d'un progrès significatif.



En ce qui concerne les achats locaux, la totalité des achats d'infrastructures et de frais généraux sont effectués au Maroc. Les achats locaux de systèmes d'information et de prestations intellectuelles ont vu leurs parts augmenter pour s'établir à 99%. Les achats de maintenance des équipements sont principalement locaux, contrairement aux fournitures dont le lieu d'approvisionnement dépend des critères techniques recherchés.

## Part (en valeur) des fournisseurs locaux par type d'achats en 2022



## Perspectives

L'année 2023 s'annonce riche en réalisations et en projets structurants pour la fonction Achats. Afin d'améliorer notre processus d'achat, nous sommes constamment à l'écoute de nos partenaires d'affaires, notamment par le biais d'enquêtes de satisfaction.

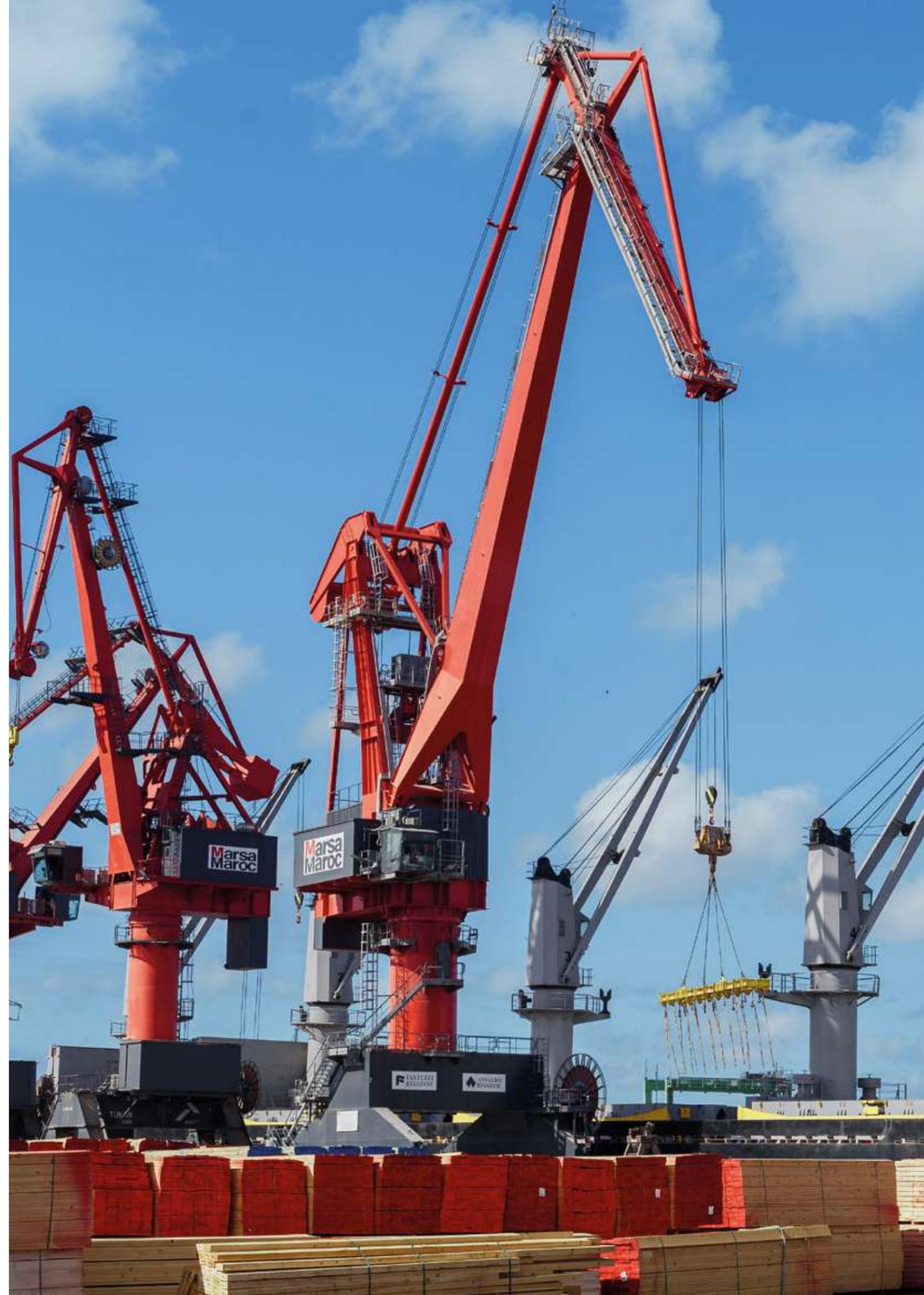
La prochaine enquête sera lancée en 2023 et répondra à plusieurs objectifs :

- ★ évaluer l'image institutionnelle et l'image client de Marsa Maroc ;
- ★ mesurer la satisfaction globale de nos fournisseurs ainsi que celle liée à leurs attentes prioritaires ;
- ★ élaborer des recommandations pour améliorer leur satisfaction ;
- ★ mettre en œuvre des tests et des concepts que Marsa Maroc pourrait adopter dans le cadre d'une nouvelle approche en matière de relation fournisseurs.

Dans le cadre de sa démarche de digitalisation, une nouvelle brique du portail des achats visant à faciliter les procédures sera déployée en 2023. Cette fonctionnalité permettra de dématérialiser le dépôt des factures et de suivre l'avancement de leur traitement à l'aide du module «e-facture». Il est également prévu de généraliser le bon de commande électronique (e-BCE). Ces déploiements feront l'objet d'un plan de communication et seront accompagnés de formations dédiées aux utilisateurs.

Par ailleurs, nous envisageons de mettre en place un programme d'accompagnement des fournisseurs TPME. Une démarche de sélection des entreprises sera initiée pour permettre aux petites entreprises, habituellement chargées de la maintenance des petits accessoires, d'évoluer vers la maintenance de gros équipements.

Nous projetons enfin d'accroître la promotion des principes de la responsabilité sociétale et environnementale chez nos prestataires à travers notre future feuille de route RSE.



# 04

## Optimiser l'impact de nos terminaux

- ▮ **Engagement n°10** : Faire de la transition numérique un moteur d'optimisation des processus et de l'expérience client
- ▮ **Engagement n°11** : Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes
- ▮ **Engagement n°12** : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines

# Faire de la transition numérique un moteur d'optimisation des processus et de l'expérience client

La transition numérique vers des terminaux « smart » repose sur l'automatisation des processus opérationnels portuaires et des systèmes portuaires communautaires. Enjeu stratégique pour Marsa Maroc, la digitalisation améliore l'efficacité des terminaux au bénéfice d'une expérience client améliorée.



## Politique

L'écosystème portuaire s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de digitalisation des processus du commerce extérieur afin de fluidifier et de simplifier les opérations relatives à l'import/export. C'est dans ce cadre que nous avons initié, dès 2020, les premiers projets de notre transformation digitale.

Nous avons ainsi lancé les services d'e-facturation et d'e-paiement, via la plateforme communautaire de paiement multicanal PortNet, au bénéfice des clients. Nous avons aussi procédé à la dématérialisation des appels d'offres et des consultations auprès des fournisseurs.

Véritable levier de compétitivité et de résilience, la transition numérique se trouve au cœur de notre plan stratégique AFAQ 2025 et s'accompagne d'une conduite du changement auprès de nos équipes afin d'ancrer une véritable culture digitale.

En 2022, la vision digitale de Marsa Maroc a été affinée et entérinée par le Comité Stratégie & Investissement, émanant du Conseil de Surveillance.

Cette vision se décline en quatre objectifs majeurs à horizon 2027 :

- 1 Permettre à nos clients de réaliser l'ensemble de leurs démarches rapidement, efficacement et à distance
- 2 Offrir aux transporteurs un parcours rapide et sans papier, de l'arrivée à la sortie du terminal
- 3 Permettre à nos collaborateurs de se concentrer sur des tâches à haute valeur ajoutée en automatisant le temps perdu sur des tâches répétitives
- 4 Capitaliser sur la donnée capturée pour mieux connaître nos clients, et optimiser nos opérations

Cette vision digitale s'articule autour de trois axes stratégiques :

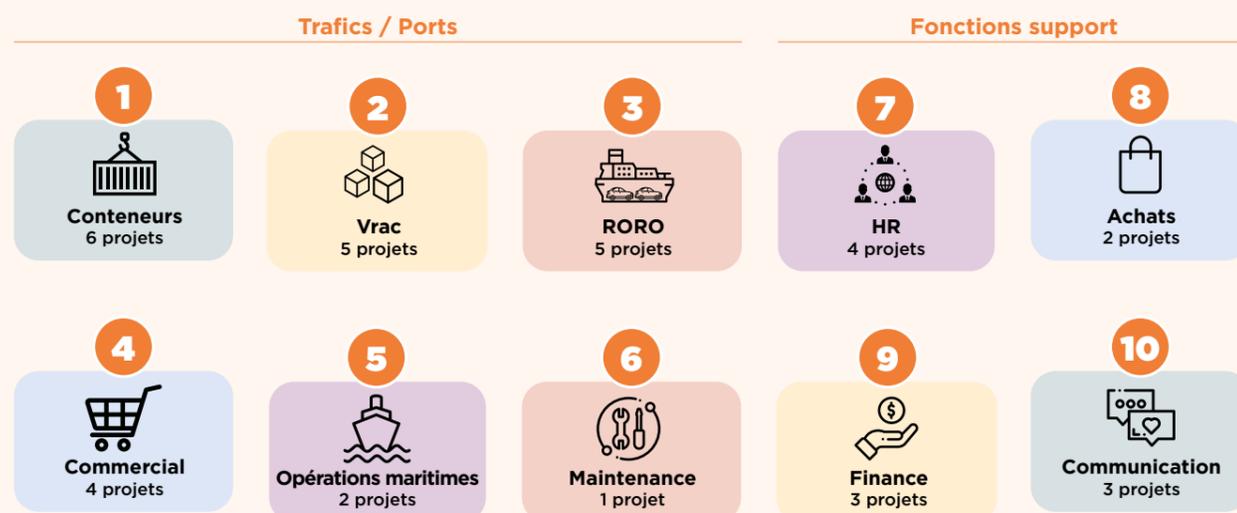
- 1 Amélioration de l'expérience utilisateurs à travers la mise en place d'interfaces informationnelles & transactionnelles dédiées aux clients/partenaires
- 2 Optimisation des opérations portuaires tout au long des étapes clés
- 3 Amélioration des processus internes liés aux fonctions supports, notamment afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle

## Mise en œuvre

De cette vision découle une feuille de route digitale, co-construite à travers 20 ateliers d'idéation rassemblant des équipes thématiques constituées chacune de plusieurs leaders métiers et d'un représentant de la Direction des Systèmes d'Informations (DSI). Ces mêmes équipes seront mobilisées pour le déploiement du plan d'actions.

Ces différents ateliers ont permis l'identification d'un certain nombre de projets digitaux qui ont été analysés selon une matrice Impact/Faisabilité :

### Cartographie des projets\* de la feuille de route digitale de Marsa Maroc



\*20 projets standards, et >30 projets déclinés par traffic

Grâce aux outils de communication interne mis en place, à une écoute quotidienne et aux échanges réguliers avec la DSI, les remontées en provenance du « terrain » continueront de nourrir cette feuille de route qui évoluera en s'adaptant aux besoins des ports et des métiers support.

En 2022, nous avons pu aller plus loin dans la digitalisation de plusieurs workflows avec le lancement de nouveaux services électroniques :

- ★ la demande d'achat et le bon de commande externe ;
- ★ l'e-paiement, service de paiement électronique multicanal via PortNet ;
- ★ l'e-facturation grâce à la réception du bon à délivrer électronique ;
- ★ la généralisation des demandes de documents administratifs par les collaborateurs, la gestion des congés et la mise en place du e-parapheur pour la gestion du courrier interne.

## 2<sup>ème</sup> Hackathon Portuaire - 2022 "Smart Port Challenge"

Marsa Maroc a été partenaire de la 2<sup>ème</sup> édition du Hackathon Portuaire 2022. Ce concours virtuel international d'innovation organisé par l'Agence Nationale des Ports et Portnet dans le cadre du programme «Smart Port Innovation», a rassemblé plus de 150 challengers du monde entier. Arrivées en phase finale, 46 équipes ont présenté des projets innovants permettant de répondre aux défis du secteur portuaire. Marsa Maroc a sponsorisé 2 challenges découlant du thème « Fluidification logistique et facilitation du commerce » : le premier challenge intitulé « Fluidification des flux des camions » a pour finalité d'optimiser les flux de circulation au sein de la zone portuaire dans un objectif de gain de temps pour les transporteurs et les opérateurs portuaires et de réduction des coûts logistiques.

Quant au deuxième challenge intitulé « Fluidification des processus de commerce extérieur », il vise la génération de solutions basées sur l'Intelligence Artificielle et la Data Analytics pour améliorer les traitements des importations et exportations conteneurisées afin de réduire l'incertitude du délai de séjour, de synchroniser entre les procédures administratives et d'améliorer la traçabilité des opérations.

## Performance

La transition numérique impacte directement la performance de nos opérations et de nos processus. A titre d'exemple, la digitalisation du processus facturation/paiement a permis la non-rupture de service au niveau des opérations de chargement à l'export et de livraison à l'import ainsi que la fiabilité et la disponibilité en temps réel des informations, avec in fine davantage de réactivité et un meilleur suivi des tableaux de bord de gestion.

## Perspectives

2023 verra le début du déploiement de la nouvelle feuille de route qui sera accompagnée par des formations à destination du Top Management, des informaticiens et des parties prenantes concernées afin d'accompagner le changement. La création d'une « Digital Factory » apportera de l'agilité et permettra d'implémenter d'une part des ruptures méthodologiques, en faisant travailler en forte collaboration les métiers et les utilisateurs, et d'autre part, technologiques, tout en attirant et faisant progresser les talents digitaux.

Cette même année, l'expérience client fera l'objet d'un focus particulier avec une analyse des données telles que l'historique des opérations et les types de marchandises. Ces informations permettront d'anticiper le processus de décisions (date d'enlèvement du client, positionnement conteneur, etc.).

# Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes

Marsa Maroc met en œuvre des mesures concrètes de réduction de sa consommation d'énergie et d'introduction des énergies renouvelables, témoignant ainsi de son engagement envers la lutte contre le changement climatique. Nous ambitionnons à terme d'affiner notre anticipation des phénomènes extrêmes afin de réduire la vulnérabilité des installations et d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables sur nos opérations et les littoraux qui les accueillent.



## Politique

Notre politique Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) compte trois objectifs directement liés à la gestion environnementale :

- ★ prendre en considération les risques et opportunités en matière de qualité, sécurité et environnement dans la planification et la mise en œuvre de nos processus ;
- ★ protéger l'environnement, prévenir les pollutions et utiliser de façon rationnelle les ressources naturelles ;
- ★ améliorer continuellement les performances et l'efficacité du système de management QSE.

Cette démarche est déclinée par les équipes locales de chaque port, et encadrée par la Direction de la Performance Opérationnelle au niveau central pour assurer son alignement avec les orientations stratégiques du Groupe. Nous veillons, en outre, et en continu, à la conformité réglementaire de nos pratiques en termes de gestion environnementale. Il est à noter qu'aucun litige environnemental impliquant Marsa Maroc n'a été enregistré en 2022.

Notre management environnemental est régi par un Système de Management de l'Environnement (SME) certifié ISO 14001 version 2015.

Le schéma ci-dessous présente les aspects environnementaux liés à l'activité de Marsa Maroc :

 Ressources naturelles (Énergie)	 Eau & Océans	 Air	 Déchets	 Sol
<ul style="list-style-type: none"> <li>• consommation d'électricité</li> <li>• consommation de Gasoil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• consommation d'eau</li> <li>• pollution maritime par déversement de produits dangereux (exemple produits pétroliers)</li> <li>• rejet d'eaux polluées suite au lavage des engins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• émission de gaz à effet de serre suite à la consommation d'énergie</li> <li>• émission de poussières lors de la manutention des marchandises en vrac (exemple du souffre au port de Safi)</li> <li>• pollution de l'air par contamination de produits gazeux, ou en cas d'incendie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• génération de déchets ordinaires (carton papier, plastique, bois, débris de produits non dangereux, déchets ménagers)</li> <li>• génération de déchets dangereux : huiles de vidange, débris de produits dangereux, cartouches et toners utilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pollution et/ou contamination du sol par déversement de produits liquides (exemple des carburants ou des produits chimiques)</li> </ul>

# Mise en œuvre

## Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Dans la continuité de ses actions pour la protection de l'environnement, Marsa Maroc a réalisé son 1<sup>er</sup> bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en 2017, et a retenu cette année comme année de référence. En effet, Marsa Maroc calcule ses émissions annuellement afin de suivre leur évolution dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

La méthodologie adoptée dans l'évaluation de l'empreinte carbone de Marsa Maroc, est conforme aux dispositions de l'ISO/TR 14069-2013 et aux directives d'application de la norme ISO 14064-1. Cette méthodologie permet d'évaluer les émissions de GES, suivant trois catégories d'émissions :



Tenant compte du volume global des émissions de GES et de la nature de ses activités, Marsa Maroc a retenu dans le périmètre opérationnel de son bilan de GES les deux catégories d'émissions : Scope 1 et Scope 2.

La comptabilisation des émissions de GES du Groupe est effectuée par le biais de l'outil mis en place spécifiquement pour le contexte

marocain par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

Cet outil, développé en partenariat avec l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), inclut une base carbone nationale de 300 Facteurs d'Émissions dont 150 adaptés au contexte du Maroc.

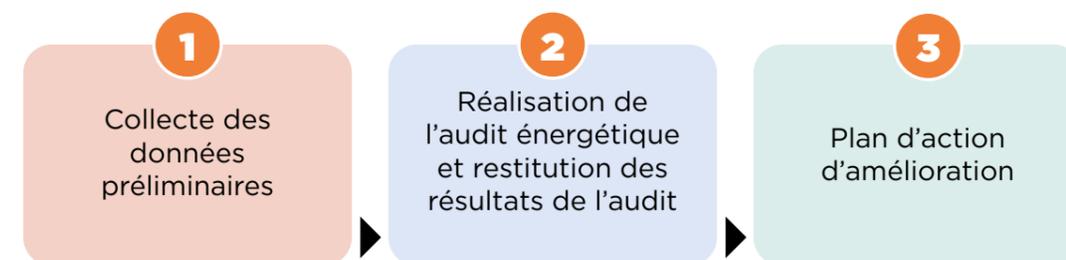
## Efficacité énergétique

Notre consommation énergétique est principalement liée au fonctionnement de nos engins de levage et à l'éclairage de nos terminaux et bâtiments. Nous suivons de près ces consommations par leur relève permanente au niveau des différents sites, afin d'opérer les ajustements nécessaires.

Depuis quelques années, nous procédons au remplacement progressif des ampoules par

des lampes et projecteurs LED et déployons des actions de sensibilisation aux éco-gestes pour tous et à l'« éco-conduite » pour les conducteurs d'engins.

Un audit énergétique a été entamé en 2021, dont les deux premières phases ont été réalisées à fin 2022, nous a permis d'identifier les actions à réaliser en termes d'efficacité énergétique.



## Pollution des eaux

En tant qu'exploitant de terminaux portuaires, Marsa Maroc entreprend des efforts pour la préservation de la ressource « Eau » et des « Océans », portant principalement sur la prévention de la pollution des eaux maritimes.

L'analyse des impacts environnementaux a permis d'identifier comme sources potentielles d'une telle pollution, le déversement de produits dangereux causant une pollution maritime (par exemple lors du déchargement

des hydrocarbures, le contenu d'un conteneur de produits dangereux ou le rejet d'eaux polluées suite au lavage des engins).

Nous prenons des mesures pour contenir les conséquences de tels incidents et faire en sorte qu'ils ne se reproduisent plus. Les équipes de première intervention sont régulièrement formées aux situations d'urgence et de fuites/déversements à travers des tests de simulation. Ces tests sont effectués en collaboration avec les équipes de l'autorité portuaire et de la protection civile.

## Programme «Green» pour l'utilisation de l'énergie solaire dans nos terminaux

Le Port de Casablanca a entamé en 2021 un important projet d'installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance visée de 670 KWC, pour un budget de quatre millions de dirhams. À fin 2022, 825 panneaux procurant 440 KWC ont été installés au niveau du terminal trafic polyvalent et de la division Freight-Forwarding dont les besoins sont désormais couverts à 100% par l'énergie solaire. Ce projet permet actuellement la production de 1.000.000 KWH annuellement, soit plus de 10% de la consommation énergétique annuelle du port.

Cette initiative est complétée par la digitalisation des installations d'éclairage public qui permet d'adapter ce dernier à l'activité.

Le port de Mohammedia a amorcé quant à lui sa transition vers une énergie verte en 2019, dans le cadre du même programme et a procédé à l'installation de panneaux photovoltaïques au niveau du bâtiment administratif et des ateliers en 2021.

L'année 2022 a connu l'installation d'une centrale solaire de 10 KWC au niveau du bâtiment des services techniques du port de Mohammedia. Les actions entreprises par le port ont permis la production de 7% de la consommation énergétique annuelle du port.

Ce programme va continuer à être déployé progressivement dans nos autres sites.

## Pollution du sol

La pollution du sol est un risque variant selon l'activité de chaque port, en fonction des marchandises manutentionnées.

Au niveau des ports, les équipes ont instauré des mesures spécifiques pour répondre à cet enjeu. Des équipements permettant la prévention de ces risques sont présents de manière systématique, comme l'installation de bacs à sable appropriés et les kits anti-pollution aux hydrocarbures.

Dans une démarche préventive, des analyses sur des échantillons au sol, le long du tracé du pipeline de rejet en mer, sont réalisées.

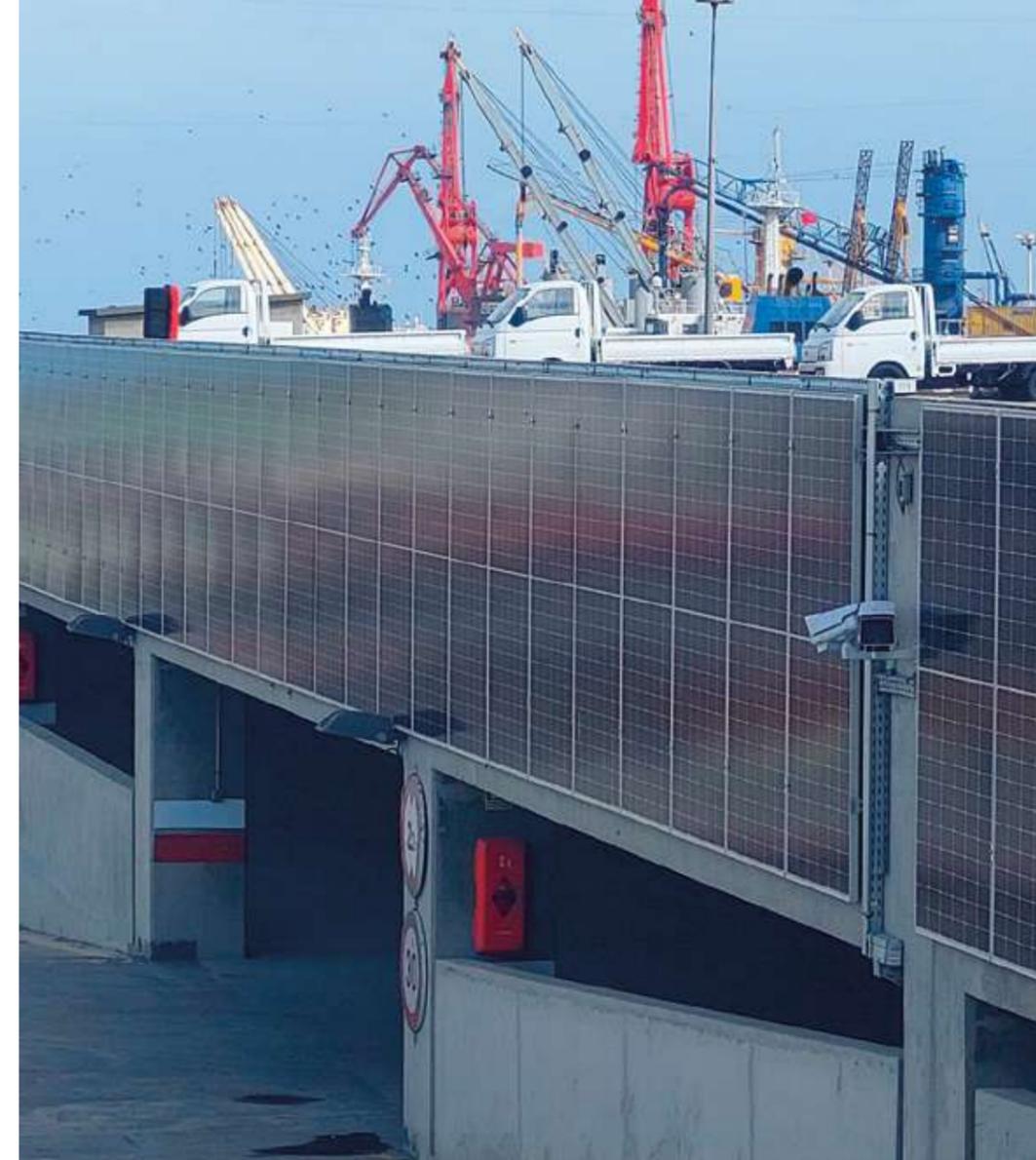
Au port de Casablanca, les produits absorbants sont mis à la disposition des équipes à proximité du quai, ainsi que trois remorques basses, pour permettre une meilleure rétention et

une intervention efficace en cas de fuite sur un conteneur. L'ensemble des opérations au moment du soutage (bunkering) est sous surveillance continue. Des tests de simulation des situations d'urgence sont réalisés régulièrement pour former les équipes de première intervention, conjointement avec les équipes de l'autorité portuaire et de la protection civile.

De même, les équipes des ports ont mis en place une base de données à jour de tous les produits chimiques utilisés et les produits chargés ou déchargés au niveau des ports, avec vérification de leur FDS (Fiche de Données de Sécurité) pour planifier les plans d'urgence adéquats.

## Consommation d'eau

Notre consommation directe d'eau est limitée à l'usage des sanitaires et au lavage des engins. Des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs sont régulièrement organisées afin de réduire la consommation. Marsa Maroc a mis en place de nouveaux compteurs débitmètres électroniques pour le comptage des quantités d'eau consommées et la détection d'éventuelles fuites, en vue de surveiller cette ressource.



## Gestion des déchets

Pour une meilleure gestion des déchets, nous assurons une traçabilité de leurs volumes par catégorie. Un plan de gestion des déchets est élaboré pour chaque site, en fonction de son activité et de la nature des déchets générés. En ce qui concerne les huiles usées provenant de la maintenance des équipements et des engins, nous avons adopté une méthode spécifique de stockage en fûts sur des cuvettes de rétention, suivie de leur acheminement vers des filières de recyclage agréées. Les emballages contenant des solvants et des produits de peinture sont également recyclés par un prestataire

spécialisé. Les batteries usées sont stockées dans des bacs étanches avant d'être récupérées par un collecteur agréé.

Les déchets bureautiques, tels que les équipements électriques et électroniques, sont triés avant d'être envoyés vers des filières agréées. Pour les déchets dits «banals» comme le papier, le carton, le plastique et le bois, ainsi que les déchets ménagers, des bacs spécifiques sont mis à disposition dans chaque site. Les quantités produites sont ensuite envoyées aux filières agréées.

# Performance environnementale en 2022



**65 986**m<sup>3</sup>  
d'eau consommée



**10 651**TEP  
consommées



**56 570**tCO<sub>2</sub>e  
comptabilisés

Notre consommation d'énergie provient aux deux tiers, environ, du carburant, du fait de l'utilisation d'engins (roulants, maritimes et de levage) pour la réalisation de nos activités de manutention.

Le rebond de près de 50% constaté en 2021 s'explique par l'entrée en service de la filiale Tanger Alliance.

Évolution de la consommation de l'énergie en TEP



Cette tendance favorable de la maîtrise de nos consommations énergétiques se confirme par la baisse du ratio d'intensité énergétique en 2022 par rapport à 2021 (-0,4%).

Ratio de l'intensité énergétique TEP/Ktonne



La consommation d'eau est également en recul (-9,3%), grâce au travail de suivi et d'optimisation de son utilisation dans un contexte national de stress hydrique.

Évolution de la consommation de l'eau en m<sup>3</sup>



## Perspectives

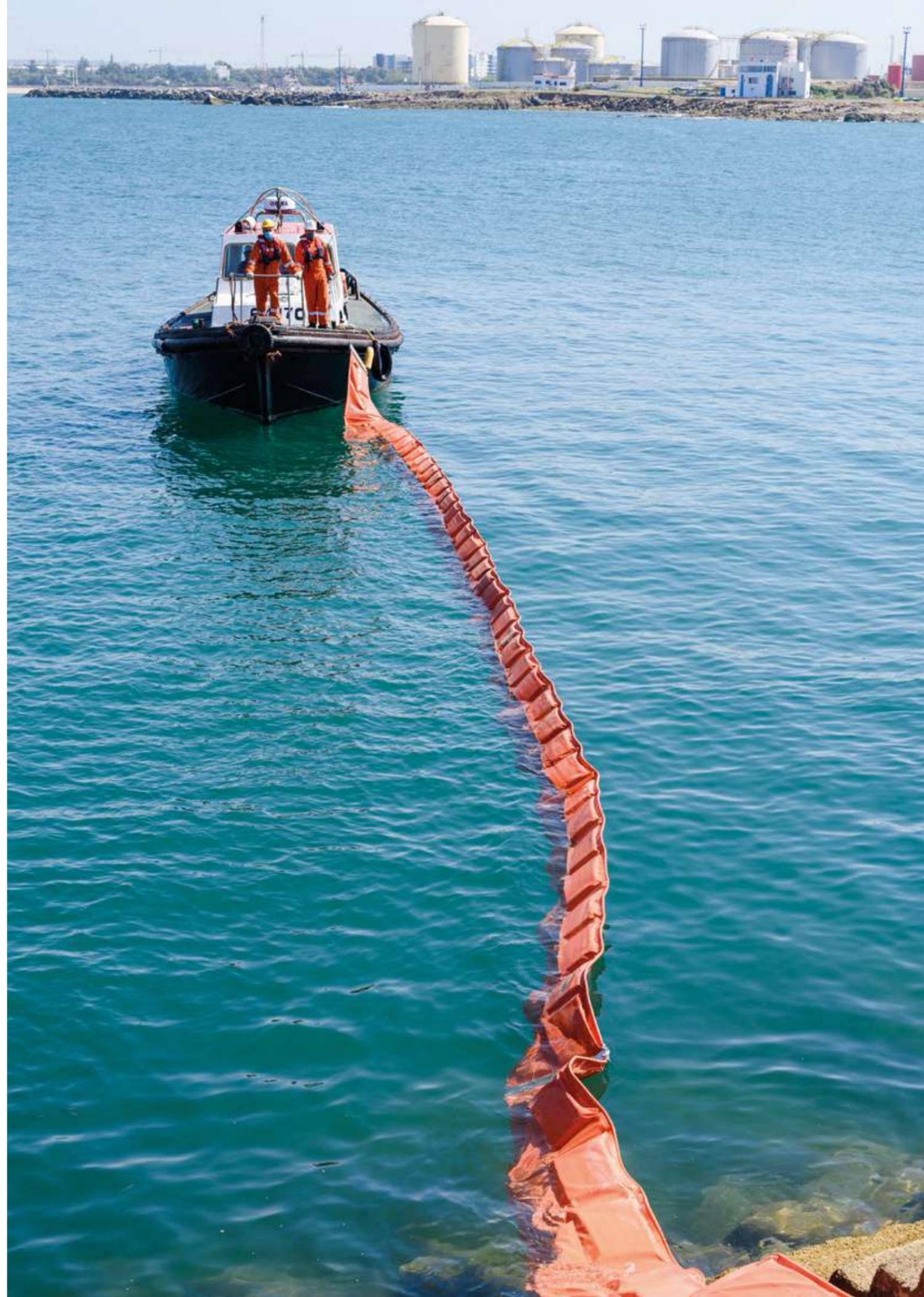
Signataire, depuis 2016, de la charte marocaine en faveur de la logistique verte, à l'occasion du lancement officiel de l'initiative « Moroccan Green Logistics » en marge de la COP22, nous projetons de mettre à jour prochainement notre bilan carbone, dans le cadre du projet relatif à l'audit énergétique.

Le projet Green d'installations des panneaux photovoltaïques au niveau des ports de Casablanca et Mohammedia a vocation à être étendu à d'autres terminaux pour couvrir une part de nos besoins en électricité.

Nous visons également la certification ISO 50001 de notre SMÉ (Système de Management de l'Énergie) pour l'ensemble de nos sites. Ceci devrait permettre de mener la conduite de changement à travers la formation et la sensibilisation de nos collaborateurs et prestataires externes pour aller plus loin dans notre gestion de l'énergie.

Par ailleurs, et suite à l'audit énergétique entamé en 2021, de nombreuses actions sont programmées dans le cadre de nos objectifs 2023-2025 de réduction de l'intensité énergétique, en particulier le recours à des équipements plus efficaces pour nos bâtiments et nos engins (la généralisation de l'éclairage LED, l'amélioration de la performance énergétique des engins, des bâtiments, de la climatisation/chauffage, etc).

Nous prévoyons de mettre en place au niveau de tous nos sites opérationnels, une étude des dangers qui donnera lieu à un plan d'organisation interne (POI) contre la pollution, et ce conformément à la loi n°71/18 relative à la police des ports.



# Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines

Poursuivant l'objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et du niveau de développement des communautés riveraines aux ports où elle opère, Marsa Maroc met en place de nombreuses actions qui se concrétisent à travers une implication directe, ou par l'intermédiaire d'associations qui œuvrent dans ce sens.



## Politique

Notre politique de soutien aux communautés s'articule autour de cinq axes, qui répondent aux aspirations sociétales de notre pays, tout en faisant le lien avec notre activité dans nos neuf régions de présence :

 <b>LE SPORT</b>	 <b>LE SOCIAL</b>	 <b>L'ENVIRONNEMENT</b>	 <b>LES ARTS VIVANTS</b>	 <b>LE MÉTIER</b>
Promotion du sport national à travers le soutien de plusieurs associations et événements sportifs de premier plan. Les disciplines en question sont le Football, le Judo, le Tennis et les sports nautiques.	Cet axe se décline en trois dimensions que sont la promotion de la scolarisation des enfants en milieu défavorisé, de l'entrepreneuriat des jeunes et du développement social.	Soutien financier et logistique à plusieurs actions notamment celles en relation avec la propreté du littoral et la sensibilisation du jeune public à la protection de l'environnement.	Partenariats de sponsoring avec des associations culturelles opérant dans le théâtre notamment en faveur des jeunes.	Soutien d'événements professionnels en relation avec notre métier d'opérateur portuaire et son rôle de maillon important dans la chaîne logistique nationale.

Ces mêmes axes guident notre charte de sponsoring publiée sur notre site web.

Le Département Communication Financière et Relations avec les Investisseurs est en charge du pilotage de la politique, avec, en son sein, une équipe projet chargée du suivi et du reporting. Le bilan des actions est partagé avec le Directoire de manière annuelle.

## Mise en œuvre



### Le sport

La saison 2021/2022 a marqué le 13<sup>ème</sup> anniversaire du partenariat entre Marsa Maroc et le Raja Club Athletic (RCA). Un partenariat qui illustre tant de valeurs communes, telles que le leadership, l'expertise et l'excellence.

En 2022, Marsa Maroc a reconduit son soutien au Grand Prix Hassan II de Tennis qui dure depuis douze ans. Notre soutien au tennis national comprend également le parrainage du jeune espoir national Amine JAMJI, champion national en titre de sa catégorie et 4<sup>ème</sup> au classement africain.

Du côté des sports nautiques, Marsa Maroc a apporté son soutien à la compétition Pro Junior Morocco Mall qui s'est tenue au mois de mai 2022 à Casablanca.



## Le social

Diverses actions se complètent, pour couvrir les besoins sociaux les plus importants de nos communautés d'implantation :

- ★ soutien à la Fondation Zakoura pour la mise en place d'écoles pré-scolaires en milieu rural, dans le cadre de l'initiative ANEER (Action Nationale pour l'Éducation de la petite Enfance en zone Rurale), lancée par l'UNICEF et le ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle. En 2022, Marsa Maroc a permis la mise en place d'une classe périscolaire à l'école JRIFAT dans la région de Safi, avec près de 100 enfants bénéficiaires, et la dispense d'un programme d'éducation parentale à destination des mères.
- ★ contribution aux programmes de l'association Injaz, œuvrant en faveur de la promotion de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes et de leur inclusion socio-professionnelle. L'association met à la disposition de jeunes issus de l'école publique, du primaire à l'université, des outils aidant à leur orientation scolaire, leur préparation à l'emploi et au développement de leurs compétences comportementales et entrepreneuriales.
- ★ accompagnement des programmes de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, en tant que membre du comité de soutien permanent. La Fondation œuvre principalement en faveur de l'assistance des personnes en situation précaire ainsi que du développement durable. Reconnue d'utilité publique et présidée par SM Le Roi Mohammed VI, cette Fondation s'investit dans la lutte contre la pauvreté et la marginalisation.
- ★ soutien de caravanes médicales procurant des soins dans des régions enclavées. En 2022, nous avons accordé un soutien particulier aux caravanes médicales dédiées aux enfants pour la détection précoce de problèmes de vision et la sensibilisation à la prise en charge quotidienne de maladies pédiatriques chroniques telles que le diabète.



## L'environnement

Nous sommes, depuis 12 ans, partenaire de l'opération « Plages Propres » portée par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement. Nous parrainons ainsi la plage Madame Chouale (Ain Diab Extension) qui bénéficie d'un nettoyage, de la mise en place de sanitaires accessibles pour les personnes à mobilité réduite, de matériel de sauvetage et autres dispositifs pour le confort des estivants et le respect de cet espace naturel.

Concernant le volet animation et sensibilisation à l'environnement, nous réalisons diverses actions en collaboration avec des associations locales (fédérations sportives, scouts, etc) :

- ★ l'animation quotidienne par la mise en place de la radio plage diffusant les messages de sensibilisation et d'éducation des citoyens estivants à propos de l'entretien et du respect des plages ;
- ★ l'organisation d'émissions et de tables rondes au sujet de la protection de l'environnement, avec la participation d'autres acteurs de l'Opération Plages Propres : protection civile, scouts, société civile, etc ;
- ★ l'organisation de rencontres et compétitions sportives ;
- ★ l'initiation aux sports aquatiques : apprentissage des techniques de natation aux enfants, assuré par des encadrants et moniteurs professionnels ;
- ★ l'organisation d'événements artistiques, de compétitions de peinture et de sculpture sur sable ;
- ★ l'animation quotidienne du centre d'éducation à l'environnement : atelier de recyclage, diffusion de films sur l'importance de la protection de l'environnement, etc.



## Les arts vivants

Nous apportons notre soutien à plusieurs associations et événements culturels tels que des pièces théâtrales, spectacles de comédie, spectacles pour enfants, concerts d'orchestres de musique, etc. Le soutien de la production nationale se matérialise par nos actions de sponsoring et notre partenariat avec la Fondation des Arts Vivants, qui compte plusieurs pièces marocaines dans le programme de son festival annuel.



## Le métier

Nous soutenons les salons, forums, conférences et colloques ayant pour thème la logistique, les ports et l'industrie de la mer.

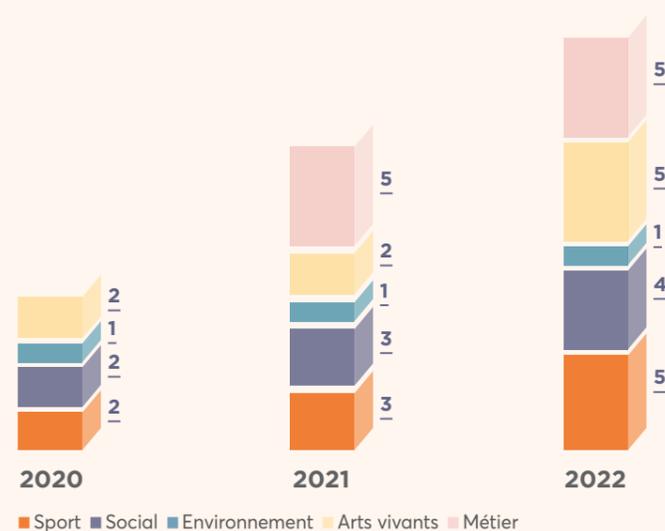
En 2022, Marsa Maroc a apporté son soutien à plusieurs événements sectoriels ayant comme objectifs de rapprocher davantage la communauté portuaire et logistique nationale, et de rassembler les acteurs du secteur pour débattre de problématiques communes. Parmi ces événements, le salon Logismed, les Rencontres Régionales de la Logistique, la conférence annuelle de Portnet et le Hackaton portuaire organisé par l'Agence Nationale des Ports .

## Performance

Le budget ainsi que le plan d'actions de nos activités de sponsoring et de mécénat est validé par le Président du Directoire.

Dans un souci d'accroître l'étendue de notre impact et mieux partager les fruits de notre performance, nous augmentons régulièrement le nombre de nos actions, ainsi que le budget qui y est associé. Nous sommes ainsi passés de sept actions en 2020 à vingt actions en 2022, se ventilant comme suit :

Nombre d'événements/actions de sponsoring et mécénat



Le budget alloué a marqué une hausse de 13,5% entre 2021 et 2022, en grande partie en relation avec la reprise totale des manifestations sportives, culturelles et celles liées à notre métier.

## Perspectives

Nous ambitionnons d'ancrer davantage nos actions dans nos régions d'implantation, où les attentes de nos communautés riveraines sont fortes. Nous affinerons pour cela notre politique de mécénat et le budget associé pour le lier à nos performances.

Nous envisageons de nous appuyer sur de nouveaux partenaires locaux, en particulier dans les domaines médical, éducatif et culturel.



# 05

## Annexes

- Tables d'indicateurs réglementaires et GRI
- Index GRI
- Tables de correspondance AMMC

# Correspondance entre nos enjeux matériels et les éléments spécifiques GRI

Enjeux matériels	Eléments spécifiques GRI
Qualité de la relation client	
Ethique et transparence	GRI-205 / Lutte contre la corruption GRI 418-1 / Confidentialité des données clients
Bonnes pratiques de gouvernance	
Achats responsables	GRI 204-1/ Pratiques d'achats GRI 308/ Évaluation environnementale des fournisseurs GRI 414/ Évaluation sociale des fournisseurs
Sécurité des activités et terminaux	
Innovation et terminaux intelligents	
Santé, Sécurité et Bien-être au travail	GRI 401 /Emploi GRI 403 / Santé et Sécurité au travail
Développement des compétences et gestion de carrières	GRI 404/ Formation et enseignement
Dialogue social	GRI 402/ Relations employés/direction
Culture de la performance	
Changement climatique	GRI 201/Performance économique GRI 302/Energie GRI 305/ Emissions
Soutien aux communautés locales	GRI 203/Impacts économiques indirects GRI 413/Communautés locales

# Tables d'indicateurs réglementaires et GRI

## Tables d'indicateurs sociaux

### Effectif de Marsa Maroc

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020			2021			2022			Commentaires
		Statutaires	CDI	CDD	Statutaires	CDI	CDD	Statutaires	CDI	CDD	
GRI 2-7 AMMC	Effectif total par genre	1985	448	71	1831	563	62	1758	548	51	
	Femmes	247	17	1	222	22	2	215	26	0	
	Hommes	1738	431	70	1609	541	60	1543	522	51	
GRI 2-7	Effectif total par région	1985	448	71	1831	563	62	1758	548	51	
	CASABLANCA	893	1	31	821	31	19	766	41	9	
	NADOR	129	2		123	2		116	2	0	
	ALHOCEIMA	4			4			4	0	0	
	TANGER	51			42			39	0	0	
	MOHAMMEDIA	125			116			111	0	0	
	JORF LASFAR	159			151			151	0	0	
	SAFI	110			102			94	0	0	
	AGADIR	184	1		167	1		162	1	0	
	LAAYOUNE	63			59			60	0	0	
	DAKHLA	17			16			15	0	0	
	SMA	3	232		3	215		3	189	0	
	TA	3	209	20	3	312	4	3	294	3	
	TC3PC	65		20	65		39	86	20	39	
	DIRECTION GENERALE	179	3		159	2		148	1	0	

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020			2021			2022			Commentaires
		Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	
AMMC	Effectif par catégorie socio-professionnelle	343	1642	519	328	1503	625	322	1436	599	
	Femmes	95	152	18	87	135	24	84	131	26	
	Hommes	248	1490	501	241	1368	601	238	1305	573	
	Recrutements par catégorie	31	0	233	4	11	28	4	64	72	
	Démissions par catégorie	2	7	0	6	3	2	5	4	40	
	Licenciements par catégorie	1	4	0	0	1	9	0	0	6	
	Départ Négocié et Conciliation	0	15	0	2	16	0	3	17	0	

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020	2021	2022
AMMC	<b>Effectif par ancienneté</b>			
	< 5ans	681	688	644
	5 - 12 ans	722	509	486
	12 - 20 ans	465	410	434
	20 - 25 ans	227	259	268
	≥ 25 ans	409	590	525

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020	2021	2022
AMMC	<b>Effectif par branche d'activité</b>			
	Métiers d'exploitation et techniques	1725	1697	1576
	Métiers supports	599	601	631
	Métiers maritimes	180	158	150

## La rémunération

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020	2021	2022	Commentaires
GRI 2-21	Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	4	4	4	

## Le dialogue social

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020	2021	2022	Commentaires	
AMMC	Nombre de représentants du personnel	72	53	52		
	Nombre de jours de grève	0	0	0		
	Nombre et nature des litiges sociaux	Collectifs	0	0	0	
		Individuels	3	6	7	
	Nombre et nature des litiges sociaux	3	6	7		
	Contestation des modalités de calcul de l'indemnité du départ volontaire	0	1	0		
	Contestation de licenciement	1	3	6		
	Accidents de Travail ou maladies professionnelles	2	1	1		
	Demande de régularisation de la situation administrative et/ou financière assortie ou non de dommages-intérêts	0	1	0		
	GRI 2-30	Le pourcentage du nombre total d'employés couverts par des accords de négociation collective	97,16%	95,07%	93,96%	Concerne uniquement l'effectif Marsa Maroc et TC3PC

## Gestion de carrière

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020			2021			2022			Commentaires
		Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	Cadres supérieurs	Agents	Effectif contractuel	
GRI 404-3	Le pourcentage du nombre total d'employés ayant bénéficié d'une revue de performance au cours de la période de reporting	100%	100%	0%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	
	Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une évolution de carrière au cours de la période de reporting	32.65%	15.41%	3.47%	31.10%	16.70%	1.92%	31.06%	20.54%	1.67%	
	Femmes	8.45%	2.38%	0.00	8.23%	1.46%	0.00	8.39%	2.02%	0.00	
	Hommes	24.20%	13.03%	3.47%	22.87%	15.24%	1.92%	22.67%	18.52%	1.67%	
AMMC	Nombre de promotions		39			30			19		
	Nombre de mobilités		40			60			26		
	Part des primes dans la masse salariale	16%	28%		16%	28%		16%	28%		

## Formation

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020	2021	2022
AMMC	Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	790	1087	1709
AMMC	Budget de formation par rapport à la masse salariale	1.60%	0.98%	1.09%
	Taux global de satisfaction des formations	ND	ND	95.4%
GRI 404-1	Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par genre	21.3	21	23.43
	Femmes	14.24	35.86	36.71
	Hommes	23.55	18.81	21.93
	Le nombre moyen d'heures de formation que les employés de l'organisation ont suivies au cours de la période de reporting, par catégorie professionnelle	21.3	21	23.43
	Cadres supérieurs	59.49	44.84	50.81
	Agents	18.23	17.14	20.18
	Effectif contractuel	1.65	11.2	9.42

## Santé, sécurité et bien-être

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020	2021	2022	Commentaires
AMMC	Nombre d'accidents de travail	21	26	38	
GRI 401-3	Le nombre total d'employés ayant eu le droit à un congé parental, par genre	58	60	62	
	Femmes	6	13	6	
	Hommes	52	48	56	
	Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre	58	60	62	
	Femmes	6	13	6	
	Hommes	52	48	56	
	Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre	58	60	62	
	Femmes	6	13	6	
	Hommes	52	48	56	
	Les taux de reprise du travail et de rétention des employés ayant pris un congé parental, par genre	100%	100%	100%	
Femmes	100%	100%	100%		
Hommes	100%	100%	100%		

GRI 403-9	Pour tous les employés, le nombre et le taux de décès suite à un accident du travail	1(0.17)	1(0.18)	1(0.19)	Taux calculés sur la base de 1 000 000 d'heures travaillées
	Pour tous les employés, le nombre et le taux d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès)	1(0.17)	0	0	
	Pour tous les employés, le nombre et le taux d'accidents du travail enregistrables	21(3.67)	26(4.63)	38(7.05)	
	Pour tous les employés, le nombre d'heures travaillées	5 729 152	5 619 328	5 392 816	
GRI 403-10	Pour tous les employés, le nombre de décès suite à une maladie professionnelle	0	0	0	
	Pour tous les employés, le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrables	0	0	0	

## Tables d'indicateurs environnementaux

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020	2021	2022	Commentaire
AMMC (+GRI 302-1 pour les consommations d'énergie)	Consommation d'eau (m³)	61 482	72 786	65 986	
	Consommation d'électricité (TEP)	1 703	2 808	3 547	
	Consommation de carburant Gasoil (TEP)	3 639	7 211	7 104	
	Consommation de papier (Kg)	20 060	22 260	18 017,5	
	Consommation de toners (Nombre)	1 481	1 476	1 480	
	Consommation d'huiles de vidange (Litres)	219 755	224 808	254 033	
	GRI 302-3	Le ratio d'intensité énergétique de l'organisation (TEP par Ktonne)	0,15	0,21	0,21

## Tables d'indicateurs achats

Nature de l'indicateur	Indicateur	2020	2021	2022
<b>Achats locaux</b>				
GRI 204-1	Part des fournisseurs locaux par activité en valeur	90%	90%	96%
	Achats du domaine Equipements (fourniture et maintenance)	74%	70%	87%
	Achats du domaine « Frais généraux »	100%	100%	100%
	Achats du domaine « Infrastructures »	100%	100%	100%
	Achats du domaine « Systèmes d'information »	99%	92%	99%
	Achats du domaine « Prestations intellectuelles »	90%	93%	99%
<b>Évaluation des fournisseurs selon des critères environnementaux</b>				
GRI 308-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	86%	91%	91%
GRI 308-2	Le nombre de fournisseurs évalués en termes d'impacts environnementaux	207	209	235
	Le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts environnementaux négatifs et significatifs, réels et potentiels.	4	1	0
	Le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts environnementaux négatifs et significatifs, réels et potentiels avec lesquels des améliorations ont été convenues à la suite d'une évaluation	2%	0,5%	0%
GRI 308-2	Le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts environnementaux négatifs et significatifs, réels et potentiels avec lesquels les relations ont été résiliées à la suite d'une évaluation, ainsi que les raisons de cette mesure	0%	0%	0%
<b>Évaluation des fournisseurs selon des critères sociaux</b>				
GRI 414-1	Pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	91%	92%	92%
GRI 414-2	Le nombre de fournisseurs évalués en termes d'impacts sociaux	210	211	236
	Le nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs et significatifs, réels et potentiels	7	1	1
	Le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs et significatifs, réels et potentiels, avec lesquels des améliorations ont été convenues à la suite d'une évaluation	3%	0,5%	0,4%
GRI 414-2	Le pourcentage de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts sociaux négatifs et significatifs, réels et potentiels, avec lesquels les relations ont été résiliées à la suite d'une évaluation, ainsi que les raisons de cette mesure	0%	0%	0%

## Tables d'indicateurs relation clients

Indicateur	2020	2021	2022
<b>Nombre des réclamations</b>			
Tanger Alliance	-	0	7
Tanger	0	2	2
Nador	2	2	2
Mohammedia	7	1	0
Casablanca	325	276	410
TC3 PC	139	139	245
Jorf lasfar	12	18	10
Safi	25	30	22
Agadir	84	104	31
SMA	7	3	4
Laayoune	0	0	0
Dakhla	0	2	2
<b>Délais de traitement des réclamations clients en jours</b>			
Tanger Alliance	-	0	0
Tanger	0	2	2
Nador	4	4	5
Mohammedia	14	2	0
Casablanca	8	8	7
TC3 PC	3	3	3
Jorf lasfar	3	3	3
Safi	5	4	4
Agadir	9	8	7
SMA	10	8	7
Laayoune	0	0	0
Dakhla	0	4	4
<b>Taux de satisfaction des clients en %</b>			
Tanger Alliance	-	-	89%
Tanger	96%	95%	96%
Nador	82%	82%	84%
Mohammedia	ND	99%	98%
Casablanca	86%	88%	88%
TC3 PC	78%	78%	82%
Jorf lasfar	91%	96%	96%
Safi	95%	96%	95%
Agadir	70%	80%	80%
SMA	80%	85%	85%
Laayoune	ND	86%	93%
Dakhla	96%	95%	96%

## Tables d'indicateurs communautés

Indicateur	Axe	2020			2021			2022		
		Nombre d'événements /actions	Nombre d'ONG soutenues	Nombre de programmes	Nombre d'événements /actions	Nombre d'ONG soutenues	Nombre de programmes	Nombre d'événements /actions	Nombre d'ONG soutenues	Nombre de programmes
GRI 203-1	Sport	2	-	-	3	-	-	5	-	-
	Social	2	3	2	3	4	2	4	4	2
	Environnement	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Arts vivants	2	-	-	2	-	-	5	1	-
	Métier et autres	0	-	-	5	-	-	5	-	-

# Index GRI

Code GRI	FR - Nom du standard	Chapitre	Sous chapitre/ Engagement	Pages	
<b>L'organisation et ses pratiques de reporting</b>					
	2-1 Détails sur l'organisation	Préambule	Le profil du Groupe	10 - 11	
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Préambule	A propos de ce rapport	8 - 9	
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	Préambule	A propos de ce rapport	8 - 9	
	2-4 Reformulations d'informations	Non applicable			
	2-5 Assurance externe	Aucune			
<b>Activités et travailleurs</b>					
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Préambule	Le profil du Groupe	10 - 11	
			Notre modèle d'affaires	12 -13	
	2-7 Employés	Annexes	Développer une culture commune des services portuaires	58 -61	
			Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119	
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux		
<b>Gouvernance</b>					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43	
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43	
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43	
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Préambule	L'étude de matérialité et les engagements stratégiques		20 - 23
			Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
			Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Préambule	à propos de ce rapport		8 - 9
			Les risques extra-financiers		24 -25
			Protéger les travailleurs de nos différents sites		76 - 81
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Préambule	à propos de ce rapport		8 - 9
			Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
	2-15 Conflits d'intérêts	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes		44 - 47
	2-16 Communication des préoccupations majeures	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur		34 - 43
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur		34 - 43

	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
	2-19 Politiques de rémunération	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
		Développer une culture commune des services portuaires	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	66 - 69
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
		Développer une culture commune des services portuaires	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	66 - 69
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	Développer une culture commune des services portuaires	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	66 - 69
		Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 -119
	<b>Stratégie, politiques et pratiques</b>			
GRI 2 : Informations générales 2021	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Préambule	Mot du Président	6 - 7
	2-23 Engagements politiques	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	44 - 47
	2-24 Intégration des engagements politiques	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	44 - 47
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	S'inscrire dans une démarche de partenariat avec nos clients	52 -55
		Développer une culture commune des services portuaires	Consolider notre dialogue social	62- 65
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	44 -47
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	44 -47
	2-28 Adhésions à des associations	Information non disponible		
	<b>Engagement des parties prenantes</b>			
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Préambule	Le dialogue avec les parties prenantes	16 -19
2-30 Négociations collectives	Développer une culture commune des services portuaires	Consolider notre dialogue social	62 - 65	
	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 -119	

	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Préambule	L'étude de matérialité	20 - 23
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Préambule	L'étude de matérialité	20 - 23
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité		32 - 55
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Développer une culture commune des services portuaires		56 - 87
		Optimiser l'impact de nos terminaux		88 - 109
GRI 201 : Performance économique	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique			Information non disponible
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Optimiser l'impact de nos terminaux Annexes	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	104 - 109
			Tables d'indicateurs communautés	123
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	82 - 87
		Annexes	Tables d'indicateurs Achats	121
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption			Information non disponible
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption			Information non disponible
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	44 - 47

GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes	94 - 103
		Annexes	Tables d'indicateurs environnementaux	120
	302-3 Intensité énergétique	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes	94 - 103
		Annexes	Tables d'indicateurs environnementaux	120
	302-4 Réduction de la consommation énergétique			Information non disponible
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	82 - 87
		Annexes	Tables d'indicateurs Achats	121
	308-2 Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	82 - 87
Annexes		Tables d'indicateurs Achat	121	
GRI 401 : Emploi 2016	401-3 Congé parental	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles			Information non disponible

GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
	403-3 Services de santé au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
		Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
	403-9 Accidents du travail	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81 (information relative aux sous-traitants non disponible)
Annexes		Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119	
403-10 Maladies professionnelles	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	115 - 119	
	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119 (information relative aux sous-traitants non disponible)	
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Développer une culture commune des services portuaires	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs	70 - 75
		Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Développer une culture commune des services portuaires	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs	70 - 75
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Développer une culture commune des services portuaires	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	66 - 69	
	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119	
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Optimiser l'impact de nos terminaux	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	104 - 109
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	82 - 87
		Annexes	Tables d'indicateurs Achat	119
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	82 - 87
Annexes	Tables d'indicateurs Achat	119		
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	44 - 47

# Tables de correspondance AMMC

Informations extraites de la circulaire AMMC n° 3/19 du 20 février 2020 relative aux opérations et informations financières.

Informations requises	Chapitre du rapport ESG	Partie du rapport ESG	Pages
<b>I. ELEMENTS GENERAUX</b>			
Décrire le profil de la société et son groupe, sa stratégie en matière de responsabilité sociétale et environnementale, ainsi que les référentiels adoptés pour l'élaboration du rapport, le cas échéant.	Préambule	À propos de ce rapport	9 8 -
		Le profil du Groupe	10 - 11
		Notre modèle d'affaires	12 - 13
		L'étude de matérialité	20 - 23
		Notre démarche RSE	26 - 27
Décrire le périmètre du reporting ESG et les entités du groupe pour lesquelles les informations sont fournies, en justifiant, le cas échéant les écarts avec le périmètre de consolidation de l'émetteur.	Préambule	À propos de ce rapport	9 8 -
Insérer une analyse de matérialité des différents aspects ESG. Cette partie devrait expliquer l'analyse sous-tendant le choix de l'émetteur par rapport aux axes ESG considérés comme pertinents et présentés dans le rapport ESG. Présenter, le cas échéant, les seuils de matérialité adoptés.	Préambule	L'étude de matérialité	20 - 23
Insertion d'une note méthodologique décrivant le processus d'identification de collecte de traitement et de compilation d'informations extra financière ainsi que les limites attachées à cette méthodologie. Les indicateurs quantitatifs ainsi que les méthodes de calculs retenues doivent être clairement définis et précisés.	Préambule	À propos de ce rapport	9 8 -
Insérer, le cas échéant, l'attestation du vérificateur externe qui a revu les informations ESG contenues dans le rapport.	Absence de vérification externe		
Insérer, le cas échéant, des explications relatives aux parties du référentiel qui ne sont pas adoptées par l'émetteur (Complain or explain)			
<b>II. ELEMENTS SPECIFIQUES</b>			
<b>1. Informations environnementales</b>			
Présenter l'ensemble des activités ayant un impact sur l'environnement (telles les activités polluantes)	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes	94 - 103
Décrire la politique de l'émetteur en matière d'environnement, notamment les mesures prises pour limiter les impacts environnementaux de ses activités et les normes et objectifs fixés en la matière	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes	94 - 103

Décrire tout litige ou poursuite, relatifs des problématiques d'ordre environnemental, dont l'émetteur fait l'objet	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes	94 - 103
Indication des actions et mesures mises en place pour évaluer et minimiser les impacts environnementaux de l'activité	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes	94 - 103
Indication sur les mesures de gestion et d'élimination des déchets	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes	94 - 103
Indication sur les consommations d'eau, d'énergie et de matière premières ainsi que les mesures mises en place pour l'optimisation de ces consommations	Optimiser l'impact de nos terminaux	Se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique, préserver les littoraux et anticiper les phénomènes extrêmes	94 - 103
	Annexes	Tables d'indicateurs environnementaux	120

## 2. Informations sociales

Préciser les grandes lignes de la politique de gestion des ressources humaines, notamment en matière de :

Recrutement	Développer une culture commune des services portuaires	Nos collaborateurs	58 - 51
Rémunération	Développer une culture commune des services portuaires	Favoriser une culture de la performance au bénéfice de nos clients	66 - 69
Gestion des carrières	Développer une culture commune des services portuaires	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs	70 - 75
Formation (y compris le nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation pendant la période par rapport à l'effectif global, ainsi que le budget de formation de la période par rapport à la masse salariale globale)	Développer une culture commune des services portuaires	Valoriser les compétences et les trajectoires de carrière de nos collaborateurs	70 - 75
Mesures mises en place pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées	Développer une culture commune des services portuaires	Nos collaborateurs	58 - 61
Mesures mises pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Développer une culture commune des services portuaires	Nos collaborateurs	58 - 61

Fournir les indicateurs suivants sur les 3 derniers exercices :

La répartition par branche d'activité	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
La répartition par nature de contrat de travail (CDI, CDD, Interim...)	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
La répartition par catégorie (direction, cadre, employés...), déclinée par genre	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
La répartition globale par genre	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119

La répartition par ancienneté	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
Indication de tout schéma d'intéressement et de participation du personnel en précisant la date, la nature, les principales modalités de ces contrats ainsi que les sommes affectées à ce titre pour chacune des trois dernières années		Non applicable	
Fournir les indicateurs suivants sur les 3 derniers exercices :			
Nombre de représentants du personnel	Développer une culture commune des services portuaires	Consolider notre dialogue social	62 - 65
	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
Nombre de jours de grève par exercice	Développer une culture commune des services portuaires	Consolider notre dialogue social	62 - 65
	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
Nombre d'accidents de travail par exercice	Développer une culture commune des services portuaires	Protéger les travailleurs de nos différents sites	76 - 81
	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
Nombre de licenciements par exercice (par catégorie)	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
Nombre de démissions par exercice (par catégorie)	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
Nombre de recrutements par exercice (par catégorie)	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels) par exercice	Développer une culture commune des services portuaires	Consolider notre dialogue social	62 - 65
	Annexes	Tables d'indicateurs sociaux	115 - 119

## 3. Gouvernance

Composition de l'organe de gouvernance

Membres exécutifs et non exécutifs	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Membres indépendants	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Critères retenus pour la qualification d'administrateurs indépendants	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Dates de nomination des membres de l'organe de gouvernance et date d'expiration de leur mandat	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43

Fonctions au sein de l'instance de gouvernance, représentation des parties prenantes	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
La parité, et les règles suivies en la matière	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Nombre de mandats par administrateurs	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Existence des comités spécialisés et leurs compositions respectives	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Assiduités aux séances du conseil (nombre de réunions du conseil durant la période, taux de présence effective de chaque administrateur)	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Rémunération des administrateurs	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Rémunération des dirigeants (enveloppe globale, stock-option par dirigeant, avantage en nature)	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Relation avec les actionnaires : Information communiquées aux actionnaires	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance par rapport aux thèmes économiques, environnementaux et sociaux	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Moderniser nos pratiques de gouvernance et inscrire la RSE en leur cœur	34 - 43
Ethique, déontologie et prévention de la corruption			
Actions engagées pour prévenir la corruption	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	44 - 47
Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	Conduire nos activités portuaires avec transparence et intégrité	Ancrer une culture d'intégrité et de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes	44 - 47

#### 4. Informations sur les parties prenantes

Impact économique et social de l'activité de la société sur la populations riveraines ou locales et développement régional : création d'emplois, investissement dans les domaines de la santé, de la culture, l'éducation	Optimiser l'impact de nos terminaux	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	104 - 109
Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics	Optimiser l'impact de nos terminaux	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines	104 - 109
Actions correctives mises en place au sein des activités comprenant des impacts négatifs significatifs potentiels ou avérés sur les communautés locales			Information non disponible
Conditions de dialogue avec les parties prenantes	Préambule	Le dialogue avec les parties prenantes	16 - 19
Politiques et critères de sélection des parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires...)	Développer une culture commune des services portuaires	Faire grandir et engager nos fournisseurs	82 - 87
<b>5. Autres</b>			
Les objectifs et les engagements de l'émetteur en matière de démarche RSE	Préambule	L'étude de matérialité et les engagements stratégiques	26 - 27
Les réalisations en la matière sur les trois derniers exercices	L'ensemble du rapport		



# Mentions réglementaires

---

Société d'Exploitation des Ports - S.A à Directoire et Conseil de Surveillance  
au Capital de 733.956.000,00 de DH- 175, Bd Zerktouni -20100 Casablanca - Maroc.  
Tél (00212) 522 23 23 24 (L.G) - RC : CASA.156717 -  
CNSS : 7374804 - Patente : 35790737 - IF : 1104763

[www.marsamaroc.co.ma](http://www.marsamaroc.co.ma)



# 02

**RAPPORT DE GESTION**

## Mot du Président du Directoire

“

Le Groupe a franchi la barre des 50 millions de tonnes traitées dans les terminaux, tous trafics confondus, et a traité plus de 2 millions d'EVP sur le segment des conteneurs.

”



L'année 2022 s'achève sur de très belles réalisations:

Le Groupe a franchi la barre des 50 millions de tonnes traitées dans les terminaux, tous trafics confondus, et a traité plus de 2 millions d'EVP sur le segment des conteneurs. Nous confortons ainsi notre place de leader sur le trafic national import-export tout en nous développant sur le segment du transbordement.

Sur le plan financier, les résultats ont connu une nette amélioration avec un chiffre d'affaires en hausse de 10% à près de 4 milliards de dirhams et une profitabilité améliorée comme en témoigne le Résultat Net Part du Groupe de 866 Mdh.

Parallèlement, le Groupe a continué à s'investir pour ses projets stratégiques. Nous poursuivons nos chantiers de performance opérationnelle, notamment avec Itqan, notre plan global d'amélioration de la qualité de service. Après Jorf Lasfar, les ports de Mohammédia, Agadir et Casablanca ont atteint un nouveau palier durant l'année 2022. Les autres terminaux sont également bien engagés afin de continuer sur cette voie d'amélioration continue de leurs performances.

Afin de rester en phase avec les évolutions majeures du secteur, Marsa Maroc s'est inscrite dans le programme de transformation digitale des activités logistiques et portuaires qui vise à améliorer l'efficacité du transit portuaire et ainsi la compétitivité des places portuaires nationales. Nous lançons en 2023 un chantier de transformation digitale de la société qui a comme ambition, à travers l'exploitation des avantages offerts par les solutions digitales, d'améliorer notre performance pour satisfaire les exigences de nos partenaires et clients.

Très bonne lecture,

**Said ASBAI**  
Pour le Président du Directoire

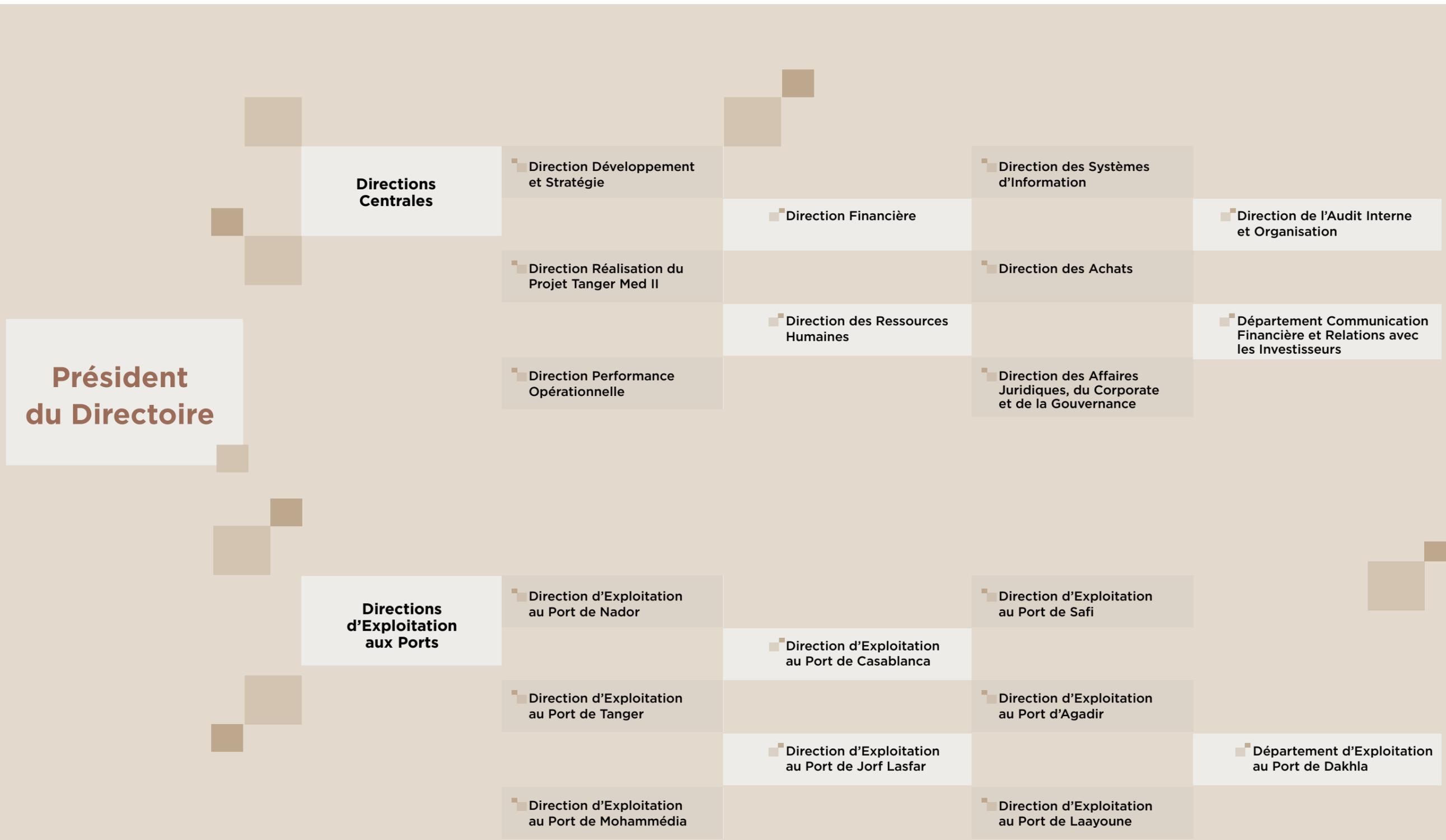


02

## PRÉSENTATION DE MARSA MAROC

- Organigramme
- Stratégie

# ORGANIGRAMME



## STRATÉGIE

Le plan stratégique « Cap 15 » déployé par Marsa Maroc en 2008 suite à la réforme portuaire, avait pour finalité de répondre aux objectifs de préservation des équilibres de la société en se focalisant sur les priorités de croissance qu'elle s'était assignées et de confirmer son assise en tant qu'acteur important de l'amélioration de la performance logistique du Maroc.

En 2017, Marsa Maroc a adopté un nouveau plan stratégique baptisée « Afak 2025 » qui consacre son entrée dans un nouveau cycle de croissance faisant écho aux avancées significatives réalisées durant le plan précédent.

La société ambitionne à l'horizon 2025, de devenir un opérateur portuaire international reconnu et performant, participant d'une manière proactive à l'amélioration logistique du Maroc et de l'Afrique. Dans le sillage de ce plan, Marsa Maroc veillera à maintenir sa position de leader national de la manutention et de la logistique portuaire.

**La vision « Afak 2025 » est soutenue par 3 axes stratégiques majeurs :**

### RENFORCEMENT DE LA POSITION D'OPÉRATEUR PORTUAIRE LEADER AU MAROC

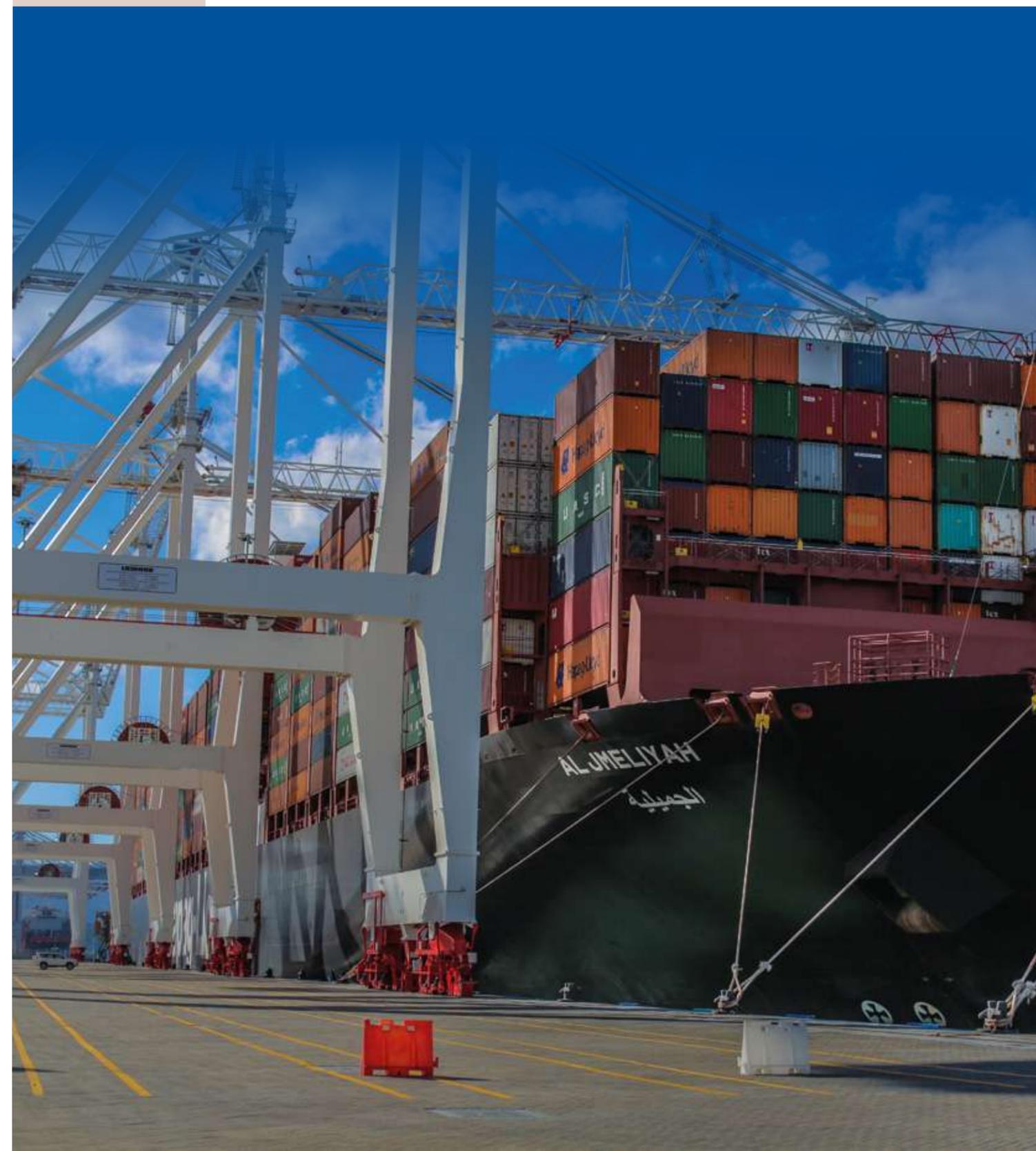
Ce plan veille dans un premier temps, à ce que Marsa Maroc soit partie prenante des mutations que connaîtra le paysage portuaire national induites notamment par la mise en service prévue durant la prochaine décennie, de plusieurs infrastructures portuaires de nouvelle génération: Safi Grand Vrac, Nador West Med, Kenitra Atlantique et Dakhla Atlantique et ce, en obtenant de nouvelles concessions à même de maintenir et de renforcer sa position de leader national.

### PARTICIPATION A L'AMÉLIORATION DE LA LOGISTIQUE

Enfin ce plan s'attache, grâce à la présence stratégique de Marsa Maroc dans les principaux ports du Maroc, à assoir le rôle de celle-ci en développant et diversifiant ses activités et ce, par sa participation à l'amélioration de la logistique.

### ÉTABLISSEMENT D'UNE PRÉSENCE SIGNIFICATIVE EN AFRIQUE

Ce plan vise également à capitaliser sur le savoir-faire de Marsa Maroc afin de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités et la positionner en tant qu'opérateur portuaire multitrafic reconnu au niveau continental, notamment par l'obtention de concessions portuaires et la participation à des projets structurants en Afrique.





3

## FAITS MARQUANTS

- Activité et développement
- Performance et certification
- Communication

# Activité & développement

## PERFORMANCE DE LA FILIALE TANGER ALLIANCE

Tanger Alliance, filiale de Marsa Maroc en charge du Terminal à Conteneurs 3 du Port de Tanger Med (TC3), a atteint en janvier 2022, 1 million d'EVP traités depuis la mise en service du terminal en janvier 2021.

Le terminal, doté pour rappel d'une capacité de 1,5 million d'EVP, a atteint cette performance en seulement 12 mois d'activité. Cette prouesse a été rendue possible grâce à la collaboration des partenaires commerciaux du terminal notamment Hapag-Lloyd ainsi qu'à l'implication de l'ensemble des collaborateurs.

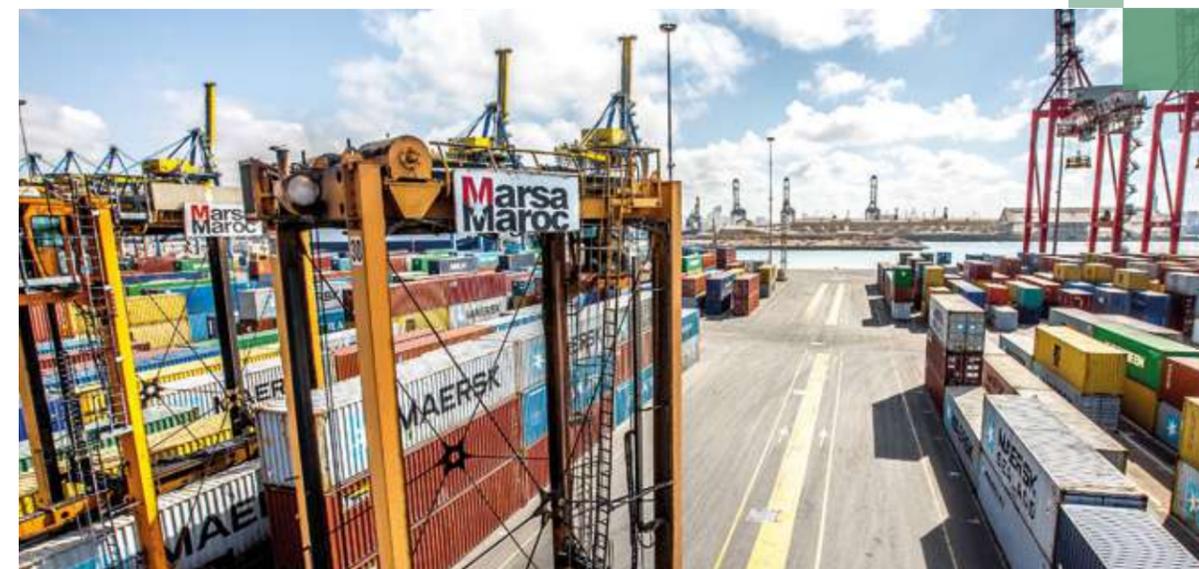
Marsa Maroc par le biais de sa filiale Tanger Alliance, complète ainsi son offre de service en devenant présente sur le marché du transbordement et ambitionne de participer au succès du complexe portuaire de Tanger Med, devenu l'une des plus importantes plateformes de transbordement de conteneurs dans la région Méditerranée.

## PROGRAMME « GREEN » AU PORT DE MOHAMMÉDIA

Après le port de Casablanca en 2021, c'est au tour du Port de Mohammédia d'entamer sa migration vers l'efficacité énergétique. Ainsi le port a amorcé en 2022, sa transition vers une énergie verte dans le cadre du programme « Green » et a procédé à l'installation de panneaux photovoltaïques au niveau du bâtiment administratif et des ateliers.

En optant pour une énergie verte et renouvelable, le port de Mohammédia a pu réaliser en 2022, une économie de 62% sur le montant annuel de sa facture énergétique.

Par le déploiement du programme « Green » qui regroupe plusieurs actions notamment la production d'énergie solaire photovoltaïque, Marsa Maroc pose les jalons de sa politique pour une meilleure efficacité énergétique qui concernera l'ensemble de ses sites opérationnels.



## RECONDUCTION DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE DU TERMINAL VRAC ET MARCHANDISES DIVERSES AU PORT DE TANGER MED

Tanger Med Port Authority et Marsa Maroc ont procédé en date du 01 juillet 2022, à la signature d'une convention pour une durée de 10 ans portant sur la reconduction de la gestion des activités de manutention au Terminal Vrac et Marchandises Diverses au Port de Tanger Med.

Le Terminal Vrac et Marchandises Diverses est opéré par Marsa Maroc depuis octobre 2010 dans le cadre d'un contrat de sous-traitance des prestations de manutention qui lui sont confiées par TMAPA.

## TRANSFORMATION DIGITALE

Marsa Maroc a amorcé le projet stratégique de sa transformation digitale en finalisant en 2022, sa feuille de route. Cette dernière comprend 4 objectifs majeurs à savoir:

- La dématérialisation des démarches des clients et fournisseurs ;
- Le parcours rapide et sans papier du transporteur ;
- L'automatisation des tâches des collaborateurs ;
- La capitalisation sur la donnée.

Pour mener à bon port ce projet stratégique, Marsa Maroc se dotera en 2023 d'une Digital Factory et des ressources nécessaires à l'implémentation de cette feuille de route.



# Performance et certification

## AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ATTEINTE DU NIVEAU 2 PAR LES PORTS DE MOHAMMÉDIA, CASABLANCA ET AGADIR

Suite au déploiement en Novembre 2020, de la démarche d'amélioration de la performance opérationnelle «ITQAN» dans l'ensemble des terminaux de Marsa Maroc, les ports de Mohammédia, Casablanca et Agadir ont emboîté le pas au Port de Jorf Lasfar et ont atteint à leur tour durant l'année 2022, le niveau de performance 2 de la démarche «ITQAN». Les autres ports sont en bonne voie et devraient être certifiés dans les prochains mois.

Cette reconnaissance fait suite à des évaluations sur le terrain menées par un comité ad-hoc et est le fruit de l'implication de l'ensemble des équipes pour l'atteinte des résultats observés.

Ces évaluations ont concerné les périmètres suivants :

### Port de Mohammédia :

- le traitement du trafic de butane et propane au quai 2 ;
- le traitement du trafic de butane au Terminal Pétrolier ;
- les opérations maritimes menées par le remorqueur Assalama 1.

### Port de Casablanca :

- le traitement du sucre en vrac à l'import au Terminal Polyvalent ;
- le trafic conteneurs au poste 74 du Terminal à Conteneurs Est ;
- le trafic conteneurs au poste 83 du Terminal à Conteneurs 3 ;
- le trafic voiturier au Terminal Voiturier.



### Port d'Agadir :

- le traitement de blé à l'import au Terminal Polyvalent ;
- le trafic conteneurs au Terminal Polyvalent ;
- le trafic de gasoil à l'import au Terminal Pétrolier ;
- les opérations maritimes menées par le remorqueur Taфраout.

Elaborée en interne, la démarche «ITQAN» vise l'implication de l'ensemble des forces vives de la société pour l'atteinte de l'excellence opérationnelle, conjointement, de manière structurée et standardisée et traduit par ailleurs, l'ambition de Marsa Maroc d'inscrire durablement l'excellence opérationnelle dans la culture de l'entreprise.

## CERTIFICATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSE DE TANGER ALLIANCE

Tanger Alliance a obtenu en 2022, la triple certification QSE selon la nouvelle version pour les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

Aboutissement d'un long processus, cette démarche de triple certification est une preuve supplémentaire de l'engagement de la filiale Tanger Alliance à fournir à ses clients, des prestations aux normes et standards internationaux et sa volonté d'instaurer une politique de gestion globale des risques.

Cette démarche QSE adoptée par Tanger Alliance a pour principaux objectifs, d'améliorer en continu la satisfaction de ses clients tout en conciliant trois impératifs que sont la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des collaborateurs.

# Communication

2022 a été une année riche en manifestations et salons auxquels Marsa Maroc a participé. L'occasion pour la société durant les salons professionnels et rencontres régionales qui regroupent les professionnels et experts œuvrant dans les domaines portuaire, transport et logistique, d'asseoir son image en tant que leader du secteur portuaire national et son ambition de devenir à terme, un opérateur portuaire de référence à l'échelle régionale.

## FORUM AFRICAIN DES INFRASTRUCTURES

Marsa Maroc a participé au Forum Annuel des Infrastructures de transport en Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale (FAI) qui s'est tenu à Rabat les 12 et 13 décembre 2022.

Ce conclave qui réunit notamment plusieurs ministres et hauts responsables africains, a élargi pour cette édition 2022, son périmètre de réflexion en englobant l'ensemble des composantes de ce secteur hautement stratégique à savoir: les activités portuaires, ferroviaires, aéroportuaires et la connectivité routière.

L'occasion pour les professionnels des secteurs portuaire, aéroportuaire, ferroviaire et routier de débattre durant ce forum, des différentes problématiques, des enjeux mais aussi des défis à relever par leur secteur respectif et de promouvoir les synergies entre les différents acteurs du continent africain.

## RENCONTRES RÉGIONALES DE LA LOGISTIQUE

Marsa Maroc a pris part à la première étape des Rencontres Régionales de la Logistique initiées par Logismed, qui s'est tenue à Tanger les 1 et 2 décembre 2022 et placée sous le thème: « La logistique, un levier de développement économique majeur pour le territoire ».

Cette première étape d'une série d'événements itinérants régionaux, a concerné la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. L'occasion durant ces deux journées animées par des experts, de promouvoir cette région qui constitue une plateforme logistique majeure au Maroc et en Afrique.

La rencontre a permis aux acteurs du secteur, opérateurs, experts, etc, de se pencher sur les défis de l'avenir et de débattre autour des réalités actuelles et des rapports entre la logistique et le territoire.

## CONFÉRENCE AGPAOC

Marsa Maroc a pris part aux assises de la 42<sup>ème</sup> session du Conseil Annuel de l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) ainsi que de la 17<sup>ème</sup> Conférence des Directeurs Généraux de l'Association organisée en marge du Conseil et qui se sont tenus à Luanda - Angola, du 15 au 18 novembre 2022.

Cette rencontre du Conseil de l'AGPAOC qui revêt une importance pour le développement du secteur portuaire dans la région Ouest Africaine et du Centre, s'est déroulée autour du thème principal, « Le rôle des ports face aux effets du changement climatique ». Cette thématique a notamment fait l'objet d'échanges et de débats lors de la table ronde des Directeurs Généraux de l'Association.

Cet événement a constitué l'occasion pour Marsa Maroc et TMSA regroupés au sein d'un même stand, de promouvoir l'offre globale du Groupe Tanger Med.

## 8<sup>ÈME</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES GUICHETS UNIQUES

Marsa Maroc a participé en tant que sponsor à la 8<sup>ème</sup> édition de la Conférence Internationale des Guichets Uniques qui s'est tenue à Marrakech du 26 au 28 Septembre 2022 organisée par Portnet en partenariat avec l'Agence Nationale des Ports (ANP) et l'Alliance Africaine pour le Commerce Extérieur (AACE).

Cette conférence placée pour cette édition sous le thème « Les guichets uniques du futur au cœur de la transformation digitale et de la fluidification du commerce transfrontalier », constitue un carrefour d'échange entre experts internationaux de divers horizons, de décideurs et d'acteurs de l'écosystème du commerce international sur le concept « Guichet unique ». La manifestation a connu ainsi la participation de 30 délégations provenant de plusieurs pays d'Afrique ainsi qu'une affluence soutenue.



## 2ÈME HACKATHON PORTUAIRE “SMART PORT CHALLENGE”

Marsa Maroc a été partenaire du Hackathon “Smart Port Challenge”, co-organisé par l’Agence Nationale des Ports (ANP) et Portnet en partenariat avec l’Alliance Mondiale pour la Facilitation du Commerce qui s’est déroulé du 1<sup>er</sup> au 29 septembre 2022.

Cette 2<sup>ème</sup> édition du concours virtuel international d’innovation entrant dans le cadre du programme « Smart Port Innovation », a connu la participation de plus de 150 challengers porteurs de projets venus du monde entier. Parmi ces concurrents, 46 équipes en phase finale ont soumis des projets innovants pour relever les défis du secteur portuaire qui répondent aux challenges du concours.

Pour rappel, cette compétition est ouverte aux experts, chercheurs universitaires, entreprises et startups nationaux et internationaux afin d’apporter des réponses et des solutions pertinentes et innovantes aux challenges identifiés.

## 9ÈME ÉDITION DU SALON LOGISMED

Marsa Maroc a pris part au Salon International du Transport et de la Logistique pour la Méditerranée – LOGISMED, qui s’est tenu du 14 au 16 juin 2022 au Hyatt Regency de Casablanca.

Inauguré par M. Mohammed ABDELJALIL, Ministre du Transport et de la Logistique, cette édition qui avait pour thématique: « La digitalisation, une simple évolution ou une nécessaire révolution dans un monde VUCA », s’est attelée à faire la lumière sur les enjeux, tendances et perspectives de la digitalisation dans la Supply Chain.

Ce rendez-vous des professionnels du transport et de la logistique qui œuvre à promouvoir le Maroc en tant que plateforme logistique régionale incontournable, constitue un carrefour d’échange, de rencontres et de networking. En outre cette 9<sup>ème</sup> édition a été rythmée par de multiples événements tels que:

- Rencontres du Digital by PortNet ;
- Morocco Procurement Awards by AMCA ;
- Workshop by ADD;
- Village Investissements & Territoires by CRI

Le stand du Groupe Tanger MED regroupant Marsa Maroc et Tanger Med Port Authority au sein de l’espace d’exhibition de la manifestation, a connu une fréquentation soutenue d’une part des professionnels, ce qui a permis de communiquer sur les projets phares de développement, et d’autre part, du grand public venu s’enquérir sur l’activité du Groupe.



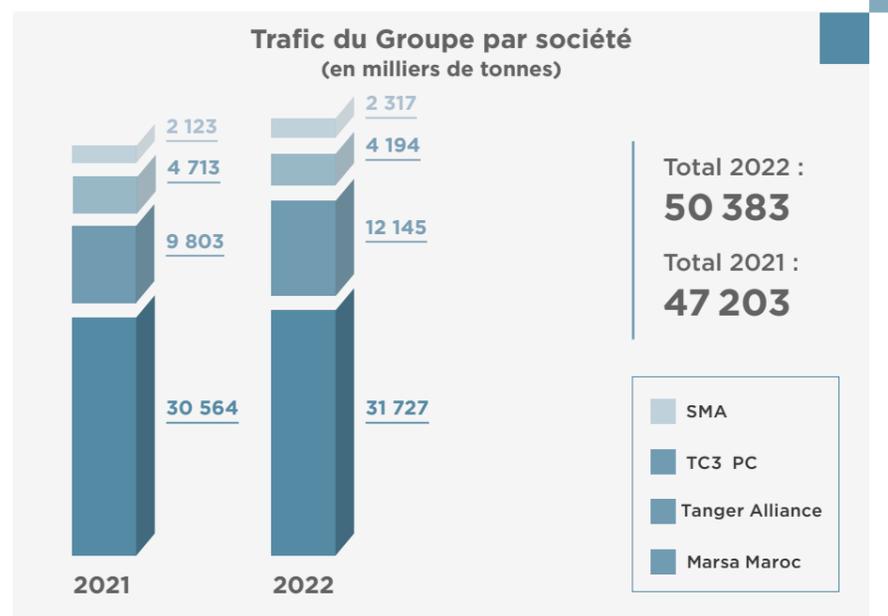


**RÉALISATIONS  
DE TRAFIC**

# Réalisations de trafic au titre de l'année 2022

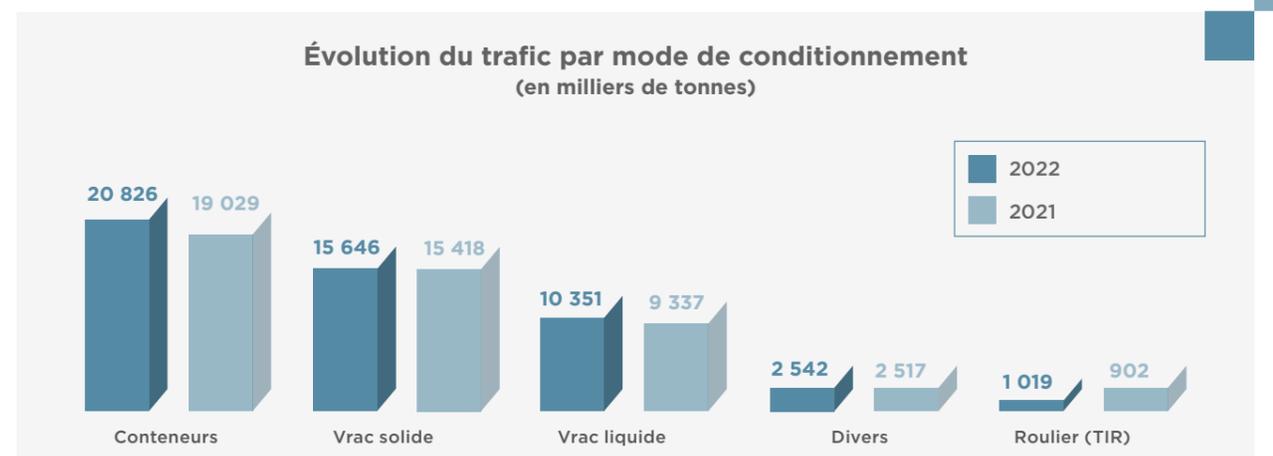
## TRAFIC PORTUAIRE 2022 DU GROUPE MARSA MAROC

Au terme de l'année 2022, le trafic traité par le Groupe Marsa Maroc s'est élevé à 50,4 millions de tonnes contre 47,2 millions de tonnes réalisées en 2021, réalisant une hausse de 6,7%.



## TRAFIC PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ

Par mode de conditionnement, le trafic réalisé à fin 2022 par Marsa Maroc est dominé par le trafic conteneurisé qui représente 41,3 % du trafic global, suivi du trafic vrac solide (31%), du vrac liquide (20,5%), et du trafic divers (5%). Le trafic TIR ne représente pour sa part que 2 % du trafic.



## LE SEGMENT DU TRAFIC CONTENEURISÉ

Le trafic conteneurisé réalisé par le groupe Marsa Maroc a atteint **2 064 549 EVP** au terme de l'année 2022 contre **1 906 856 EVP** pour l'année précédente, soit une **hausse de 8%**.

Le trafic conteneurisé national (import/export) en 2022 a atteint 982 768 EVP, soit une baisse de 5,5% par rapport à 2021, expliquée par le retrait enregistré au port de Casablanca de 8,6% suite au ralentissement de l'activité économique (fret maritime élevé et perturbations des chaînes logistiques).

Le trafic **transbordement**, réalisé exclusivement au terminal de **Tanger Alliance**, s'élève quant à lui à **1 081 781 EVP** en hausse de **25%** par rapport à 2021, suite au lancement de 3 nouveaux services en 2022 par HAPAG-LLOYD.

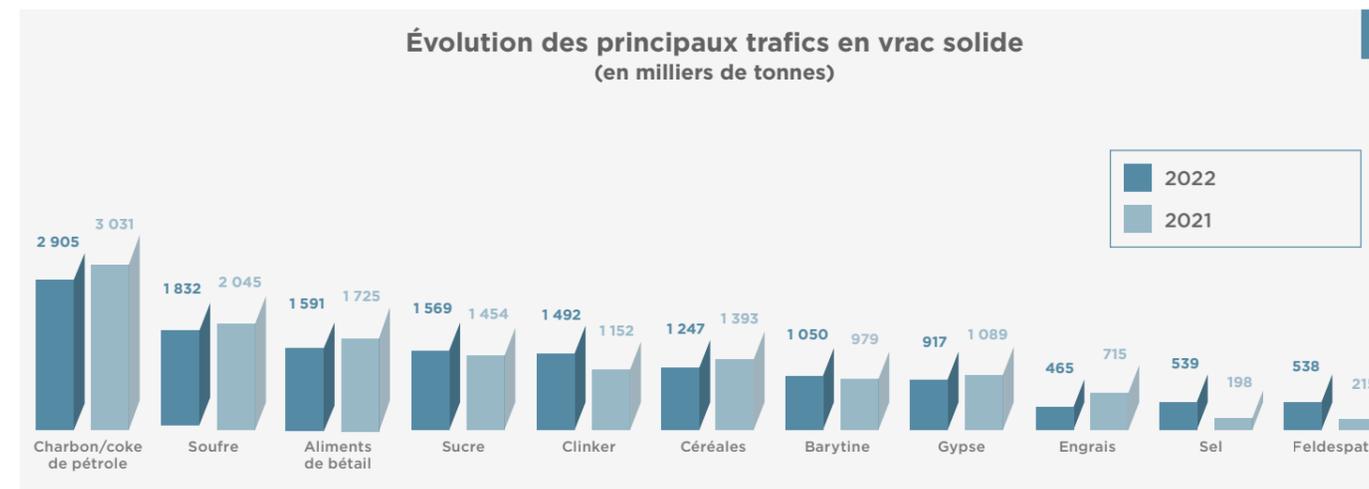
### Évolution du trafic des conteneurs (en EVP)

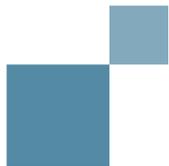
	2022	2021
<b>Tanger Alliance</b>	<b>1 156 691</b>	<b>933 597</b>
Import /Export	74 910	67 144
Transbordement	1 081 781	866 453
<b>Total Casablanca</b>	<b>723 624</b>	<b>791 787</b>
DEPC	260 755	272 076
TC3	462 869	519 711
<b>Total Agadir</b>	<b>178 337</b>	<b>173 193</b>
DEPA	97 303	95 801
SMA	81 035	77 392
<b>DEPN</b>	<b>5 897</b>	<b>8 279</b>
<b>Total</b>	<b>2 064 549</b>	<b>1 906 856</b>

## LE SEGMENT DU VRAC SOLIDE

Le trafic vrac solide traité par le Groupe Marsa Maroc en 2022 a atteint un **volume de 15,6 millions de tonnes** contre 15,4 millions pour l'année précédente, soit une légère hausse de 1,5%.

Le segment du vrac solide reste dominé par le charbon et coke de pétrole (18,6%), les céréales et aliments de bétail (18%), suivi du soufre (11,7%), sucre (10%), clinker (9,5%), barytine (6,7%) et gypse (6%).





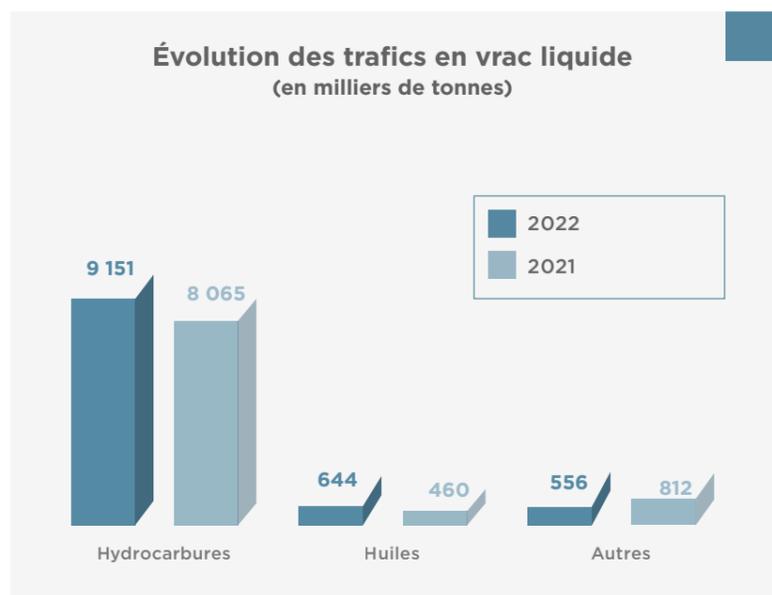
Les variations à la hausse des trafics clinker, sel et feldspath s'expliquent par la reprise des exportations principalement vers les marchés africains.

La baisse qui a affecté le trafic des engrais est due à une pluviométrie défavorable combinée à une hausse des cours à l'international. Le trafic de soufre, quant à lui a diminué suite à la baisse des exportations de l'acide phosphorique par l'OCP. Le trafic du gypse marocain a souffert de la hausse du coût de fret, ce qui a impacté négativement sa compétitivité à l'international.

## LE SEGMENT DU VRAC LIQUIDE

Le trafic vrac liquide traité par le Groupe Marsa Maroc en 2022 a atteint un volume de 10,3 millions de tonnes contre 9,3 millions tonnes en 2021, soit une hausse de 11%.

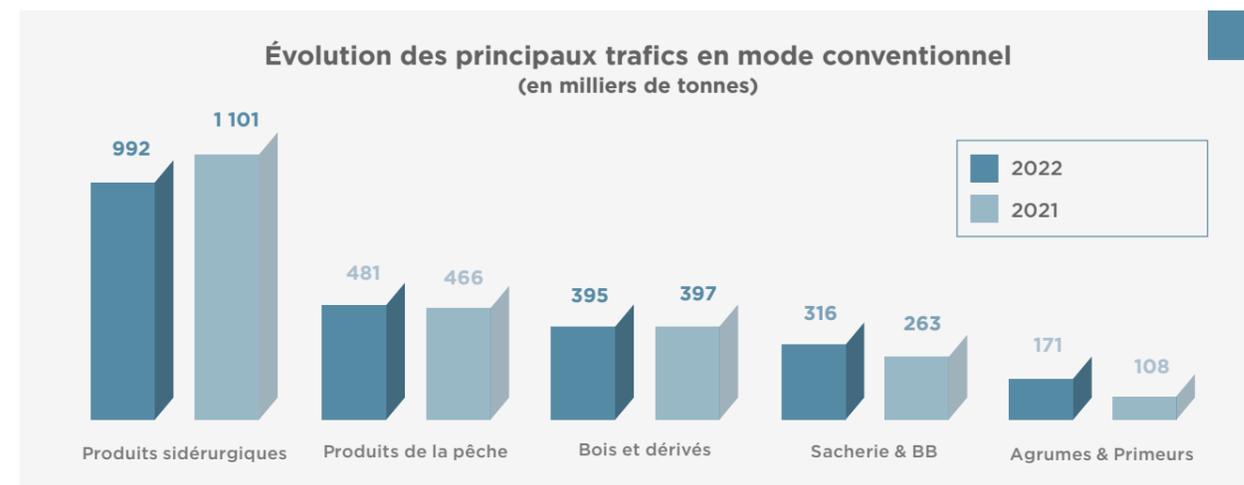
Le trafic des hydrocarbures qui représente à lui seul 88% du trafic de vrac liquide, a atteint 9 millions de tonnes, soit une hausse de 13% due principalement à la hausse des importations du fuel destiné aux centrales thermiques de l'ONEE.



## LE SEGMENT DU TRAFIC CONVENTIONNEL

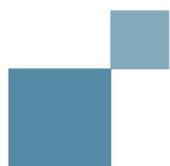
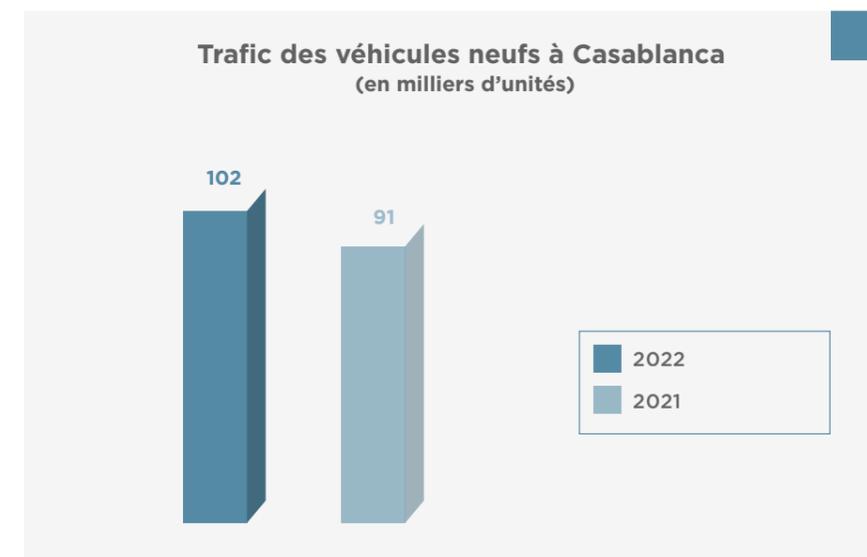
Le trafic conventionnel traité par le Groupe Marsa Maroc a atteint un volume de 2,5 millions de tonnes, enregistrant une stagnation par rapport à 2021.

Des hausses ont été enregistrées au niveau du trafic des agrumes et primeurs, suite à la hausse de l'export en conventionnel depuis le port d'Agadir, ainsi que celui des sacheries et big bag après l'augmentation des exportations des engrais par l'OCP.



## LE SEGMENT DES VÉHICULES NEUFS ET TIR

Le trafic des véhicules neufs réalisé par Marsa Maroc s'est élevé à 102 K unités contre 91 K unités en 2021, enregistrant une hausse de 12%, et ce grâce à la reconstitution des stocks par les concessionnaires et la hausse des exportations de la SOMACA.



Le trafic TIR traité par Marsa Maroc au port de Nador a atteint à fin 2022 un volume de 26 K unités contre 28 K unités réalisées durant l'année 2021, enregistrant une baisse de 6%.



## TRAFIC DU GROUPE MARSA MAROC PAR PORT

Le trafic réalisé par le Groupe Marsa Maroc en 2022, réparti par port, se présente comme suit :

	2022	2021
<b>Port de Casablanca</b>	<b>13 389</b>	<b>13 753</b>
DEPC	9 195	9 040
TC3	4 194	4 713
<b>Tanger Alliance</b>	<b>12 145</b>	<b>9 803</b>
<b>Port d'Agadir</b>	<b>5 667</b>	<b>5 012</b>
DEPA	3 350	2 889
SMA	2 317	2 123
<b>Port de Jorf Lasfar</b>	<b>5 773</b>	<b>5 457</b>
<b>Port de Mohammédia</b>	<b>5 500</b>	<b>4 694</b>
<b>Port de Nador</b>	<b>3 397</b>	<b>3 574</b>
<b>Port de Safi</b>	<b>2 758</b>	<b>3 155</b>
<b>Port de Laâyoune</b>	<b>731</b>	<b>816</b>
<b>Port de Dakhla</b>	<b>628</b>	<b>598</b>
<b>Port de Tanger Med</b>	<b>395</b>	<b>341</b>
<b>Total</b>	<b>50 383</b>	<b>47 203</b>





05

RÉALISATIONS  
FINANCIÈRES

# Réalisations Financières

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La consolidation des comptes de Marsa Maroc est faite selon les règles et pratiques comptables applicables au Maroc. Les principes et méthodes de consolidation utilisés sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

Conformément aux règles générales de consolidation, la société Tanger Alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3PC) et la société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe Marsa Maroc se présente de la manière suivante :

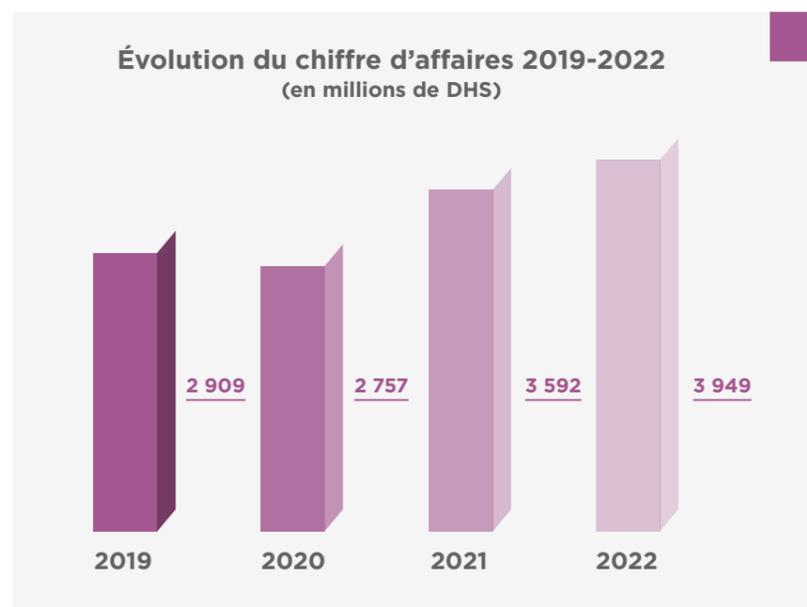
FILIALES	Décembre 2022			Décembre 2021		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
<b>TANGER ALLIANCE</b>	50(*)	50(*)	Globale	50(*)	50(*)	Globale
<b>TC3PC</b>	100	100	Globale	100	100	Globale
<b>SMA</b>	51	51	Globale	51	51	Globale

(\*) 50% plus une action détenue

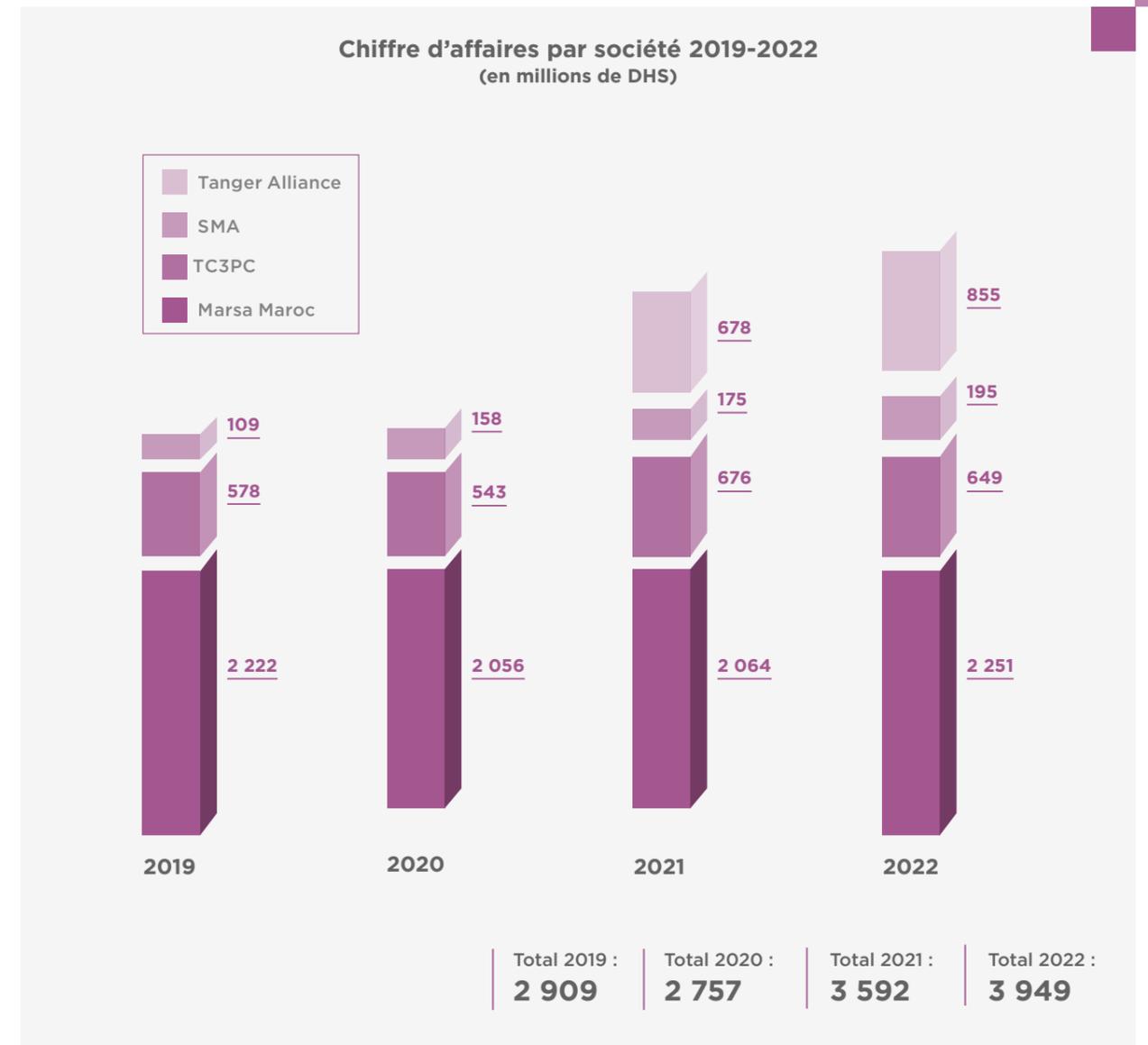
## RÉALISATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE MARSA MAROC

### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Marsa Maroc en 2022 a atteint **3 949 millions de Dirhams** contre 3 592 millions de Dirhams (MDH) en 2021, enregistrant une hausse de 10 %.



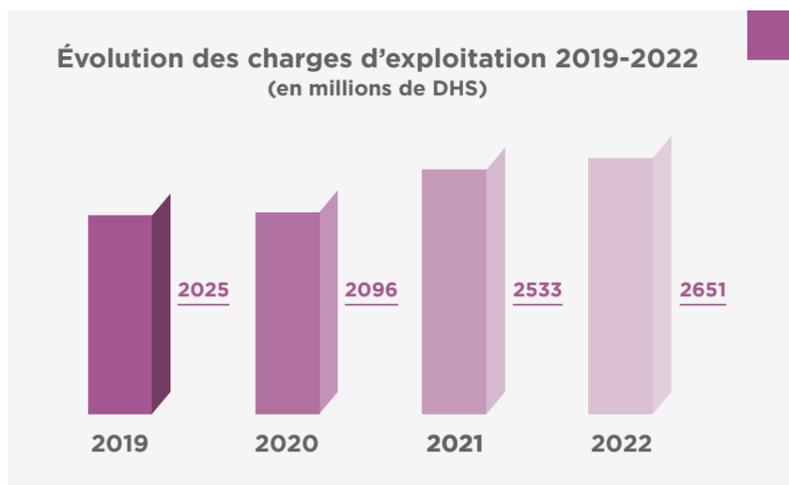
### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ



## ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation consolidées ont atteint en 2022 un montant de 2 651 millions de Dirhams contre 2 533 millions de Dirhams en 2021, soit une augmentation de 5%.

Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit: Les achats et charges externes (+11%), les charges de personnel (-3%), les dotations d'exploitation (+2%).



## ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

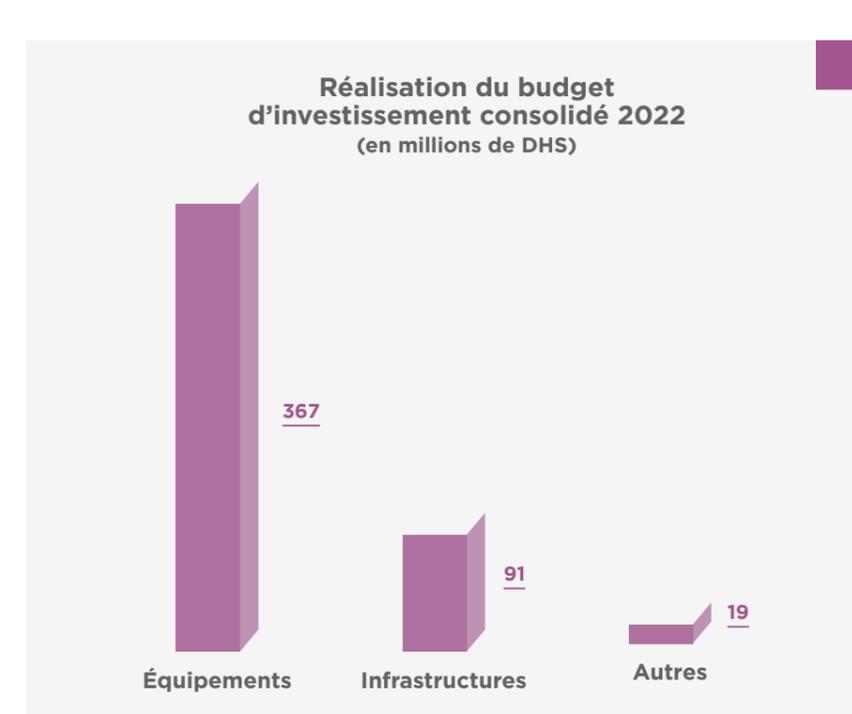
Le résultat d'exploitation consolidé en 2022 a atteint 1 363 millions de Dirhams contre 1 129 millions de Dirhams en 2021, soit une hausse de 21%.

Quant au résultat net part du groupe réalisé en 2022, il s'est établi à 817 millions de Dirhams contre 666 millions de Dirhams en 2021, soit une hausse de 23%.



## RÉALISATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

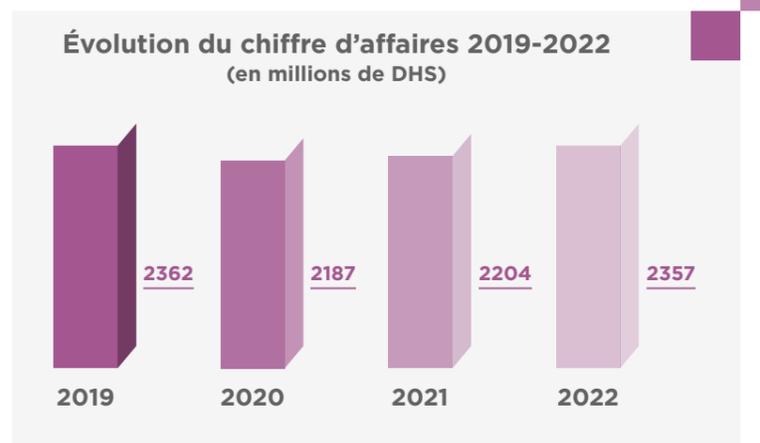
En matière d'investissement, les engagements groupe au titre de l'exercice 2022 ont atteint 477 MDH, soit un taux d'engagement à fin 2022 de 84%.



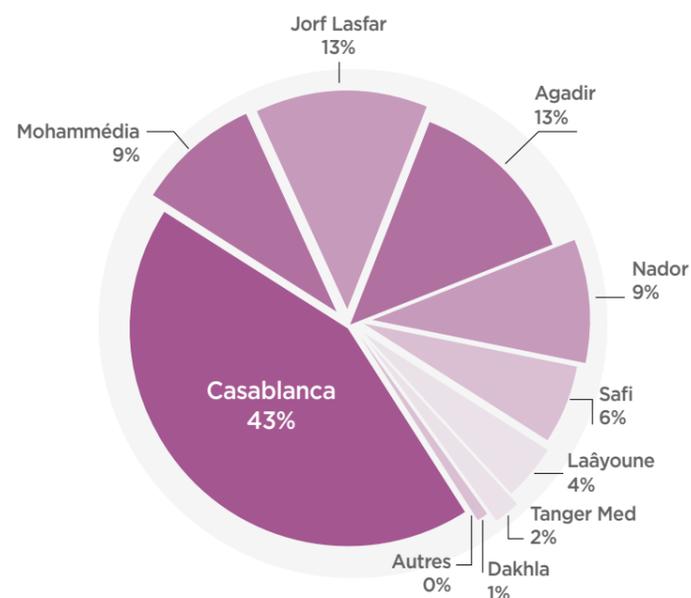
## RÉALISATIONS FINANCIÈRES DE MARSA MAROC SA

### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le **chiffre d'affaires** réalisé par Marsa Maroc à fin 2022 a atteint **2 357 MDH** contre **2 204 MDH** en 2021, soit une **hausse de 7%**.



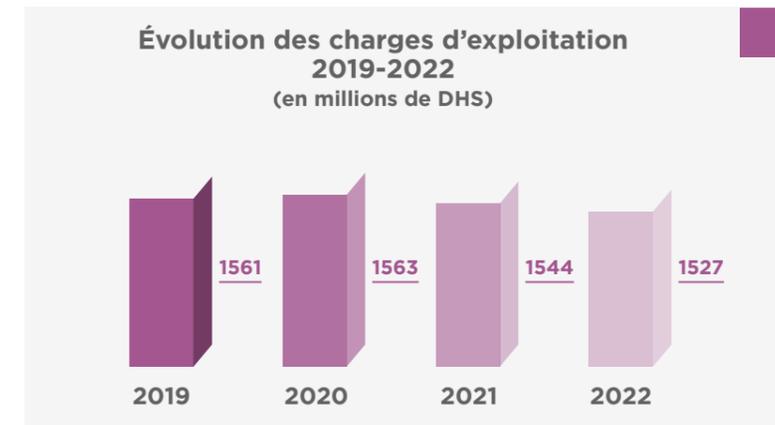
### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2022 DE MARSA MAROC PAR PORT



### ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation ont atteint en 2022 un montant de **1 527 millions de Dirhams** contre **1 544 millions de Dirhams** en 2021.

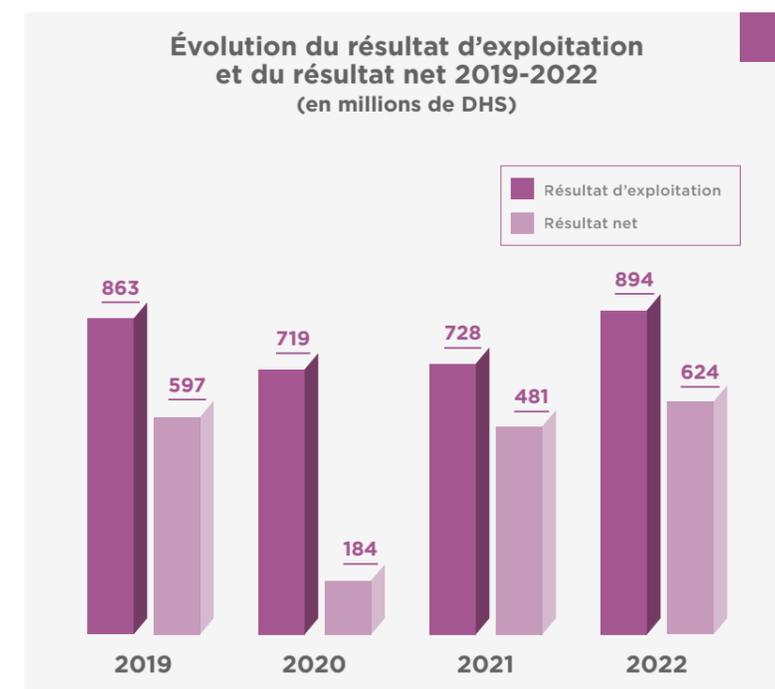
Les variations des charges d'exploitation ont été enregistrées par composante comme suit : Les achats (+13%), les charges externes (-6%), les charges de personnel (-4%) et les dotations d'exploitation (+1%).



### ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Le **résultat d'exploitation** en 2022 a atteint **894 millions de Dirhams** contre **728 millions de Dirhams** en 2021, soit une **hausse de 23%**.

Quant au **résultat net** réalisé en 2022, il s'est établi à **624 millions de Dirhams** en 2021, soit une **hausse de 30%**.



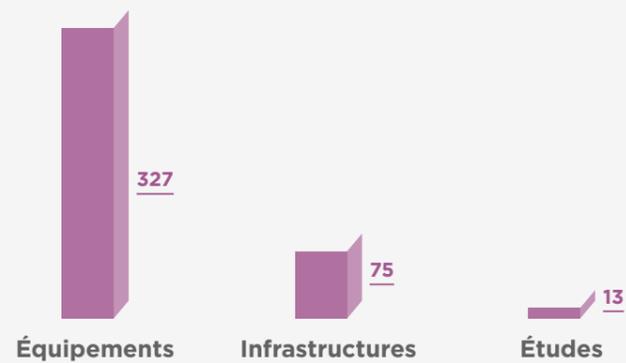


## RÉALISATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

Par rapport à l'enveloppe du budget d'investissement de l'année 2022 qui s'élève à 564 millions de Dirhams, les engagements à fin Décembre 2022 ont atteint 415 millions de Dirhams, soit un taux d'engagement global de 84%.

L'investissement est réparti à 93% pour les équipements, 61% pour les infrastructures et 57% pour les études.

Réalisation du budget d'investissement 2022  
(en millions de DHS)





03

AUTRES DOCUMENTS



# Comptes consolidés et sociaux

- États financiers consolidés du Groupe Marsa Maroc
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés
- États financiers sociaux de Sodep S.A
- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux

# États financiers consolidés du Groupe Marsa Maroc

## 1. Bilan consolidé

(en milliers de Dirhams)

Actif	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	1 087 106	1 137 375
Immobilisations corporelles	3 241 456	3 386 320
Immobilisations financières	69 527	67 277
Impôt différé actif	559 034	535 849
<b>Actif immobilisé</b>	<b>4 957 124</b>	<b>5 126 821</b>
Stocks	115 920	107 344
Clients et comptes rattachés	597 055	560 209
Autres créances et comptes de régularisation	366 127	400 745
Titres et valeurs de placement	1 119 134	1 020 206
<b>Actif circulant</b>	<b>2 198 236</b>	<b>2 088 503</b>
Disponibilités	904 492	593 853
<b>Total actif</b>	<b>8 059 852</b>	<b>7 809 177</b>

Passif	31/12/2022	31/12/2021
Capital	733 956	733 956
Réserves consolidées	697 310	559 395
Résultat net de l'exercice part du Groupe	816 793	666 363
Intérêts minoritaires	437 401	341 791
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>2 685 460</b>	<b>2 301 505</b>
Provisions durables pour risques et charges	1 791 759	1 746 847
Dettes de financement	2 365 774	2 641 687
<b>Passif à long terme</b>	<b>4 157 533</b>	<b>4 388 533</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	606 792	639 770
Autres dettes et comptes de régularisation	610 067	479 369
<b>Passif circulant</b>	<b>1 216 859</b>	<b>1 119 138</b>
Trésorerie-passif	-	-
<b>Total Passif</b>	<b>8 059 852</b>	<b>7 809 177</b>

## 2. CPC consolidé

(en milliers de Dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4 014 248</b>	<b>3 662 838</b>
Chiffre d'affaires	3 949 069	3 591 981
Reprises d'exploitation	65 179	70 857
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2 650 832</b>	<b>2 533 470</b>
Achats et autres charges externes	1 292 285	1 165 324
Impôts et taxes	20 277	19 626
Charges de personnel	752 442	775 070
Dotations d'exploitation	585 828	573 450
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 363 416</b>	<b>1 129 369</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-62 791</b>	<b>-60 889</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>-52 821</b>	<b>-46 507</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 247 804</b>	<b>1 021 973</b>
Impôts sur les sociétés	326 707	234 504
Impôts différés	-23 186	51 799
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>944 282</b>	<b>735 670</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>944 282</b>	<b>735 670</b>
Part des minoritaires	127 489	69 308
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>816 793</b>	<b>666 363</b>
Résultat par action en MAD	11,13	9,08

## 3. TFT

(en milliers de Dirhams)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>944 282</b>	<b>735 670</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
- Dotations d'exploitation nettes des reprises	525 158	493 984
- Variation des impôts différés	-23 186	51 799
- Annulation des résultats de cession des immobilisations	-1 019	-1 281
- Autres produits sans impact sur la trésorerie	1 106	4 757
- Dividendes	-564 811	-587 165
<b>- Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>86 915</b>	<b>-502 004</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>968 446</b>	<b>195 761</b>
Acquisition d'immobilisations	-287 808	-584 923
Cessions d'immobilisations	2 608	1 697
Variation des prêts et avances consentis	-2 250	104 619
Effet de variation de périmètre	0	
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-287 450</b>	<b>-478 607</b>
Augmentation de capital	4 484	11 734
Augmentation dettes de financement	0	1 253 613
Remboursements d'emprunts	-275 913	-251 623
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-271 429</b>	<b>1 013 725</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>409 567</b>	<b>730 878</b>
Trésorerie nette ouverture (y compris placements)	1 614 059	883 181
Trésorerie nette clôture (y compris placements)	2 023 626	1 614 059

## 4. Tableau de variations des capitaux propres

(en milliers de Dirhams)

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2021</b>	<b>733 956</b>	<b>-</b>	<b>854 685</b>	<b>291 875</b>	<b>260 750</b>	<b>2 141 266</b>
Augmentation du capital					11 734	11 734
Affectation résultat			291 875	-291 875		
Dividendes			-587 165			-587 165
Résultat net de l'exercice				666 363	69 308	735 670
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>733 956</b>	<b>-</b>	<b>559 395</b>	<b>666 363</b>	<b>341 791</b>	<b>2 301 505</b>
	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2022</b>	<b>733 956</b>	<b>-</b>	<b>559 395</b>	<b>666 363</b>	<b>341 791</b>	<b>2 301 505</b>
Augmentation du capital					4 484	4 484
Affectation résultat			666 363	-666 363		
Dividendes			-528 448		-36 363	-564 811
Résultat net de l'exercice				816 793	127 489	944 282
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>733 956</b>	<b>-</b>	<b>697 310</b>	<b>816 793</b>	<b>437 401</b>	<b>2 685 460</b>

### • Note 1: Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### 1. Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice

Les sociétés du Groupe MARSAMAROC sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022. Les états financiers et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire le 07 mars 2023.

#### 2. Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe MARSAMAROC sont conformes par rapport à la méthodologie adoptée par le Conseil National de la Comptabilité pour l'établissement des comptes consolidés dans son avis n°5.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

#### 3. Monnaie de présentation des états financiers consolidés

La monnaie de présentation des comptes consolidés est le dirham marocain.

#### 4. Résultat par action

Le résultat par action présenté au compte de résultat est le rapport entre le résultat net part du Groupe de l'exercice et le nombre d'actions de l'exercice.

• **Note 2 : Périmètre de consolidation**

La société Tanger alliance (TA), la société Terminal à Conteneurs 3 au port de Casablanca (TC3PC) et la société de Manutention d'Agadir (SMA) ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Filiales	Décembre 2022			Décembre 2021		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
<b>TANGER ALLIANCE</b>	50(*)	50(*)	Globale	50(*)	50(*)	Globale
<b>TC3PC</b>	100	100	Globale	100	100	Globale
<b>SMA</b>	51	51	Globale	51	51	Globale

(\*) 50% plus une action

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

• **Note 3 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements, calculés selon la méthode linéaire et les taux fiscaux en vigueur, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés.

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Brevets marques droits et valeurs similaires</b>		
TC3PC	1 045 946	1 094 595
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		
Marsa Maroc	24 382	23 286
TC3PC	36	69
SMA	96	73
Tanger alliance	16 646	19 352
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 087 106</b>	<b>1 137 375</b>

• **Note 4 : Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements, calculés selon la méthode linéaire et les taux fiscaux en vigueur, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés.

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Terrains</b>		
Marsa Maroc	78 587	78 603
<b>Constructions</b>		
Marsa Maroc	386 748	306 205
TC3PC	188 040	196 436
SMA	6 185	7 101
Tanger alliance	457 102	473 684
<b>Installations techniques, matériel et outillage</b>		
Marsa Maroc	543 116	608 934
TC3PC	294 823	350 104
SMA	130 310	145 629
Tanger alliance	1 049 456	1 132 941
<b>Matériel de transport</b>		
Marsa Maroc	176	15
TC3PC	-	104
<b>Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers</b>		
Marsa Maroc	28 868	21 009
TC3PC	979	1 110
SMA	3 174	511
Tanger alliance	10 342	9 563
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
Marsa Maroc	1 059	1 245
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		
Marsa Maroc	53 639	51 388
TC3PC	360	0
SMA	877	1 634
Tanger alliance	7 616	105
<b>Total des immobilisations corporelles Nettes</b>	<b>3 241 456</b>	<b>3 386 320</b>

#### • Note 5 : Actifs Financiers

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
Prêts immobilisés	65 094	62 891
Autres créances financières	3 833	3 786
Titres de participation non consolidés	600	600
<b>Immobilisations financières</b>	<b>69 527</b>	<b>67 277</b>

Au 31 décembre 2022, les autres immobilisations financières comprennent essentiellement :

- Les prêts immobilisés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 65.094 KDH constitués essentiellement des prêts accordés au personnel
- Les autres créances financières affichent un solde de 3.833 au 31 décembre 2022 comportant essentiellement des dépôts et cautionnements
- Les titres de participation non consolidés se présentent comme suit :

Participations	% capital détenu	31/12/2022	31/12/2021
MANUJORF	25%	300	300
PORTNET	5.3%	600	600
SCI NIHAM	25%	5 815	5 815
<b>Total valeurs brutes</b>		<b>6 715</b>	<b>6 715</b>
Provision sur titres Niham		-5 815	-5 815
Provision sur titres MANUJORF		-300	-300
<b>Total valeurs nettes</b>		<b>600</b>	<b>600</b>

#### • Note 6 : Variation des impôts différés

L'impôt différé actif a augmenté de 23 186 KDH par rapport à 2021 cette augmentation est principalement due à la revalorisation de l'impôt sur les sociétés suivant les nouvelles dispositions de la loi de finances.

(en KDH)	31/12/2021	comptabilisé en résultat	31/12/2022
Non-valeurs	21.296	2.042	23.338
Amortissement dérogatoire	-48.823	1.630	-47.193
Déficits fiscaux reportables	8.160	- 6.992	1.167
Différences temporaires	556.962	26.162	583.124
Autres	- 1.747	344	-1.402
<b>Impôts différés</b>	<b>535.849</b>	<b>23.186</b>	<b>559.034</b>

#### • Note 7 : Stocks

Les stocks sont évalués au coût d'achat. Ce coût comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat. En fin d'exercice, les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Moyen Pondéré (CMP). Les stocks au 31 décembre 2022 sont constitués principalement par :

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
Carburant	7 880	6 055
Pièces de rechanges	73 407	66 955
Produits en cours	19 804	19 804
Autres	14 829	14 529
<b>Stocks</b>	<b>115 920</b>	<b>107 344</b>

Les autres produits en stock représentent principalement les fournitures de bureau et les vêtements de travail.

#### • Note 8 : Créances d'exploitation

A fin décembre 2022, le montant des créances du Groupe Marsa Maroc, hors créances intragroupes s'élève à 597.055 KDH contre 560.209 KDH à fin décembre 2021.

La répartition de ces créances se présente comme suit :

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
Marsa Maroc	355 139	315 329
TC3PC	69 147	80 511
SMA	58 933	41 078
Tanger alliance	113 835	123 291
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>597 055</b>	<b>560 209</b>

Toutes les créances qui dépassent une année, sont totalement provisionnées pour l'ensemble du groupe Marsa Maroc.

### • Note 9 : Autres Créances

Le détail des autres créances se présente comme suit :

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
* Fournis débiteurs, avances et acomptes	12.431	1.916
* Personnel	911	880
* État	323.610	370.126
* Comptes d'associés	0	0
* Autres débiteurs	15.137	14.880
* Comptes de régularisations actif	14.038	12.942
<b>Total</b>	<b>366.127</b>	<b>400.745</b>

### • Note 10 : Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents de trésorerie ont enregistré une hausse de 410 millions de dirhams détaillée comme suit :

(en KMAD)	déc-22	déc-21	Variation
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation (1)</b>	968 446	195 761	772 686
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement (2)</b>	- 287 450	-478 607	191 157
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (3)</b>	- 271 429	1 031 725	-1 285 154
<b>Total des flux de trésorerie (1)+(2)+(3)</b>	<b>409 567</b>	<b>730 878</b>	
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie début de période</b>	1 614 059	883 181	730 878
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie fin de période</b>	2 023 626	1 614 059	409 567
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>409 567</b>	<b>730 878</b>	

### • Note 11 : Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en KMAD)	2022	2021
Provisions avantages sociaux	184 059	186 855
Provisions pour risques	179 174	211 097
Provisions pour grosses réparations	1 428 527	1 348 895
<b>TOTAL</b>	<b>1 791 759</b>	<b>1 746 847</b>

Les provisions pour risques et charges affichent un solde de 1 792 MMAD au 31 décembre 2022 et comprend essentiellement les provisions pour grosses réparations.

### • Note 12 : Endettement net

(en KMAD)	2022	2021
Emprunt obligataire	980 000	1 190 000
Project finance	1 385 774	1 451 687
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>2 365 774</b>	<b>2 641 687</b>
Trésorerie	904 492	593 853
Équivalents trésorerie	1 119 134	1 020 206
<b>Endettement net</b>	<b>342 148</b>	<b>1 027 628</b>

L'endettement net du Groupe a diminué de 67 % par rapport à 2021. Cette variation s'explique par :

- Le remboursement des emprunts des filiales de 276 MDH ;
- La hausse des disponibilités de trésorerie de 410 MDH.

### • Note 13 : Dettes d'exploitation

(en KMAD)	2022	2021
Fournisseurs et comptes rattachés	606 792	639 770
Autres dettes	610 067	479 369
<b>TOTAL</b>	<b>1 216 859</b>	<b>1 119 138</b>

A fin décembre 2022, le montant des dettes de Marsa Maroc est de 1 217 MDH contre 1 119 MDH enregistré en décembre 2021, soit une hausse de 9%.

La répartition des dettes fournisseurs se présente comme suit :

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
Marsa Maroc	215 522	229 276
TC3PC	52 729	64 360
SMA	47 210	55 960
Tanger alliance	291 331	290 173
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>606 792</b>	<b>639 770</b>

Le détail des autres dettes d'exploitation se présente comme suit :

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
Clients créditeurs, avances et acomptes	32.320	22.124
Personnel	55.563	67.669
Organismes sociaux	24.675	28.444
État	249.704	178.783
Comptes d'associés	36.366	4.486
Autres créanciers	183.901	170.589
Comptes de régularisation passif	7.944	7.274
Autres provisions pour risques et charges	19.594	-
<b>Total</b>	<b>610.067</b>	<b>479.369</b>

• **Note 14 : Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires consolidé à fin décembre 2022 est en hausse de 10% par rapport à 2021 pour s'établir à 3 949 MDH. Tableau de ventilation par société :

(en KMAD)	Réel 2022	Réel 2021	Variation R2022 / R2021	
			En Val	En %
<b>Marsa Maroc</b>	2 251	2 064	187	9%
<b>TC3PC</b>	649	676	-27	-4%
<b>SMA</b>	194	175	20	11%
<b>Tanger Alliance</b>	855	678	177	26%
dont ventes intragroupe	109	144	-35	-24%
<b>Groupe Marsa Maroc</b>	<b>3 949</b>	<b>3 592</b>	<b>357</b>	<b>10%</b>

• **Note 15 : Achats consommés et charges externes**

Les achats consommés et autres charges externes ont enregistré une hausse de 11% pour 127 MDH par rapport à 2021. Cette variation est expliquée principalement par :

- La hausse des prix des carburants à l'échelle mondiale
- La hausse du trafic traité en 2022 de 6.6% pour 3.1millions de tonnes

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
Achats consommés de matières et fournitures		
Marsa Maroc	250 144	210 742
TC3PC	140 421	160 316
SMA	25 823	24 383
Tanger alliance	116 996	96 964
Autres charges externes		
Marsa Maroc	323 054	335 099
TC3PC	168 198	160 056
SMA	82 809	77 258
Tanger alliance	294 233	240 152
dont charges intragroupe	-109 393	-139 646
<b>Achats et autres charges externes</b>	<b>1 292 285</b>	<b>1 165 324</b>

• **Note 16 : Charges du personnel**

(en KDH)	31/12/2022	31/12/2021
Marsa Maroc	644 515	674 043
TC3PC	33 168	26 506
SMA	33 352	37 018
Tanger alliance	41 407	37 503
effectif	2 415	2 456
<b>Charges du personnel</b>	<b>752 442</b>	<b>775 069</b>

Les charges du personnel sont passées de 775 MDH à 752 MDH enregistrant une baisse de 23 MDH expliquée par la baisse des effectifs.

• **Note 17 : Impôts**

(en KMAD)	2022	2021
Impôts sur les sociétés	326 707	234 504
Impôts différés	- 23 186	51 799
<b>Total</b>	<b>303 521</b>	<b>286 302</b>

Le niveau global des impôts a augmenté de 6 % entre 2021 et 2022 expliqué par la hausse des performances du groupe.

• **Note 18 : Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce poste pour les exercices clos au 31 décembre 2022

(en KMAD)	2022	2021
Dotations nettes d'amortissements	481 384	463 259
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	39 264	39 333
<b>Total</b>	<b>520 648</b>	<b>502 592</b>

Les dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions s'établissent à 521 millions de dirhams à fin décembre 2022, contre 502 millions de dirhams à fin décembre 2021. Cette variation est due à la mise en service de nouveaux équipements.

• **Note 19 : Résultat financier**

(en KMAD)	2022	2021
Charges d'intérêts nettes	-69 609	-71 091
Gains de change	6 855	10 209
Autres	-37	-7
<b>Total</b>	<b>-62 791</b>	<b>-60 889</b>

Le résultat financier consolidé est de -63 MDH contre -61 MDH en 2021. Cette variation s'explique principalement par l'effet compensé de :

- La baisse des charges d'intérêts sur emprunts de 1 MDH ;
- La baisse des gains de change réalisés de 3 MDH

• **Note 20 : intérêts minoritaires**

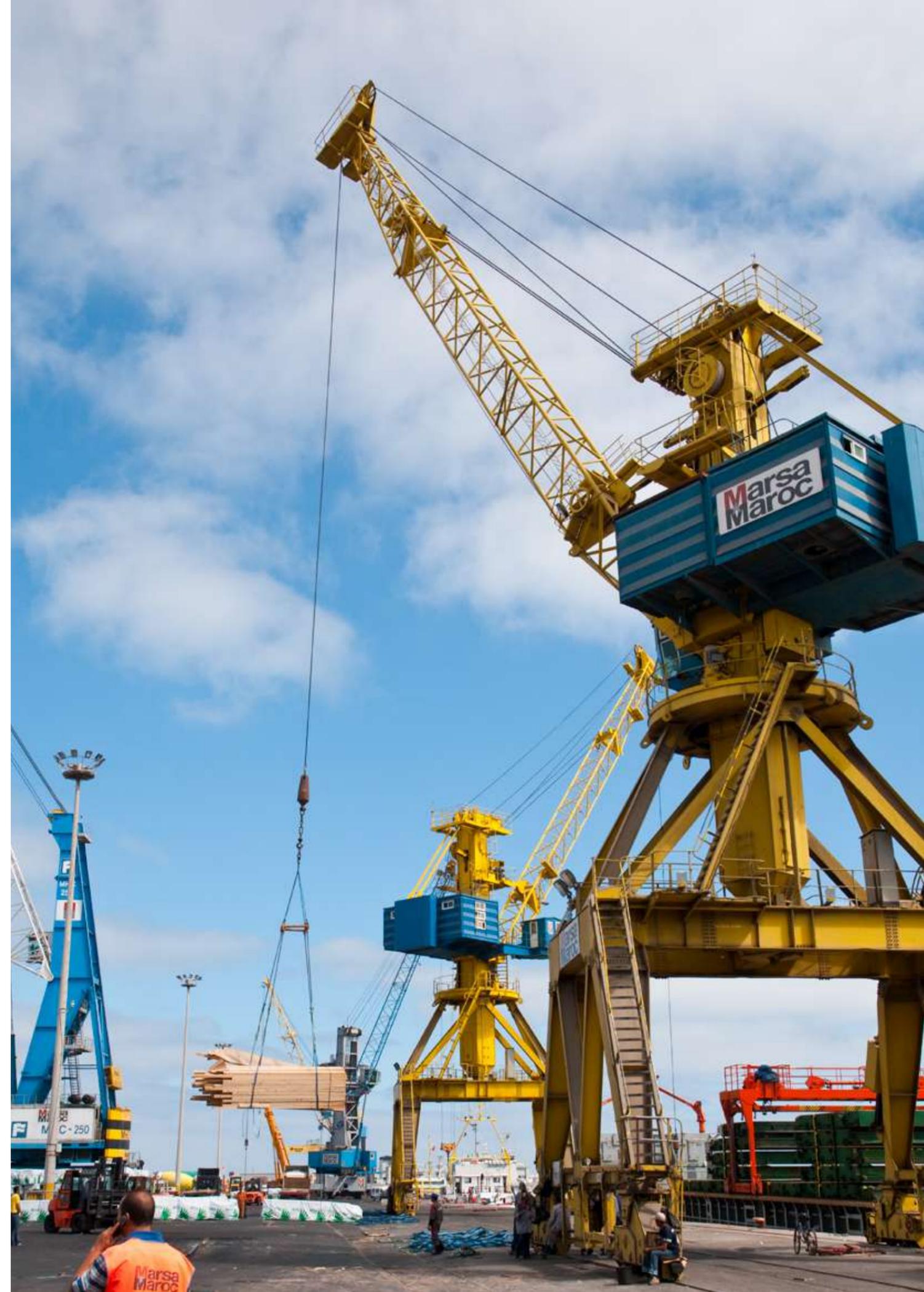
Les intérêts minoritaires reflètent les droits des actionnaires autres que MARSAMAROC sur les résultats des sociétés SMA Et Tanger Alliance.

(en KMAD)	2022	2021
Intérêts minoritaires	127 489	69 308

• **Note 21 : Résultats par action**

Le résultat par action est passé de 9,08 MAD au 31 décembre 2021 à 11,13 MAD à fin 2022.

(en KMAD)	2022	2021
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>816 793</b>	<b>666 363</b>
<b>Nombre d'actions (en milliers)</b>	<b>73 396</b>	<b>73 396</b>
<b>Résultat par action (en MAD)</b>	<b>11,13</b>	<b>9,08</b>



# Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

---



Aux Actionnaires de la société  
**Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)**  
175, Bd Mohamed Zerktouni - 20100  
Casablanca

## Rapport des commissaires aux comptes sur les états de synthèse consolidés du Groupe SODEP Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS (SODEP) et de ses filiales (Groupe SODEP), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2.685.460 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 944 282 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe SODEP au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autre point

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2022. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

### Question clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé identifiée	Notre réponse
<p><b>Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges</b></p> <p>Au 31 décembre 2022, les provisions pour grosses réparations de la société SODEP S.A sont enregistrées au bilan pour une valeur de 1.363.169 KMAD, soit 17% du montant total du passif.</p> <p>La société calcule la provision pour grosses réparations sur l'ensemble des biens de retour entrant dans le périmètre de la concession à travers l'estimation de la dépréciation individuelle de chaque bien en détaillant la dépréciation subie par chacune de ces composantes et en considérant pour chacune d'elles, son âge et sa durée de vie économique.</p> <p>Cette méthode est basée sur une étude externe portant sur l'inventaire physique de l'ensemble des biens de retour et l'évaluation financière de ces biens.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner le programme des grosses réparations permettant:</p> <p>L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ;</p> <p>La fixation des fréquences des réparations ;</p> <p>Le budget réservé aux opérations de grosse réparation.</p> <p>Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ;</p> <p>Revoir à posteriori les provisions pour grosses réparations ;</p> <p>Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ;</p> <p>Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.</p>

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2023

**Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 43 00 - Fax : 05 22 29 86 70

**Faiçal MEKOUAR**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
Angle Bd Abdelmoumen et Rue Calavon  
20360 - Casablanca  
Tél : 05 22 42 34 23 (L.G)  
Fax : 05 22 42 34 00

**Abdou DIOP**  
Associé

# États financiers sociaux de Sodep S.A

## Bilan (Actif)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	BRUT	EXERCICE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET 31/12/2022	EXERCICE PRÉCÉDENT NET 31/12/2021
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>138.008.025,64</b>	<b>79.556.758,46</b>	<b>58.451.267,18</b>	<b>49.301.873,52</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>149.341.932,72</b>	<b>124.959.601,63</b>	<b>24.382.331,09</b>	<b>23.286.048,01</b>
A * Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
C * Fonds commercial				
T * Autres immobilisations incorporelles	149.341.932,72	124.959.601,63	24.382.331,09	23.286.048,01
<b>I IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>4.395.147.406,61</b>	<b>3.302.955.460,90</b>	<b>1.092.191.945,71</b>	<b>1.067.398.790,08</b>
F * Terrains	95.532.936,92	16.945.879,81	78.587.057,11	78.603.413,11
I * Constructions	1.017.751.911,72	631.004.298,04	386.747.613,68	306.205.260,06
M * Installations techniques, matériel et outillage	3.040.689.851,58	2.497.573.846,50	543.116.005,08	608.933.732,66
M * Matériel de transport	18.027.069,63	17.851.559,33	175.510,30	15.032,85
O * Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	164.952.056,44	136.084.309,68	28.867.746,76	21.008.544,06
I * Autres immobilisations corporelles	4.554.984,55	3.495.567,54	1.059.417,01	1.245.293,82
L * Immobilisations corporelles en cours	53.638.595,77		53.638.595,77	51.387.513,52
<b>I IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)</b>	<b>1.358.979.675,92</b>	<b>9.632.229,46</b>	<b>1.349.347.446,46</b>	<b>1.341.848.333,25</b>
S * Prêts immobilisés	65.788.768,91	2.517.329,46	63.271.439,45	60.516.722,24
E * Autres créances financières	1.694.307,01	1.000.000,00	694.307,01	616.411,01
* Titres de participation	1.291.496.600,00	6.114.900,00	1.285.381.700,00	1.280.715.200,00
<b>ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (E)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Augmentation des dettes de financement	-	-	-	-
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>6.041.477.040,89</b>	<b>3.517.104.050,45</b>	<b>2.524.372.990,44</b>	<b>2.481.835.044,86</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>153.660.446,69</b>	<b>57.150.165,99</b>	<b>96.510.280,70</b>	<b>95.630.985,50</b>
A * Matières et fournitures consommables	133.856.186,19	57.150.165,99	76.706.020,20	75.826.725,00
C * Produits en cours	19.804.260,50		19.804.260,50	19.804.260,50
I * Produits finis			-	-
<b>F CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>758.386.398,41</b>	<b>128.177.971,79</b>	<b>630.208.426,62</b>	<b>673.413.314,56</b>
C * Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	367.859,64		367.859,64	397.544,64
I * Clients et comptes rattachés	510.423.000,41	99.560.246,35	410.862.754,06	413.445.812,43
R * Personnel	875.421,23		875.421,23	868.201,23
C * État	35.935.270,50		35.935.270,50	48.705.009,93
U * Comptes d'associés			0,00	0,00
L * Autres débiteurs	78.902.029,66	28.617.725,44	50.284.304,22	19.243.714,34
A * Comptes de régularisation actif	131.882.816,97		131.882.816,97	190.753.031,99
<b>T TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>905.173.686,53</b>		<b>905.173.686,53</b>	<b>846.708.540,12</b>
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (I)	1.053.453,95		1.053.453,95	34.327,24
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>1.818.273.985,58</b>	<b>185.328.137,78</b>	<b>1.632.945.847,80</b>	<b>1.615.787.167,42</b>
<b>T TRÉSORERIE - ACTIF</b>	<b>100.873.343,93</b>	<b>122.120,40</b>	<b>100.751.223,53</b>	<b>84.475.288,01</b>
E * Chèques et valeurs à encaisser	2.641.806,85	122.120,40	2.519.686,45	2.235.215,91
S * Banques, TG et CP	97.945.730,89		97.945.730,89	81.939.263,57
R * Caisse, régies d'avances et accreditifs	285.806,19		285.806,19	300.808,53
<b>TOTAL III</b>	<b>100.873.343,93</b>	<b>122.120,40</b>	<b>100.751.223,53</b>	<b>84.475.288,01</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL I + II + III</b>	<b>7.960.624.370,40</b>	<b>3.702.554.308,63</b>	<b>4.258.070.061,77</b>	<b>4.182.097.500,29</b>

\* (HT) : Hors trésorerie  
\* (HT) : Hors trésorerie

# Bilan (Passif)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	EXERCICE 31/12/2022	EXERCICE PRÉCÉDENT 31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1.639.492.365,93</b>	<b>1.543.912.045,16</b>
* Capital social ou personnel (1)	733.956.000,00	733.956.000,00
* Moins: actionnaires, capital souscrit non appelé		
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		
* Écart de réévaluation		
* Réserve légale	73.395.600,00	73.395.600,00
* Autres réserves (2)	206.331.958,64	206.331.958,64
* Report à nouveau	1.780.166,52	49.367.961,92
* Résultats nets en instance d'affectation (2)	0,00	
* Résultat net de l'exercice (2)	624.028.640,77	480.860.524,60
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>1.639.492.365,93</b>	<b>1.543.912.045,16</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)</b>	<b>164.599.038,26</b>	<b>175.865.717,95</b>
* Subvention d'investissement	4.382.000,00	5.634.000,00
* Provisions réglementées	160.217.038,26	170.231.717,95
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
* Emprunts obligatoires		
* Autres dettes de financement		
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>1.684.348.331,89</b>	<b>1.659.070.198,82</b>
* Provisions pour risques	134.292.361,11	174.454.000,10
* Provisions pour charges	1.550.055.970,78	1.484.616.198,72
<b>ÉCART DE CONVERSION PASSIF (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
* Diminution des dettes de financement		
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>3.488.439.736,08</b>	<b>3.378.847.961,93</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>768.067.988,79</b>	<b>803.156.116,92</b>
* Fournisseurs et comptes rattachés	214.491.472,79	230.040.088,92
* Clients créditeurs, avances et acomptes	24.371.588,82	18.865.015,22
* Personnel	49.105.115,97	61.826.052,08
* Organismes sociaux	20.020.244,28	23.468.203,71
* État	191.216.871,23	152.590.315,88
* Comptes d'associés	3.004,62	2.716,62
* Autres créanciers	146.166.987,65	134.018.339,16
* Comptes de régularisation passif	122.692.703,43	182.345.385,33
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>1.053.453,95</b>	<b>34.327,24</b>
<b>Écart de conversion Passif (H)</b>	<b>508.882,95</b>	<b>59.094,20</b>
<b>TOTAL II (F + G + H)</b>	<b>769.630.325,69</b>	<b>803.249.538,36</b>
<b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
* Banques (soldes créditeurs)		
<b>TOTAL III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL I + II + III</b>	<b>4.258.070.061,77</b>	<b>4.182.097.500,29</b>

(1) Capital personnel débiteur  
(2) Bénéficiaire (+) Déficitaires (-)  
(3) HT : Hors trésorerie

# Compte de produits et charges (hors taxes)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

COMPTES DE PRODUITS & CHARGES	PROPRES A L'EXERCICE A	OPÉRATIONS CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS B	TOTAUX DE L'EXERCICE 31/12/2022 C = A + B	TOTAUX DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 31/12/2021 D
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2.420.851.295,17</b>	<b>0,00</b>	<b>2.420.851.295,17</b>	<b>2.272.282.341,06</b>
* Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires	2.357.077.912,35		2.357.077.912,35	2.204.462.310,77
* Reprises d'exploitation: transferts de charges	63.773.382,82		63.773.382,82	67.820.030,29
<b>TOTAL I</b>	<b>2.420.851.295,17</b>	<b>0,00</b>	<b>2.420.851.295,17</b>	<b>2.272.282.341,06</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1.526.677.840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.526.677.840,00</b>	<b>1.543.973.840,09</b>
* Achats consommés (2) de matières et fournitures	232.210.811,88		232.210.811,88	204.669.521,31
* Autres charges externes	304.548.910,63		304.548.910,63	322.541.985,54
* Impôts et taxes	18.874.886,70		18.874.886,70	19.146.235,45
* Charges de personnel	643.952.721,22		643.952.721,22	674.042.653,59
* Autres charges d'exploitation		0,00		
* Dotations d'exploitation	327.090.509,57		327.090.509,57	323.573.444,20
<b>TOTAL II</b>	<b>1.526.677.840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.526.677.840,00</b>	<b>1.543.973.840,09</b>
<b>III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>894.173.455,17</b>	<b>0,00</b>	<b>894.173.455,17</b>	<b>728.308.500,97</b>
<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>51.419.031,93</b>	<b>0,00</b>	<b>51.419.031,93</b>	<b>27.844.717,92</b>
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	36.362.741,56		36.362.741,56	-
* Gains de change	4.081.604,42		4.081.604,42	3.275.622,28
* Intérêts et autres produits financiers	10.803.406,82		10.803.406,82	23.968.334,90
* Reprises financières: transferts de charges	171.279,13		171.279,13	600.760,74
<b>TOTAL IV</b>	<b>51.419.031,93</b>	<b>0,00</b>	<b>51.419.031,93</b>	<b>27.844.717,92</b>
<b>V CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1.903.427,82</b>	<b>0,00</b>	<b>1.903.427,82</b>	<b>3.753.923,76</b>
* Charges d'intérêts	375.479,77		375.479,77	2.093.131,08
* Pertes de change	300.094,78		300.094,78	1.229.713,03
* Autres charges financières	33.280,47		33.280,47	23.288,32
* Dotations financières	1.194.572,80		1.194.572,80	407.791,33
<b>TOTAL V</b>	<b>1.903.427,82</b>	<b>0,00</b>	<b>1.903.427,82</b>	<b>3.753.923,76</b>
<b>VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>49.515.604,11</b>	<b>0,00</b>	<b>49.515.604,11</b>	<b>24.090.794,16</b>
<b>VII RÉSULTAT COURANT (III - VI)</b>	<b>943.689.059,28</b>	<b>0,00</b>	<b>943.689.059,28</b>	<b>752.399.295,13</b>
<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>105.705.100,64</b>	<b>0,00</b>	<b>105.705.100,64</b>	<b>118.691.815,88</b>
* Produits des cessions d'immobilisations	2.267.028,68		2.267.028,68	3.196.786,84
* Reprises sur subvention d'investissement	1.252.000,00		1.252.000,00	1.252.000,00
* Autres produits non courants	69.132.393,95		69.132.393,95	75.785.598,90
* Reprises non courantes: transferts de charges	33.053.678,01		33.053.678,01	38.457.430,14
<b>TOTAL VIII</b>	<b>105.705.100,64</b>	<b>0,00</b>	<b>105.705.100,64</b>	<b>118.691.815,88</b>
<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>	<b>145.377.257,15</b>	<b>0,00</b>	<b>145.377.257,15</b>	<b>163.485.337,41</b>
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	333.313,70		333.313,70	416.144,00
* Autres charges non courantes	125.501.305,13		125.501.305,13	131.342.337,06
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	19.542.638,32		19.542.638,32	31.726.856,35
<b>TOTAL IX</b>	<b>145.377.257,15</b>	<b>0,00</b>	<b>145.377.257,15</b>	<b>163.485.337,41</b>
<b>X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>	<b>-39.672.156,51</b>	<b>0,00</b>	<b>-39.672.156,51</b>	<b>-44.793.521,53</b>
<b>XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)</b>	<b>904.016.902,77</b>	<b>0,00</b>	<b>904.016.902,77</b>	<b>707.605.773,60</b>
<b>XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS(*)</b>	<b>279.988.262,00</b>	<b>0,00</b>	<b>279.988.262,00</b>	<b>226.745.249,00</b>
<b>XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)</b>	<b>624.028.640,77</b>	<b>0,00</b>	<b>624.028.640,77</b>	<b>480.860.524,60</b>
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>	<b>2.577.975.427,74</b>	<b>-</b>	<b>2.577.975.427,74</b>	<b>2.418.818.874,86</b>
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>	<b>1.953.946.786,97</b>	<b>-</b>	<b>1.953.946.786,97</b>	<b>1.937.958.350,26</b>
<b>XVI RÉSULTAT NET (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>624.028.640,77</b>	<b>-</b>	<b>624.028.640,77</b>	<b>480.860.524,60</b>

# État des soldes de gestion (ESG)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

		TOTAUX DE L'EXERCICE 2022	TOTAUX DE L'EXERCICE 2021
<b>I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (TFR)</b>			
I	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (1+2+3)	2.357.077.912,35	2.204.462.310,77
1	Ventes de biens et services produits	2.357.077.912,35	2.204.462.310,77
2	Variation stocks de produits		
3	Immob produits par l'entreprise pour elle-même		
II	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (4+5)	536.759.722,51	527.211.506,85
4	Achats consommés de matières et fournitures	232.210.811,88	204.669.521,31
5	Autres charges externes	304.548.910,63	322.541.985,54
III	= VALEUR AJOUTÉE (I - II)	1.820.318.189,84	1.677.250.803,92
6	+ Subventions d'exploitation		
7	- Impôts & taxes	18.874.886,70	19.146.235,45
8	- Charges de personnel	643.952.721,22	674.042.653,59
IV	= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	1.157.490.581,92	984.061.914,88
9	+ Autres produits d'exploitation		
10	- Autres charges d'exploitation		
11	+ Reprises d'exploitation: transferts de charges	63.773.382,82	67.820.030,29
12	- Dotations d'exploitation	327.090.509,57	323.573.444,20
V	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	894.173.455,17	728.308.500,97
VI	+ - RÉSULTAT FINANCIER	49.515.604,11	24.090.794,16
VII	= RÉSULTAT COURANT (+ OU -)	943.689.059,28	752.399.295,13
VIII	+ - RÉSULTAT NON COURANT	-39.672.156,51	-44.793.521,53
13	- Impôts sur les résultats	279.988.262,00	226.745.249,00
IX	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	624.028.640,77	480.860.524,60
<b>II CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT</b>			
1	Résultat net de l'exercice	624.028.640,77	480.860.524,60
2	+ Dotations d'exploitation (1)	318.288.605,81	314.398.486,55
3	+ Dotations financières (1)	4.166,96	0,00
4	+ Dotations non courantes (1)	19.542.638,32	31.726.856,35
5	- Reprises d'exploitation (2)	50.702.149,03	58.569.135,15
6	- Reprises financières (2)	0,00	26.228,77
7	- Reprises non courantes (2) (3)	34.305.678,01	39.709.430,14
8	- Produits des cessions d'immobilisation	2.267.028,68	3.196.786,84
9	+ Valeurs nettes d'amortis des immobilisations cédées	333.313,70	416.144,00
I	<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F)</b>	<b>874.922.509,84</b>	<b>725.900.430,60</b>
10	Distribution de bénéfices	528.448.320,00	587.164.800,00
II	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>346.474.189,84</b>	<b>138.735.630,60</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants à la trésorerie  
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement  
NOTA: Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'EBE

# Tableau de financement de l'exercice (Placement des fonds intégré au niveau de l'Actif circulant)

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

M A S S E S	EXERCICE 31/12/2022 (a)	EXERCICE 31/12/2021 (b)	VARIATIONS (a - b)	
			EMPLOIS (c)	RESSOURCES (d)
Financement Permanent	3.488.439.736,08	3.378.847.961,93		109.591.774,15
Moins actif immobilisé	2.524.372.990,44	2.481.835.044,86	42.537.945,58	
<b>= FONDS DE ROULEMENT (A) FONCTIONNEL (1-2)</b>	<b>964.066.745,64</b>	<b>897.012.917,07</b>		<b>67.053.828,57</b>
Actif Circulant	1.632.945.847,80	1.615.787.167,42	17.158.680,38	
Moins passif circulant	769.630.325,69	803.249.538,36	33.619.212,67	
<b>= BESOIN DE FINANCEMENT (B) GLOBAL (4-5)</b>	<b>863.315.522,11</b>	<b>812.537.629,06</b>	<b>50.777.893,05</b>	
<b>TRÉSORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B</b>	<b>100.751.223,53</b>	<b>84.475.288,01</b>	<b>16.275.935,52</b>	
M A S S E S	EXERCICE - 2022		EXERCICE PRÉCÉDENT - 2021	
	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)	EMPLOIS (a)	RESSOURCES (b)
<b>I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>* AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>346.474.189,84</b>		<b>138.735.630,60</b>
- Capacité d'autofinancement		874.922.509,84		725.900.430,60
- Distribution de bénéfices		528.448.320,00		587.164.800,00
<b>* CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>3.373.323,71</b>		<b>679.841.473,04</b>
- Cessions d'immobilisation incorporelles				
- Cessions d'immobilisation corporelles		2.267.028,68		3.196.786,84
- Récupérations sur créances immobilisées				676.544.686,20
- Retrait d'Immobilisations corporelles		1.106.295,03		100.000,00
<b>* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)</b>		-		-
- Augmentations de capital, apports				
- Subventions d'investissement				
<b>* AUTRES RESSOURCES</b>				
<b>* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)</b>				
<b>TOTAL I: RESSOURCES STABLES</b>		<b>349.847.513,55</b>		<b>818.577.103,64</b>
<b>II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>* ACQUISITION ET AUGMENTATION D'IMMOBILISATIONS (E)</b>		<b>252.388.560,52</b>		<b>408.661.043,44</b>
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles		5.305.573,01		12.141.761,08
* Acquisition d'immobilisations corporelles		239.579.707,34		216.368.325,64
* Acquisitions d'immobilisations financières		4.670.666,96		12.212.800,00
* Augmentation des créances immobilisées		2.832.613,21		167.938.156,72
<b>* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) (* )</b>				
<b>* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>		<b>0,00</b>		<b>38.559.230,03</b>
<b>* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>		<b>30.405.124,47</b>		<b>12.892.292,81</b>
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E + F + G + H)</b>		<b>282.793.684,99</b>		<b>460.112.566,28</b>
<b>III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (BFG)</b>		<b>50.777.893,05</b>		<b>104.370.038,81</b>
<b>IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>16.275.935,52</b>	<b>0,00</b>	<b>462.834.576,18</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>349.847.513,56</b>	<b>349.847.513,56</b>	<b>922.947.142,46</b>

## État des dérogations

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE. LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	
DÉROGATIONS AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	
III-DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSES	NÉANT	

## État des changements de méthodes

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE. LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-CHANGEMENTS AFFECTANTS LES MÉTHODES D'ÉVALUATION:		
II-CHANGEMENTS AFFECTANTS LES RÈGLES DE PRÉSENTATION	NÉANT	NÉANT

## Détail des non - valeurs

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAIL DES NON - VALEURS		
Compte principal	Intitulé	Montant
<b>211</b>	<b>FRAIS PRÉLIMINAIRES</b>	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalable au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
<b>212</b>	<b>CHARGES A RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>138.008.025,64</b>
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	138.008.025,64
<b>213</b>	<b>PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS</b>	
2130	Primes de remboursements des obligations	
<b>TOTAL</b>		<b>138.008.025,64</b>

## Tableau des immobilisations autres que financières

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	ACQUISITION	VIREMENT	CESSION	DIMINUTION RETRAIT	VIREMENT	MONTANT BRUT FIN EXERCICE
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>157.223.640,72</b>	<b>30.405.124,47</b>	<b>6.595.877,50</b>	<b>0,00</b>	<b>56.216.617,05</b>	<b>0,00</b>	<b>138.008.025,64</b>
- Frais préliminaires							
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	157.223.640,72	30.405.124,47	6.595.877,50	0,00	56.216.617,05	0,00	138.008.025,64
- Primes de remboursement obligations							
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>144.541.543,89</b>	<b>5.305.573,01</b>	<b>1.649.432,98</b>	<b>10.184,17</b>	<b>495.000,00</b>	<b>1.649.432,98</b>	<b>149.341.932,72</b>
- Immobilisation en recherche et développement							
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires							
- Fonds commercial							
- Autres immobilisations incorporelles	144.541.543,89	5.305.573,01	1.649.432,98	10.184,17	495.000,00	1.649.432,98	149.341.932,72
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4.178.273.341,27</b>	<b>239.579.707,34</b>	<b>128.188.781,03</b>	<b>15.451.656,07</b>	<b>658.108,00</b>	<b>134.784.658,54</b>	<b>4.395.147.407,03</b>
- Terrains 231	95.532.936,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95.532.936,92
- Constructions 232	897.718.108,41	19.014.382,07	102.597.178,56	1.577.757,31	0,00	0,00	1.017.751.911,72
- Installations techniques, matériel et outillage 233	2.960.786.702,93	71.434.660,43	23.576.982,47	11.497.768,83	65.000,00	3.545.725,00	3.040.689.852,00
- Matériel de transport 234	18.373.409,63	189.500,00	0,00	535.840,00	0,00	0,00	18.027.069,63
- Mobilier, Matériel de Bureau & Aménagements 235	149.944.465,65	14.856.665,90	2.014.620,00	1.821.757,11	41.938,00	0,00	164.952.056,44
- Autres immobilisations corporelles 238	4.530.204,21	43.313,16	0,00	18.532,82	0,00	0,00	4.554.984,55
- Immobilisations corporelles en cours 239	51.387.513,52	134.041.185,78	0,00	0,00	551.170,00	131.238.933,54	53.638.595,77

## Tableau des amortissements

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

NATURE	CUMUL DÉBUT EXERCICE 1	DOTATION DE L'EXERCICE 2	AMORTISSEMENT SUR IMMOBILISATIONS SORTIES		CUMUL D'AMORTISSEMENT FIN EXERCICE 6 = 1+2+3-4-5
			RETRAIT 4	CESSION 5	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>107.921.767,20</b>	<b>27.851.608,31</b>	<b>56.216.617,05</b>	<b>0,00</b>	<b>79.556.758,46</b>
- Frais préliminaires					
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	107.921.767,20	27.851.608,31	56.216.617,05	0,00	79.556.758,46
- Primes de remboursement obligations					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>121.255.495,88</b>	<b>3.714.289,92</b>	<b>0,00</b>	<b>10.184,17</b>	<b>124.959.601,63</b>
- Immobilisation en recherche et développement					
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires					
- Fonds commercial					
- Autres immobilisations incorporelles	121.255.495,88	3.714.289,92	0,00	10.184,17	124.959.601,63
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3.094.481.599,59</b>	<b>207.251.931,86</b>	<b>46.812,97</b>	<b>15.124.209,03</b>	<b>3.286.562.509,45</b>
- Terrains	536.572,36	16.356,00	0,00	0,00	552.928,36
- Constructions	591.512.848,34	41.069.207,00	0,00	1.577.757,31	631.004.298,04
- Installations techniques, matériel et	2.351.852.970,28	156.896.072,99	4.874,97	11.170.321,79	2.497.573.846,50
- Matériel de transport	18.358.376,78	29.022,55	0,00	535.840,00	17.851.559,33
- Mobilier, matériel de bureau & aménagement	128.935.921,44	9.012.083,35	41.938,00	1.821.757,11	136.084.309,68
- Autres immobilisations corporelles	3.284.910,39	229.189,97	0,00	18.532,82	3.495.567,54

## Tableau des plus ou moins values sur cessions

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

PORT	MONTANT BRUT	CUMUL AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	PRODUIT DE CESSION	PLUS VALUES	MOINS VALUES
DEPC	4.042.906,84	3.799.658,50	243.248,34	97.423,87	86.323,87	- 232.148,34
DEPM	55.290,00	55.290,00	-	2.303,75	2.303,75	-
DEPS	428.201,72	428.201,72	-	1.307.054,16	1.307.054,16	-
DEPA	9.876.337,39	9.792.138,69	84.198,70	697.541,90	678.243,58	- 64.900,38
DEPJ	365.886,03	365.886,03	-	7.500,00	7.500,00	-
DEPD	429.488,26	429.488,26	-	142.000,00	142.000,00	-
SIÈGE	263.730,00	263.730,00	-	13.205,00	13.205,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>15.461.840,24</b>	<b>15.134.393,20</b>	<b>327.447,04</b>	<b>2.267.028,68</b>	<b>2.236.630,36</b>	<b>- 297.048,72</b>

## Tableau des titres de participations

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

RAISON SOCIALE DE L'ÉMETTRICE LA SOCIÉTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ 1	CAPITAL SOCIAL 2	PARTICIPATION AU CAPITAL % 3	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL 4	VALEUR COMPTABLE NETTE 5	EXTRAIT DES DERNIERS ÉTATS DE SYNTHÈSE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE		RÉSULTAT NET 8	PRODUITS INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE 9
						DATE DE CLÔTURE 6	SITUATION NETTE 7		
MANUJORF	MANUTENTION	1.200.000	25%	300.000	-	31/12/2021	299.999	- 36.184	-
NIHAM	IMMOBILIER	100.000	25%	5.814.900	-			-	-
Tanger Alliance	EXPLOITATION PORTUAIRE	620.524.000	50%	310.262.300	310.262.300	31/12/2022	865.086.794	252.612.669	-
PORTNET	GESTION DES DONNÉES INFORMATISÉES	11.326.800	5,3%	600.000	600.000	31/12/2021	127.100.912	13.991.344	-
TC 3 PC	EXPLOITATION PORTUAIRE	940.300.000	100%	940.300.000	940.300.000	31/12/2022	801.301.070	90.080.196	-
S.M.A	EXPLOITATION PORTUAIRE	25.460.000	51%	34.219.400	29.552.900	31/12/2022	15.563.790	2.818.320	-
<b>TOTAL</b>		<b>1.598.910.800</b>		<b>1.291.496.600</b>	<b>1.280.715.200</b>		<b>1.809.352.565</b>	<b>359.466.345</b>	<b>-</b>

## Tableau des provisions

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	D'EXPLOIT	DOTATIONS		REPRISES		MONTANT FIN EXERCICE	
			FINANCIÈRES	NON COURANTES	D'EXPLOIT	FINANCIÈRES		NON COURANTES
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	26.021.014		4.166,96				26.025.180,91	
2 Provisions réglementées	170.231.718			19.542.638,32		29.557.318,01	160.217.038,25	
3 Provisions durables pour risques et charges	1.659.070,199	79.476.642,10			50.702.149,03	3.496.360,00	1.684.348.331,89	
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>1.855.322.931</b>	<b>79.476.642,10</b>	<b>4.166,96</b>	<b>19.542.638,32</b>	<b>50.702.149,03</b>	<b>- 33.053.678,01</b>	<b>1.870.590.551,05</b>	
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	188.218.397	8.801.904,40			11.692.163,94		185.328.137,78	
5 Autres provisions pour risques et charges	34.327		1.190.405,84		171.279,13		1.053.453,95	
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	122.120						122.120,40	
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>188.374.845</b>	<b>8.801.904,40</b>	<b>1.190.405,84</b>	<b>-</b>	<b>11.692.163,94</b>	<b>171.279,13</b>	<b>- 186.503.712,13</b>	
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>2.043.697.776</b>	<b>88.278.546,50</b>	<b>1.194.572,80</b>	<b>19.542.638,32</b>	<b>62.394.312,97</b>	<b>171.279,13</b>	<b>33.053.678,01</b>	<b>2.057.094.263,18</b>

## Tableau des créances

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRÉSENTÉS PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ÉCHUES ET NON RECOUVRÉES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ÉTAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIÉES	
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>67.483.075,92</b>	<b>49.990.542,51</b>	<b>17.431.491,44</b>	<b>61.041,97</b>			<b>0,00</b>	
* Prêts Immobilisés	65.788.768,91	48.296.235,50	17.431.491,44	61.041,97	-	-	-	-
* Autres créances financières	1.694.307,01	1.694.307,01	0,00	-	-	-	0,00	-
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>758.386.398,41</b>	<b>0,00</b>	<b>614.957.697,03</b>	<b>143.428.701,38</b>	<b>20.774.631,04</b>	<b>138.429.599,22</b>	<b>92.275.867,34</b>	
* Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	367.859,64	-	367.859,64	-	-	-	-	-
* Clients et comptes rattachés	510.423.000,41	0,00	395.612.024,47	114.810.975,94	17.547.913,98	102.494.328,72	55.723.495,68	-
* Personnel	875.421,23		875.421,23					-
* État	35.935.270,50		35.935.270,50			35.935.270,50		-
* Comptes d'associés	-		0,00					-
* Autres débiteurs	78.902.029,66	0,00	50.284.304,22	28.617.725,44	3.226.717,06	0,00	36.362.741,56	-
* Comptes de régularisation actif	131.882.816,97		131.882.816,97				189.630,10	-

## Tableau des dettes

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANTS REPRÉSENTÉS PAR EFFETS
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ÉCHUES ET NON PAYÉES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANT VIS A VIS DE L'ÉTAT & ORGANISMES PUBLICS	MONTANT VIS A VIS DES ENTREPRISES LIÉES	
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>			
* Emprunts obligataires								
* Autres dettes de financement	0,00	0,00	0,00		0,00			
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>768.067.988,79</b>	<b>0,00</b>	<b>760.220.481,28</b>	<b>7.847.507,51</b>	<b>29.000.847,65</b>	<b>286.765.570,35</b>	<b>1.030.097,42</b>	
* Fournisseurs et comptes rattachés	214.491.472,79	0,00	209.385.314,85	5.106.157,94	101.456,73	21.862.724,46	1.030.097,42	
* Clients créditeurs, avances et acomptes	24.371.588,82	0,00	24.371.588,82	0,00	0,00	2.019,53	0,00	
* Personnel	49.105.115,97	0,00	49.105.115,97	0,00	0,00	6.062.913,86	0,00	
* Organismes sociaux	20.020.244,28	0,00	19.852.671,87	167.572,41	0,00	5.221.161,10	0,00	
* État	191.216.871,23	0,00	191.216.871,23	0,00	0,00	191.209.513,17	0,00	
* Comptes d'associés	3.004,62	0,00	3.004,62	0,00	0,00	0,00	0,00	
* Autres créanciers	146.166.987,65	0,00	143.593.210,49	2.573.777,16	28.899.390,92	62.407.238,23	0,00	
* Comptes de régularisation- passif	122.692.703,43	0,00	122.692.703,43	0,00	0,00	0,00	0,00	

## Tableau des sûretés réelles données ou reçues

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

TIERS CRÉDITEURS OU TIERS DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE 1	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
* SÛRETÉS DONNÉES (*)					
* SÛRETÉS REÇUES	19.943.499,84	HYPOTHÈQUE	CONSERVATION FONCIÈRE SERVICES D'IMMATRICULATION	HYPOTHÈQUE AU PROFIT DE LA SODEP	4.411.284,50
	5.842.877,80	NANTISSEMENT		NANTISSEMENT AU PROFIT DE LA SODEP	2.567.963,67
	<b>25.786.377,64</b>				<b>6.979.248,17</b>

(1) Gage: 1 Hypothèque; 2 Nantissement; 3 Warrant; 4 Autres; 5 (A préciser).

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel).

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues).

## Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Avals et cautions	13.324.378,67	12.937.232,43
* Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires.		
* Autres engagements donnés.		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>13.324.378,67</b>	<b>12.937.232,43</b>
ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
* Cautions (Clients et Fournisseurs)		
- Clients	261.896.160,80	263.984.088,50
- Fournisseurs	222.655.252,86	152.981.104,48
* Autres engagements reçus.		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>484.551.413,66</b>	<b>416.965.192,98</b>

## Tableau des biens en crédit-bail

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

RUBRIQUES 1	DATE DE LA 1ÈRE ÉCHÉANCE 2	DURÉE DU CONTRAT EN MOIS 3	VALEUR ESTIMÉE DU BIEN A LA DATE DU CONTRAT 4	DURÉE THÉORIQUE D'AMORTISSEMENT DU BIEN 5	CUMUL DES EXERCICES PRÉCÉDENTS DES REDEVANCES 6	MONTANT DE L'EXERCICE DES REDEVANCES 7	REDEVANCES RESTANT A PAYER A MOINS D'UN AN 8 A PLUS D'UN AN 9	PRIX D'ACHAT RÉSIDUEL EN FIN DE CONTRAT 10	OBSERVATIONS 11
<b>NÉANT</b>									

## Détail des Postes du CPC

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

POSTE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
CHARGES D'EXPLOITATION		
<b>611</b>	<b>Achats revendus de marchandises</b>	
	Achats de marchandises	
	*Variation des stocks de marchandises (+ ou -)	
	<b>TOTAL</b>	
<b>612</b>	<b>Achats consommés de matières et fournitures</b>	<b>232.210.811,88</b>
	*Achats de matières premières	
	*Variation des stocks de matières premières (+ ou -)	
	*Achats de matières et fournitures consommables et d'emballage	77.225.883,24
	*Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+ ou -)	973.384,40
	*Achats non stockés de matières et de fournitures	34.802.636,02
	*Achats de travaux, études et prestations de services	119.208.908,22
	*Reste du poste	-
	<b>TOTAL</b>	<b>232.210.811,88</b>
<b>613/614</b>	<b>Autres charges externes</b>	<b>304.548.910,63</b>
	*Locations et charges locatives	15.129.813,02
	*Redevances de crédit-bail	-
	*Entretien et réparations	160.868.582,18
	*Primes d'assurances	21.121.970,86
	*Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	154.000,00
	*Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10.407.117,70
	*Redevances pour brevets, marques droits (Concession)	66.995.758,88
	*Transports	1.959.685,10
	*Déplacements, missions et réceptions	7.990.631,88
	* Reste du poste des autres charges externes	19.921.351,01
	<b>TOTAL</b>	<b>304.548.910,63</b>
<b>617</b>	<b>Charges de Personnel</b>	<b>643.952.721,22</b>
	*Rémunérations du personnel	505.466.100,28
	*Charges sociales	108.976.933,56
	*Reste du poste des charges de personnel	29.509.687,38
	<b>TOTAL</b>	<b>643.952.721,22</b>
<b>618</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>	
	*Jetons de présence	
	* Pertes sur créances irrécouvrables	
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation	
	<b>TOTAL</b>	
CHARGES FINANCIERS		
<b>638</b>	<b>Autres charges financières</b>	<b>33.280,47</b>
	*Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement	
	* Reste du poste des autres charges financières	33.280,47
	<b>TOTAL</b>	<b>33.280,47</b>
CHARGES NON COURANTES		
<b>658</b>	<b>Autres charges non courantes</b>	<b>125.501.305,13</b>
	*Pénalités sur marchés et débits	
	*Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	
	*Pénalités et amendes fiscales et pénales	
	*Créances devenues irrécouvrables	-
	*Reste du poste des autres charges non courantes	125.501.305,13
	<b>TOTAL</b>	<b>125.501.305,13</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>204.669.521,31</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>204.669.521,31</b>

# Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

INTITULES	MONTANT	MONTANT
<b>I. RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>904.016.902,77</b>	
- Bénéfice net	904.016.902,77	
- Perte nette		
<b>II. RÉINTÉGRATIONS FISCALES</b>	<b>159.457.431,93</b>	
<b>1. Courantes</b>	<b>114.301.525,99</b>	
-Cadeaux	784.636,68	
-Dons	0,00	
-Allocation Achoura	253.300,00	
-Congés non pris 2022	32.526.257,10	
-Provision clients 2022	2.942.479,32	
-Provision pour grosses réparations 2022	68.738.970,94	
-Provision pour Litiges 2022	2.683.406,96	
-Provision Stock Dotation 2022	5.859.425,08	
- Écart de conversion passif 2022	508.882,95	
-Charges sur exercices antérieurs	0,00	
- Provision pour dépréciation des Immos Financières	4.166,96	
<b>2. Non Courantes</b>	<b>45.155.905,94</b>	
-Pénalités et majorations de retard	212.638,86	
-Dons non courants	30.000,00	
-Charges à payer sur pénalités de retard factures fournisseurs 2022	2.692.703,43	
-Produits à recevoir sur pénalités de retard factures clients 2021	5.565.036,25	
-Charges sur exercices antérieurs	0,00	
- Autres charges non courantes	61.132,40	
- Contribution sociale de solidarité payée en 2022	36.594.395,00	
<b>III. DÉDUCTIONS FISCALES</b>		<b>160.286.401,20</b>
<b>1. Courantes</b>		<b>87.896.628,17</b>
-Abattement 100% Dividendes Perçus TA		36.362.741,56
-Reprise / Provisions pour litiges		4.739.315,24
-Reprise / Provisions clients		3.980.059,26
-Congés non pris au 31 Décembre 2021		35.043.313,23
-Reprise / Provision pour grosses réparations		0,00
- Écart de conversion passif 2021		59.094,20
-Reprise / Provision stock Reprise		7.712.104,68
- Reprise sur provision financière		0,00
<b>2. Non Courantes</b>		<b>72.389.773,03</b>
-Produits à recevoir sur pénalités de retard factures clients 2022		6.548.027,71
-Reprise provision Redressement IR		700.000,00
-Reprise Provision Avantages Sociaux		2.796.360,00
-Charges à payer sur pénalités de retard factures fournisseurs 2021		2.345.385,33
-Reprise sur Amortissements Don Covid		60.000.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1.063.474.334,70</b>	<b>160.286.401,20</b>
<b>IV. RÉSULTAT BRUT FISCAL</b>	<b>903.187.933,50</b>	
Bénéfice brut si T1 > T2 (A) arrondi	903.187.940,00	
Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
<b>V. REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)</b>		
. Exercice n - 4		
. Exercice n - 3		
. Exercice n - 1		
<b>VI. RÉSULTAT NET FISCAL</b>	<b>903.187.933,50</b>	
Bénéfice net fiscal (A - C) arrondi	903.187.940,00	
Déficit net fiscal (B)		
<b>VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS</b>		
<b>VIII. CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		
. Exercice n - 4		
. Exercice n - 3		
. Exercice n - 2		
. Exercice n - 1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

# Détermination du résultat courant après impôts

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

I. DETERMINATION DU RESULTATv	MONTANT
Résultat courant d'après le CPC	943.689.059,28
<b>* Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)</b>	<b>114.301.525,99</b>
-Cadeaux	784.636,68
-Dons	0,00
-Allocation Achoura	253.300,00
-Congés non pris au 31 Décembre 2022	32.526.257,10
-Provision clients 2022	2.942.479,32
-Provision pour grosses réparations 2022	68.738.970,94
-Provision pour Litiges 2022	2.683.406,96
-Provision Stock Dotation 2022	5.859.425,08
- Ecart de conversion passif 2022	508.882,95
-Charges sur exercices antérieurs	0,00
- Provision pour dépréciation des immobilisations financières 2022	4.166,96
<b>* Déductions fiscales sur opérations courantes (-)</b>	<b>87.896.628,17</b>
-Abattement 100% Dividendes Perçus TA	36.362.741,56
-Provision pour litige	4.739.315,24
-Provision clients	3.980.059,26
-Congés non pris au 31 Décembre 2021	35.043.313,23
-Provision pour grosses réparations	0,00
- Gain de change 2021	59.094,20
-Provision stock reprise	7.712.104,68
- Provision pour risques et charges finan./Prêts	0,00
* Résultat courant théoriquement imposable courant (=)	970.093.957,10
* Impôt théorique sur résultat (-)	300.729.126,70
* Résultat courant après impôts (=)	642.959.932,58

## II. INDICATION DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

Néant

# Détail de la taxe sur la valeur ajoutée

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS T V A DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1 + 2 - 3 = 4)
<b>A) T.V.A Facturée</b>	<b>61.182.735,67</b>	<b>352.815.349,11</b>	<b>352.919.992,67</b>	<b>61.078.092,11</b>
<b>B) T.V.A Récupérable</b>	<b>30.534.683,63</b>	<b>141.832.863,12</b>	<b>137.659.724,46</b>	<b>34.707.822,29</b>
. sur Charges	30.309.423,23	96.808.315,25	92.529.818,39	34.587.920,09
. sur Immobilisations	225.260,40	45.024.547,87	45.129.906,07	119.902,20
<b>C) T.V.A due ou crédit de T.V.A = ( A - B )</b>	<b>30.648.052,04</b>	<b>210.982.485,99</b>	<b>215.260.268,21</b>	<b>26.370.269,82</b>

## État de répartition du capital social

Montant du capital : 733 956 000 dhs

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

NOM PRENOM OU RAISON SOCIALE DES PRINCIPAUX ASSOCIES (1)	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES EXERCICE PRECEDENT	EXERCICE ACTUEL	VALEUR NOMINALE DE CHAQUE ACTION OU PART SOCIALE	SOUSCRIT	MONTANT DU CAPITAL APPELE	LIBERE
1	2	3	4	5	6	7	8
TANGER MED DEV LOG	SIEGE SOCIAL RTE DE RABAT BP1144 TANGER	25.688.460	25.688.460	10			256.884.600,00
Actions MARSA MAROC inscrites AU PORTEUR		22.018.620	22.018.620	10			220.186.200,00
L'Etat marocain représenté par le Ministère de l'économie et des finances représenté par Mme SAHER Najat	Rabat Chella Avenue Mohammed V Rabat	18.348.860	18.348.860	10			183.488.600,00
WAFSA ASSURANCES	1,BD ABDELMOUMEN CASABLANCA	2.446.520	2.446.520	10			24.465.200,00
R C A R	Av Ennakhil Rabat-Maroc	2.446.520	2.446.520	10			24.465.200,00
C M R	163,AVENUE HASSAN II,20000 CASABLANCA	2.446.510	2.446.510	10			24.465.100,00
MEHDI TAZI RIFFI (Membre du Conseil de Surveillance)	01,BD ROSEVELT,ANFA CASABLANCA	10	10	10			100,00
M.FOUAD BRINI (Président du conseil de surveillance)		10	10	10			100,00
MME LOUBNA GHALEB (Membre conseil de surveillance )		10	10	10			100,00
M.Tarik LAROUSSI (Membre du conseil de surveillance)		10	10	10			100,00
Autres		70	70	10			700,00
		<b>73.395.600</b>	<b>73.395.600</b>				<b>733.956.000</b>

(1) Quand le nombre des associés est inférieur ou égal à 10, l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas il y a lieu de ne mentionner que les 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

## Tableau d'affectation des résultats intervenus au cours de l'exercice

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	MONTANT		MONTANT
<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b>		<b>B. AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<b>AGO du 10 Mai 2022</b>			
. Report à nouveau	49.367.961,92	. Réserve légale	
. Résultats nets en instance d'affectation		. Autres réserves	
. Résultat net de l'exercice	480.860.524,60	. Tantièmes	
. Prélèvements sur les réserves		. Dividendes	528.448.320,00
. Autres prélèvements		. Autres affectations	
<b>TOTAL A</b>	<b>530.228.486,52</b>	. Report à nouveau	1.780.166,52
		<b>TOTAL B</b>	<b>530.228.486,52</b>

## Résultats et autres éléments caractéristiques de l'entreprise au cours des trois derniers exercices

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE N - 2	EXERCICE N - 1	EXERCICE N
<b>. SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE</b>			
- Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non valeurs	1.778.066.597,83	1.670.475.889,59	1.745.640.137,01
<b>. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	2.187.275.583,35	2.204.462.310,77	2.357.077.912,35
2. Résultat avant impôts	427.128.882,83	707.605.773,60	904.016.902,77
3. Impôts sur les résultats	243.354.172,00	226.745.249,00	279.988.262,00
4. Bénéfices distribués	711.937.320,00	587.164.800,00	528.448.320,00
<b>. RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)</b>			
- Résultat net par action ou part sociale	2,50	6,55	8,50
- Bénéfices distribués par action ou part sociale	9,70	8,00	7,20
<b>. PERSONNEL</b>			
- Montant des salaires bruts de l'exercice	542.517.467,20	532.023.524,56	505.466.100,28
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1.952	1.815	1.759

## Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
. Financement permanent		
. Immobilisations brutes		72.655.514,45
. Rentrées sur immobilisations		
. Remboursement des dettes de financement		
. Produits	90.442.518,48	
. Charges( Intérêts + Honoraires)		12.914.606,02
. Crédit de trésorerie		
<b>TOTAL DES ENTREES</b>	<b>90.442.518,48</b>	
<b>TOTAL DES SORTIES</b>		<b>85.570.120,47</b>
<b>BALANCE DEVICES</b>		<b>4.872.398,01</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90.442.518,48</b>	<b>90.442.518,48</b>

## Datation et événements postérieurs

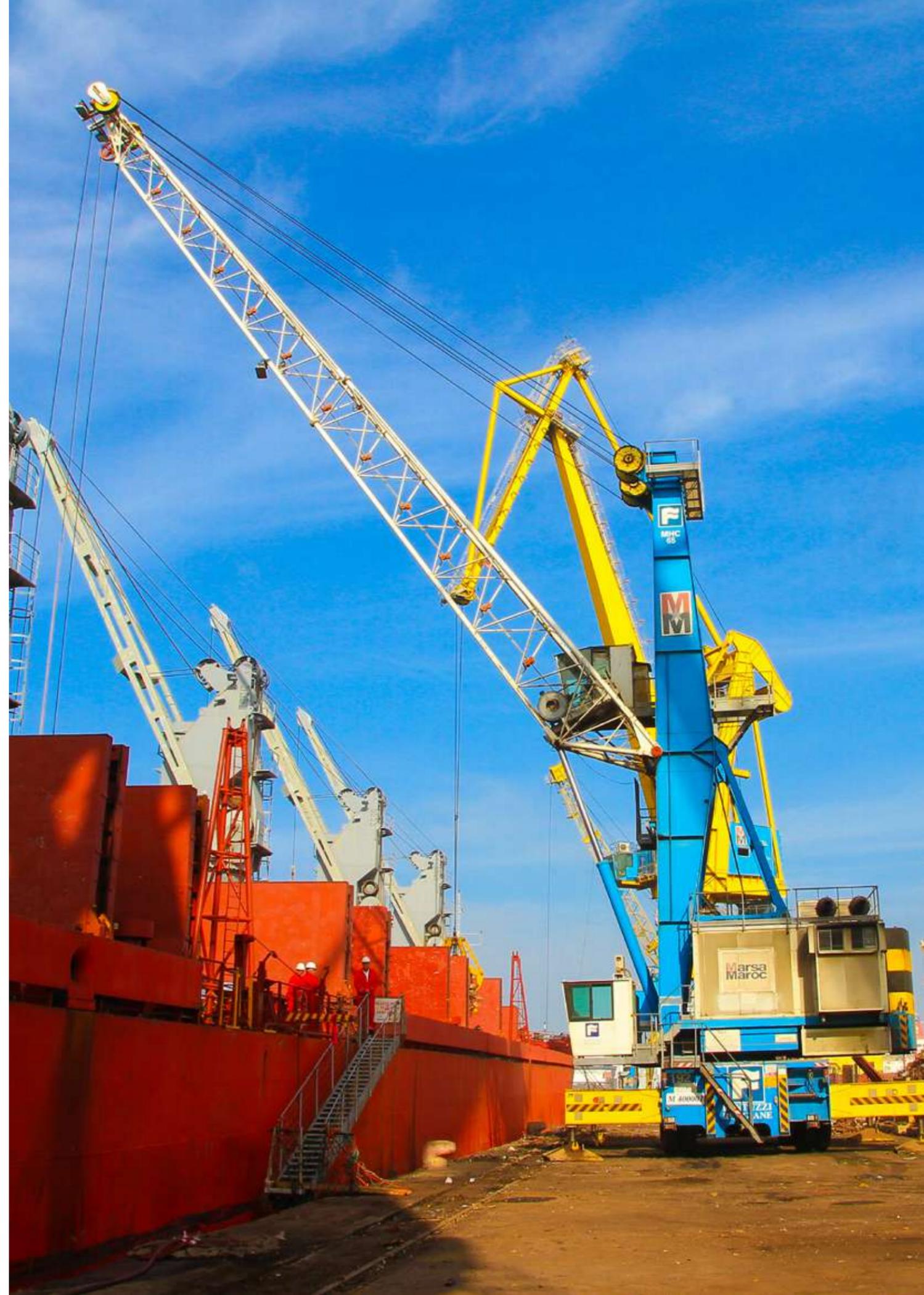
Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

I. DATATIONS	
. Date de clôture (1) :	<b>31 DECEMBRE 2022</b>
. Date d'établissement des états de synthèse (2) :	<b>01/03/2023</b>
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 <sup>ERE</sup> COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE.	
INDICATION DES EVENEMENTS	DATES
- Favorables	
- Défavorables :	

## État détaillé des stocks

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

STOCK	STOCK FINAL		Provision pour dépréciation	Montant Net		STOCK INITIAL		Provision pour dépréciation	Montant Net		Variation de stock en valeur (+ ou -)
	Montant	Brut		Montant	Net	Montant	Brut		Montant	Net	
<b>I- Stocks</b>											
<b>Approvisionnement</b>											
- Biens et produits destinés à la revente en l'état :											
* Biens immeubles :											1
* Biens meubles											2
- Biens et Matériel Premières destinés aux activités de production et transformation :											
- Matières premières											3
- Produits d'Entretien	1.350.130,00	192.066,61	1.158.063,39	1.188.003,89	471.273,16	716.730,73	162.126,11				
- Pièce de Rechange	114.462.841,12	53.559.080,36	60.903.760,76	118.111.629,97	55.933.582,01	62.178.047,96	-3.648.788,85				5
- Carburants, Lubrifiants	5.703.318,43	47.416,98	5.655.901,45	4.119.639,05	43.954,78	4.075.684,27	1.583.679,38				6
- Petits outillages	153.971,36	101.820,32	52.151,04	166.833,09	103.306,14	63.526,95	-12.861,73				7
- Fournitures de Bureau	5.627.289,47	1.426.122,53	4.201.166,94	4.890.180,66	1.366.170,01	3.524.010,65	737.108,81				
- Vêtements de Travail	1.727.645,52	97.637,04	1.630.008,48	1.957.751,42	103.753,75	1.853.997,67	-230.105,90				
* Vendus			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				8
* Autres Articles	4.830.990,29	1.726.022,15	3.104.968,14	4.395.532,51	980.805,74	3.414.726,77	435.457,78				9
<b>Total Stock approvisionnement</b>	<b>133.856.186,19</b>	<b>57.150.165,99</b>	<b>76.706.020,20</b>	<b>134.829.570,59</b>	<b>59.002.845,59</b>	<b>75.826.725,00</b>	<b>-973.384,40</b>				<b>10</b>
<b>II- Stock en cours</b>											
Production de biens et service											
- Produits en cours	19.804.260,50		19.804.260,50	19.804.260,50		19.804.260,50	0,00				11
- Etudes en cours											12
- Travaux en cours											13
- Services en cours											14
Total Stock des encours	19.804.260,50		19.804.260,50	19.804.260,50		19.804.260,50	0,00				15
<b>III- Stock Produits finis</b>											
Total Stocks Produits et Biens finis	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00				18
<b>IV- Stock Produits résiduels</b>											
Total Stocks Produits résiduels											22
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>153.660.446,69</b>	<b>57.150.165,99</b>	<b>96.510.280,70</b>	<b>154.633.831,09</b>	<b>59.002.845,59</b>	<b>95.630.985,50</b>	<b>-973.384,40</b>				<b>23</b>



# Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux

---



7, Boulevard Driss Slaoui  
20160 Casablanca  
Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la société  
**Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A)**  
175, Bd Mohamed Zerkouni - 20100  
Casablanca

## Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

### Audit des états de synthèse

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société D'Exploitation des Ports (SODEP S.A), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.804.091.404,19 MAD dont un bénéfice net de 624.028.640,77 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société d'exploitation des ports (SODEP) S.A au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Autre point**

Sans remettre en cause notre opinion, nous vous informons que dans le cadre de la convention de concession, les biens du domaine public mis dans la concession par le concédant ne sont pas inclus dans les comptes de la société SODEP S.A clos au 31 décembre 2022. L'intégration de ces biens aurait donné une meilleure traduction comptable des clauses de la concession sans toutefois impacter le résultat et la situation financière de la société à cette date.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Identification et évaluation du risque sur l'évaluation des titres de participation</b></p> <p>Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 1.291.497 KMAD et une valeur nette de 1.285.382 KMAD, soit 30% du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût historique d'acquisition.</p> <p>La Société procède, à chaque clôture annuelle, à l'évaluation de la valeur actuelle de ses titres de participation. Cette valeur actuelle est estimée soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre.</p> <p>En cas de baisse durable de la valeur actuelle et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.</p> <p>L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : Vérifier que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale ;</li> <li>▪ Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et</li> </ul>

<p>probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions.</p> <p>Nous avons en outre vérifié l'exactitude arithmétique, sur la base de sondages, des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.</p> <p>Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également, le cas échéant, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations et des prêts au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;</li> <li>▪ Examiner la nécessité de comptabiliser une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.</li> </ul>
---	--

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Identification et évaluation du risque sur les provisions pour risques et charges</b></p> <p>Au 31 décembre 2022, les provisions pour grosses réparations sont enregistrées au bilan pour une valeur de 1.363.169 KMAD, soit 32% du montant total du passif.</p> <p>La société calcule la provision pour grosses réparations sur l'ensemble des biens de retour entrant dans le périmètre de la concession à travers l'estimation de la dépréciation individuelle de chaque bien en détaillant la dépréciation subie par chacune de ces composantes et en considérant pour chacune d'elles, son âge et sa durée de vie économique.</p> <p>Cette méthode est basée sur une étude externe portant sur l'inventaire physique de l'ensemble des biens de retour et l'évaluation financière de ces biens.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l'appréciation de la provision pour grosses réparations constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces passifs dans le bilan.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté notamment à :</p> <p>Examiner le programme des grosses réparations permettant:</p> <p>L'identification des infrastructures et superstructures faisant l'objet des grosses réparations ;</p> <p>La fixation des fréquences des réparations ;</p> <p>Le budget réservé aux opérations de grosse réparation ;</p> <p>Contrôler les hypothèses de renouvellement et les indicateurs d'actualisation utilisés dans le calcul des provisions ;</p> <p>Revoir à posteriori les provisions pour grosses réparations ;</p> <p>Procéder à une revue analytique des provisions et leurs variations ;</p> <p>Appréciation des mouvements de provisions par un rapprochement avec les pièces justificatives.</p>

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 avril 2023

### Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Oud Sidi El Kasbi, Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 86 70

**Faiçal MEKOUAR**  
Associé

**MAZARS AUDIT ET CONSEIL**

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
Angle Bd Abdelmoumen et Rue Calavon  
20360 Casablanca  
Tél : 05 22 42 34 23 (L.G)  
Fax : 05 22 42 34 00

**Abdou DIOP**  
Associé

# Rapport spécial des commissaires aux comptes

---



## SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS S.A (SODEP)

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

Aux actionnaires de la société

**SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS S.A (SODEP – MARSA MAROC SA)**

175, Boulevard Zerkouni, 20100  
Casablanca

## Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

En notre qualité des commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Directoire ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire portant sur les dividendes au titre de l'exercice 2021 :

**Entités concernées :** La société Tanger Alliance SA est filiale de la société SODEP SA à hauteur de 50% et une action.

**Date de signature de la convention :** le 15 septembre 2022.

**Nature et objet de la convention :** Cette Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 7 décembre 2022, a pour objet la fixation des termes et conditions de paiement des dividendes au titre de l'exercice 2021 sous forme d'avance en compte courant d'actionnaire rémunérée par des intérêts à hauteur de 1.7% l'an.

**Montant de l'avance en compte courant d'actionnaires :** KMAD 36.363.

**Montant des intérêts comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 195.

#### 1.2 Convention relative à la gestion des activités de manutention au terminal vrac et marchandises diverses au port de TANGER MED 1 :

**Entités concernées :** Tanger Med Port Authority (TMPA) filiale de TMSA, actionnaire de MARSAMAROC SA à hauteur de 35%.

**Date de signature de la convention :** le 28 juin 2022.

**Nature et objet de la convention :** Cette Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 15 mars 2022, a pour objet d'attribuer au gestionnaire (MARSAMAROC SA), la gestion des prestations au Terminal du port Tanger Med 1 pour une période de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 21.497.

### 2 CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

#### 2.1 Convention de constitution d'un collectif d'achats entre la Société d'Exploitation des Ports -MARSAMAROC SA, TC3PC SA et SMA SA :

**Entités concernées :** La société TC 3 PC SA et SMA SA sont des filiales de la société SODEP à hauteur respectivement de 100% et 51%.

**Date de signature de la convention :** le 1<sup>er</sup> juin 2020

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le collectif d'achats (Constitué de MARSAMAROC SA, TC3PC SA et SMA SA) se regroupe pour lancer un seul appel à concurrence, donnant lieu à la conclusion de trois marchés distincts (un marché conclu pour chacun des membres du collectif).

La convention a été portée à la connaissance du Conseil de surveillance en date du 15 mars 2022.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant cet exercice.

#### 2.2 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE MARSAMAROC SA ET TC 3 PC SA

**Entités concernées :** La société TC 3 PC SA est filiale de la société SODEP à hauteur de 100%.

##### 2.2.1 Convention relative à la prestation de lamanage, entre MARSAMAROC SA et TC 3 PC SA :

**Date d'effet du Contrat :** le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de définir le cadre, conditions et modalités de prise en charge, par MARSAMAROC SA, des prestations de lamanage des navires accostés aux quais de la société TC3PC SA, moyennant une marge bénéficiaire de 2% appliquée aux tarifs du sous-traitant de MARSAMAROC SA.

Les prestations d'amarrage et désamarrage et les prestations de déhalage sont facturées au prix de MAD 543,66 HT par mouvement.

**Montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 202.

### 2.2.2 Convention de constitution de collectif d'achats :

**Date de signature de la convention :** le 11 avril 2018.

**Date d'effet de la Convention :** le 11 avril 2018

**Nature et objet de la Convention :** La Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de constituer un collectif d'achats entre MARSAMAROC SA et TC 3 PC SA et définir les modalités de son fonctionnement.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant cet exercice.

### 2.2.3 Convention d'assistance technique :

**Date de signature de la convention :** le 12 avril 2016

**Date de signature de l'avenant n°1 :** Avenant non signé

**Date de signature de l'avenant n°2 :** le 30 avril 2018

**Date de signature de l'avenant n°3 :** le 16 mars 2020

**Nature et objet de la convention :** Dans le cadre de la mise en service du Terminal à Conteneurs 3 du port de Casablanca, une convention d'assistance technique a été autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA, lors de sa réunion du 29 mars 2016, ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de :

- La location de main d'œuvre pour la réalisation des prestations relatives à l'exploitation et à la maintenance des équipements, des infrastructures et des superstructures du terminal ;
- L'assistance dans la réalisation des prestations support (achats, assistance juridiques, comptabilité, gestion budgétaire, facturation, recouvrement de créances ...).

**Avenant n°1 :** La convention d'assistance technique entre MARSAMAROC SA et TC 3 PC SA a été amendée par avenant n° 1 relatif à la désignation des interlocuteurs des Parties, autorisé par le Conseil de Surveillance de la société lors de sa réunion en date du 22 décembre 2016.

**Avenant n°2 :** La Convention d'Assistance Technique a été amendée par Avenant n° 2, à effet à compter du 1er janvier 2018, qui porte sur la revue à la baisse des frais d'agence, de 21 MDH à 11 MDH, compte tenu de la réduction des moyens humains mis par MARSAMAROC SA à la disposition de TC 3 PC SA. L'avenant a été autorisé par le conseil de surveillance de la société lors de sa réunion en date du 23 janvier 2019.

**Avenant n°3 :** Cet avenant prenant effet à partir du 1er janvier 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA en date du 31 décembre 2020, a pour objet de modifier la rémunération au titre de la mise à disposition du personnel opérationnel dans le cadre de la Convention d'Assistance Technique de MARSAMAROC SA pour TC 3 PC SA.

Selon l'article 2 de l'avenant : Modification de la rémunération au titre de la mise à disposition du personnel opérationnel (Tarif PO). Les rémunérations se feront comme suit :

- **Rémunération du personnel opérationnel dédié à TC3PC SA :** Cette rémunération représente la masse salariale relative au personnel opérationnel de MARSAMAROC SA affecté à 100% à TC3PC SA durant le mois considéré majoré de 10%.
- **Rémunération des autres catégories du personnel opérationnel :** Cette rémunération représente le coût à l'EVP de l'année N-1 du personnel opérationnel de MARSAMAROC SA affecté à TC3PC SA et au DTC/DEPC considéré majoré de 10% et multiplié par le trafic traité par TC3PC SA durant le mois.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 96.235.

### 2.2.4 Convention de mise du personnel de SODEP à la disposition de TC 3 PC SA :

**Date de signature de la convention :** le 2 janvier 2017

**Nature et objet de la convention :** Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA, lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la prestation de mise à la disposition de TC 3 PC SA, de personnel, par MARSAMAROC SA.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire

### 2.2.5 Contrat de location du bâtiment administratif :

**Date de signature du Contrat :** le 30 avril 2018

**Date d'effet du Contrat :** le 1er janvier 2018

**Nature et objet du Contrat :** Le Contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de définir les conditions de mise à la disposition de TC 3 PC SA, par MARSAMAROC SA, à titre onéreux, des locaux administratifs.

**Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice :** KMAD 3.037.

### 2.2.6 Contrat de location des équipements d'exploitation :

**Date d'effet de la convention :** A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Nature et objet de la Convention :** Ce Contrat, porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 23 janvier 2019, porte sur la location, par MARSAMAROC SA à TC 3 PC SA et vice-versa, des équipements d'exploitation, aux prix de location usuel pratiqués sur le marché.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2022.

### 2.2.7 Convention pour l'approvisionnement en carburant, des équipements et véhicules de TC3PC SA

**Date de signature :** le 16 décembre 2016

**Date d'effet de la Convention :** le 26 septembre 2016

**Nature et objet de la Convention :** La Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 27 mars 2017, a pour objet de régir les conditions d'approvisionnement en carburant des équipements et véhicules de TC3PC SA.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2022.

## 2.3 Conventions conclues entre MARSAMAROC SA et SMA SA

**Entités concernées :** La société de manutention d'Agadir est filiale de la société SODEP à hauteur de 51%.

### 2.3.1 Convention sur la cession de chariots cavaliers réformés :

**Nature et objet de la convention :** La Société d'Exploitation des Ports a procédé à la cession par appel d'offres ouvert ayant abouti à une adjudication au profit de SMA SA (meilleure offre), de trois chariots cavaliers réformés, cette convention a produit un effet au titre de l'exercice 2021 pour KMAD 1.500.

La convention a été portée à la connaissance du Conseil de surveillance en date du 15 mars 2022.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2022.

### 2.3.2 Convention de transfert des conteneurs pleins à l'export :

**Date de signature de la convention :** le 24 février 2020

**Date d'effet de la convention :** A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019

**Durée de la convention :** Une année, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 10 ans.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de fixer les conditions de transfert des conteneurs pleins destinés à l'export du terminal de MARSAMAROC SA au Port d'Agadir vers le terminal de la Société de Manutention d'Agadir et vice versa.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2022.

### 2.3.3 Contrat de sous-traitance aux postes 17 et 18 au port d'Agadir :

**Date de signature de la convention :** le 24 février 2020

**Date d'effet de la convention :** A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Durée de la convention :** Une année, renouvelable à échéance par tacite reconduction.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles MARSAMAROC SA sous-traite à SMA SA les prestations réalisées aux quais 17 et 18 au port d'Agadir.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2022

### 2.3.4 Contrat de mise du personnel à la disposition de la Société de Manutention d'Agadir par MARSAMAROC SA :

**Date de signature de la convention :** le 30 novembre 2016

**Nature et objet de la convention :** Ce contrat, autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la mise du Personnel à la disposition de SMA SA, par MARSAMAROC SA.

La rémunération est entièrement prise en charge par SMA SA. Cette rémunération tient compte de l'ensemble des éléments du salaire du personnel mis à la disposition ainsi que les droits du personnel (en termes de primes, d'avancement et d'avantages sociaux).

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2022.

### 2.3.5 Convention d'assistance technique :

**Date de signature de la convention :** le 26 août 2016

**Date de signature de l'avenant n°1 :** le 06 juillet 2018

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a pour objet de définir les conditions pour la réalisation de l'assistance technique, en fixant les prestations qui en sont l'objet ainsi que les conditions de leur rémunération.

En rémunération de cette assistance technique, la SODEP percevra un montant forfaitaire de KMAD 1.200 HT par an, détaillé comme suit :

- Rémunération des prestataires support : KMAD 200 HT par an ;
- Rémunération de la mise à disposition du SI : KMAD 1.000 HT par an.

**Avenant n°1 :** La Convention d'Assistance a été amendée par avenant n° 1 dont l'objet est de compléter les Prestations à la charge de MARSAMAROC SA, au titre de ladite Convention, par la négociation des opérations de change et de couverture du risque de change, au nom et pour le compte de SMA SA, sans rémunération additionnelle. Cet avenant est autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 23 janvier 2019.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 1.200

#### 2.3.6 Convention de fourniture de carburant :

**Date de signature de la convention :** le 16 janvier 2020

**Durée de la convention :** une année renouvelable, annuellement, par tacite reconduction sauf résiliation par l'une des parties.

**Date d'effet de la convention :** A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Nature et objet de la convention :** Cette Convention a pour objet la fixation des conditions d'approvisionnement en carburant, des véhicules et engins de SMA SA, moyennant la facturation, par MARSAMAROC SA, d'une marge de 2% sur le prix d'achat du carburant. Cette convention est portée à la connaissance du Conseil de surveillance de MARSAMAROC SA lors de la réunion du 23 janvier 2019.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2022

#### 2.3.7 Convention de support et de subordination dans le cadre de l'opération de financement du projet quai nord du port d'Agadir :

**Date de signature de la convention :** le 23 mars 2017

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a été conclue entre les actionnaires de la Société de Manutention d'Agadir et la Banque Centrale Populaire, à l'effet d'organiser les droits et obligations des Créanciers Subordonnés à l'égard de l'Emprunteur et des Créanciers Sénior.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

#### 2.3.8 Contrat de mise à disposition de magasins et bâtiments au profit de SMA SA :

**Date de signature du contrat :** le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Date d'effet du contrat :** A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Nature et objet du contrat :** Ce contrat, porté à la connaissance du Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de la réunion du 23 janvier 2019, a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition, par MARSAMAROC SA au profit de SMA SA, d'un lot de magasins et bureaux aux tarifs publics en vigueur au port d'Agadir.

Cette convention n'a pas produit d'effet courant l'exercice 2022.

#### 2.4 Conventions conclues entre MARSAMAROC SA et Tanger Alliance SA:

**Entités concernées :** La société Tanger Alliance SA est filiale de la société SODEP à hauteur de 50% et une action.

##### 2.4.1 Convention d'assistance technique (Prestations support) :

**Date d'effet de la convention :** A partir du 15 mars 2019

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement à partir du premier janvier de chaque année.

**Date d'effet de l'avenant N° 1 :** le 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Date d'effet de l'avenant N° 2 :** le 15 mars 2022

**Date d'effet de l'avenant N° 3 :** le 07 décembre 2022

**Nature et objet de la convention :** Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du champ de l'assistance et de support fournis par MARSAMAROC SA au profit de Tanger Alliance, dans les domaines management, juridique, ressources humaines et finance ainsi que les conditions y afférentes.

**Avenant N° 1 :** La convention d'assistance technique a été amendée par avenant n° 1 autorisé par le conseil de surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 30 juin 2021, a pour objet de renouveler la convention pour l'année 2021. L'avenant prévoit une rémunération plafonnée à 300 KEUR.

**Avenant N° 2 :** Cet Avenant, autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 15 mars 2022, a pour objet le renouvellement de la Convention pour l'année 2022 et l'élargissement de son champ d'application moyennant une rémunération plafonnée à 300 KEUR. Les prestations rajoutées sont :

- Assistance au processus d'appel d'offres pour les études, les travaux et matériaux, et l'acquisition de services ;

- Assistance juridique ;
- Assistance à la communication et à la gestion des relations publiques ;
- Assistance aux travaux électriques et de génie civil.

**Avenant N° 3 :** Cet Avenant, autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 07 décembre 2022, a pour objet d'acter le renouvellement de la Convention, dans les mêmes conditions, pour l'année 2023, avec un plafond de rémunération fixé à 300 KEuro

**Le montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice :** KMAD 2.583.

#### 2.4.2 Convention de mise à disposition de personnel

**Date de signature et d'effet de la convention :** le 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Date de signature de l'avenant n°1 :** le 1<sup>er</sup> août 2020

**Durée de la convention :** Convention conclue pour une durée d'une année renouvelable annuellement.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières relatives à la mise à disposition de Tanger Alliance, du personnel support, par MARSAMAROC SA.

La rémunération du personnel mis à disposition lui sera payée directement par MARSAMAROC SA et refacturée à l'identique à Tanger Alliance.

**Avenant n°1 :** Cet Avenant prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> août 2020, a été autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de modifier l'article 5 du Contrat de Mise à Disposition, en prévoyant que la rémunération du personnel mis à disposition lui sera payée directement par MARSAMAROC SA et refacturée à Tanger Alliance, augmentée d'une marge de 10%.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 3.920.

#### 2.4.3 Convention d'assistance relative au suivi et supervision des travaux de superstructure

**Date d'effet de la convention :** A partir du 11 septembre 2019

**Durée de la convention :** Une année pouvant être renouvelée une seule fois.

**Date d'effet l'avenant N°1 :** le 12 septembre 2020.

**Date d'effet de l'avenant N°2 :** le 1<sup>er</sup> août 2021.

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion du 03 janvier 2020, a pour objet, la définition du cadre et conditions de l'assistance pour la supervision des travaux de superstructures du TC3 au Port de Tanger Med 2.

**Avenant N°1 :** La convention d'assistance relative au suivi et supervision des travaux de superstructure a été amendée par avenant n° 1 autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 30 juin 2021. L'avenant N°1 a pour objet de prolonger la durée de la convention de 10 mois supplémentaire, jusqu'au 31 juillet 2021 moyennant une rémunération plafonnée à 379 KEUR.

**Avenant N°2 :** La Convention d'Assistance a été amendée par Avenant n° 2 autorisé par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 14/12/2021, a pour objet de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 juillet 2022, moyennant une rémunération plafonnée à 350.400 KEUR

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 1.980.

#### 2.4.4 Convention de nantissement d'actions détenues par MARSAMAROC SA dans la filiale Tanger Alliance SA

**Date de signature de la convention :** le 24 mars 2021

**Nature et objet de la convention :** Cette Convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 31 décembre 2020, a pour objet de fixer les termes et conditions dans lesquelles MARSAMAROC SA affecte en nantissement de premier rang, les actions qu'elle détient dans la filiale Tanger Alliance SA et ce, en sûreté et garantie du paiement et de la bonne exécution des obligations de Tanger Alliance SA-l'Emprunteur- dans le cadre du contrat de financement conclu avec les banques Prêteurs.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

#### 2.4.5 Convention de subordination et de maintien de l'actionariat :

**Nature et objet de la convention :** Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance de MARSAMAROC SA lors de sa réunion en date du 31 Décembre 2020, a pour objet, notamment, d'acter que tous les droits et créances des actionnaires à l'encontre de Tanger Alliance SA-Emprunteur -, sont subordonnés aux droits et créances des banques-Prêteurs dans le cadre du contrat de financement.

Cette convention ne produit aucun effet pécuniaire.

**2.5 Conventions conclues entre MARSA MAROC SA et le Groupe TMSA :**

**2.5.1 Contrat entre MARSA MAROC SA et Tanger Med Port Authority (TMPA) relatif à la sous-traitance des activités de manutention au Terminal Vrac et Marchandises Diverses au Port de Tanger Med 1**

**Entités concernées :** Tanger Med Port Authority (TMPA) filiale de TMSA, actionnaire du MARSA MAROC SA à hauteur de 35%

**Date d'effet du Contrat :** le 31 octobre 2010.

**Durée de la convention :** 3 années, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

**Nature et objet de la convention :**

TMPA confie à MARSA MAROC SA, la réalisation à titre exclusif des opérations suivantes à l'intérieur du Périmètre de la Sous-traitance :

- La manutention à bord et à quai et autres services à la marchandise ;
- La facturation, la perception et le recouvrement auprès des usagers du Terminal pour le compte de TMPA - Le financement, l'acquisition, l'installation et la mise en service du matériel et équipement portuaire nécessaire à l'exploitation du Terminal Vrac et Marchandises Diverses
- L'entretien, la maintenance et le remplacement éventuel des Matériels et Équipements.

**Montants comptabilisés en produits au titre de l'exercice :** KMAD 27.214.

*Le contrat a pris fin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 tenant compte de protocole d'accord de résiliation signé entre les deux parties.*

**2.6 Convention de concession avec l'ANP**

**Entités concernées :** Agence Nationale des Ports (Le concédant) et la SODEP SA (Le concessionnaire).

**Date de signature de la convention :** le 30 novembre 2006

**Date de signature de l'avenant n°1 :** le 28 juillet 2008

**Date de signature de l'avenant n°2 :** le 01 juin 2009

**Date de signature de l'avenant n°3 :** le 04 novembre 2011

**Date de signature de l'avenant n°4 :** le 24 mai 2016

**Date de signature de l'avenant n°5 :** le 26 décembre 2016

**Date de signature de l'avenant n°6 :** le 6 avril 2020

**Date d'effet de la convention :** A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006

**Durée de la convention :** 30 ans. La durée de la convention a été prolongée en 20 années supplémentaires.

**Nature et objet de la convention :** Convention de concession d'exploitation des quais et terminaux aux ports de Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla sur une durée de 30 ans prolongée de 20 ans supplémentaires.

L'objet de la convention porte sur les éléments suivants :

- La concession de l'exploitation des quais et terminaux dans les ports précités ;
- L'autorisation d'exercer le pilotage et remorquage aux ports de Nador, Al Hoceima, Mohammedia, Safi, Agadir, Laayoune et Dakhla ;
- La concession de la manutention sur les quais ne faisant pas partie du périmètre de la concession d'exploitation.

**Montants comptabilisés en charges au titre de l'exercice :** KMAD 72.069.

Casablanca, le 20 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton International  
7 Bd. Olympe Sclaire Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 86 70  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
Angle Bd Abdelmoumen et Rue Calavon  
20360 Casablanca  
Tél : 05 22 42 34 23 (L.G)  
Fax : 05 22 42 34 00  
Abdou DIOP  
Associé

# État des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

	FIDAROC						MAZARS					
	Montant/ Année (*)			% / Année			Montant/ Année (*)			% / Année		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	464.250,00	464.250,00	349.500,00	100%	100%	100%	759.306,71	744.783,82	528.835,64	100%	100%	100%
Emetteur	464.250,00	464.250,00	349.500,00	100%	100%	100%	464.250,00	464.250,00	349.500,00	61%	62%	66%
Filiales				0%	0%	0%	295.056,71	280.533,82	179.335,64	39%	38%	34%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes		-	-	0%	0%	0%			-	0%	0%	0%
Emetteur		-	-	0%	0%	0%			-	0%	0%	0%
Filiales		-	-	0%	0%	0%			-	0%	0%	0%
Sous total	464.250,00	464.250,00	349.500,00	100%	100%	100%	759.306,71	744.783,82	528.835,64	100%	100%	100%
Autres prestations rendues		-	-	0%	0%	0%		-	-	0%	0%	0%
Sous total	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
<b>Total Général</b>	<b>464.250,00</b>	<b>464.250,00</b>	<b>349.500,00</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>759.306,71</b>	<b>744.783,82</b>	<b>528.835,64</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(\*) : Montant engagé

# Liste des communiqués de presse publiés en 2022

---

## **Communication financière du 4ème trimestre 2021**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-01/Communication%20financi%C3%A8re%20T4.pdf>

## **Communiqué post-Directoire arrêtant les comptes annuels 2021**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-03/22-000159-Communique%CC%81%20Financier-post-directoire%2832x50%29VF-3.pdf>

## **Résultats financiers annuels 2021**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-04/communication%20financie%CC%80re%20annuelle%202021%20VF.PDF>

## **Communication financière du 1er trimestre 2022**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-05/20052022%20Communication%20financi%C3%A8re%20T1.pdf>

## **Communication financière du 2ème trimestre 2022**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-08/Com%20Fin%20T2%202022%20VF.pdf>

## **Résultats financiers du 1er semestre 2022**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-09/ComFin%20S1%202022%20VF.pdf>

## **Communication financière du 3ème trimestre 2022**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-11/Communication%20financi%C3%A8re%20T3.pdf>

## **Emprunt obligataire de la filiale TC3PC**

<https://www.marsamaroc.co.ma/sites/default/files/2022-12/CP%20emprunt%20obligataire%20TC3PC.pdf>



# 04

CONTACTS

## SIÈGE SOCIAL

---

175, Bd Zerktouni – 20100 Casablanca – Maroc  
**Tél.:** 05 22 23 23 24  
**Fax:** 05 22 23 23 35  
**Site Web:** [www.marsamaroc.co.ma](http://www.marsamaroc.co.ma)

## PORTS

---

**Nador:**  
B.P.88 Béni-Ensar – Nador  
**Tél.:** 05 36 60 85 18 (6LG)  
**Fax:** 05 36 60 85 31  
**E-mail:** [f\\_leouatni@marsamaroc.co.ma](mailto:f_leouatni@marsamaroc.co.ma)

**Al Hoceïma:**  
B.P.88 Béni-Ensar – Nador  
**Tél.:** 06 61 91 57 49  
**Fax:** 05 36 98 48 62  
**E-mail:** [f\\_leouatni@marsamaroc.co.ma](mailto:f_leouatni@marsamaroc.co.ma)

**Tanger Med 1:**  
Zone franche de Ksar El Majaz Oued R'mel  
SAS Import Tanger  
**Tél.:** 05 39 37 91 00  
**Fax:** 05 39 37 91 09  
**E-mail:** [m\\_sennouni@marsamaroc.co.ma](mailto:m_sennouni@marsamaroc.co.ma)

**Mohammédia:**  
Port de commerce – B.P 98 – Mohammédia  
**Tél.:** 05 23 32 40 80  
**Fax:** 05 23 32 40 75  
**E-mail:** [r\\_abinouh@marsamaroc.co.ma](mailto:r_abinouh@marsamaroc.co.ma)

**Casablanca:**  
Boulevard des Almohades- Casablanca  
**Tél.:** 05 22 31 71 11 (15LG)  
**Fax:** 05 22 31 58 95  
**E-mail:** [r\\_hadi@marsamaroc.co.ma](mailto:r_hadi@marsamaroc.co.ma)

**Département Communication Financière  
et Relations avec les Investisseurs**  
**Tél.:** 05 22 77 67 94/84  
**Fax:** 05 22 99 97 07 / 05 22 99 96 52  
**E-mail:** [investisseurs@marsamaroc.co.ma](mailto:investisseurs@marsamaroc.co.ma)

**Jorf lasfar:**  
Km 22 Route d'El Jadida – B.P. 407 –  
Plateau RI Jadida  
**Tél.:** 05 23 34 54 54 / 05 23 34 51 06  
**Fax:** 05 23 34 51 12  
**E-mail:** [b\\_abhim@marsamaroc.co.ma](mailto:b_abhim@marsamaroc.co.ma)

**Safi:**  
B.P 8 Fond de Mer – Safi  
**Tél.:** 05 24 46 22 56 / 05 24 46 23 90  
**Fax:** 05 24 46 48 48  
**E-mail:** [b\\_abhim@marsamaroc.co.ma](mailto:b_abhim@marsamaroc.co.ma)

**Agadir:**  
B.P.36 Port d'Agadir  
**Tél.:** 05 28 84 37 00  
**Fax:** 05 28 84 28 25  
**E-mail:** [k\\_mansour@marsamaroc.co.ma](mailto:k_mansour@marsamaroc.co.ma)

**Laâyoune:**  
B.P.48 Elmersa  
**Tél.:** 05 28 99 88 88  
**Fax:** 05 28 99 80 65  
**E-mail:** [r\\_mihramane@marsamaroc.co.ma](mailto:r_mihramane@marsamaroc.co.ma)

**Dakhla:**  
Nouveau Port de Dakhla – B.P 335- Dakhla  
**Tél.:** 05 28 89 88 17/ 18 – 05 28 89 71 76  
**Fax:** 05 28 89 88 25  
**E-mail:** [y\\_damou@marsamaroc.co.m](mailto:y_damou@marsamaroc.co.m)





175, Bd Zerktouni - 20100 Casablanca - Maroc  
Tél.: 05 22 232 324 - Fax: 05 22 232 335

[www.marsamaroc.co.ma](http://www.marsamaroc.co.ma)